



TUNISIE

Juin 2016

DEMANDE D'ACCORD ÉLARGI AU TITRE DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT — COMMUNIQUÉ DE PRESSE, RAPPORT DES SERVICES DU FMI, SUPPLÉMENT DES SERVICES DU FMI, ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LA TUNISIE

Dans le cadre de la demande d'accord élargi au titre du Mécanisme élargi de crédit, les documents suivants ont été publiés et figurent dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** comportant une déclaration de la Présidence du Conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du Conseil d'administration le 20 mai 2016. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 3 mars 2016 avec les autorités tunisiennes sur l'évolution et les politiques économiques à la base de l'accord conclu avec le FMI au titre du mécanisme élargi de crédit. La rédaction du rapport, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 2 mai 2016.
- Un **supplément des services du FMI** qui met à jour les informations sur l'évolution récente de l'économie.
- Une **déclaration de l'Administrateur** pour la Tunisie

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention adressée au FMI par les autorités tunisiennes*

Mémoire de politiques économiques et financières des autorités tunisiennes*

Protocole d'accord technique*

*également inclus dans le rapport des services du FMI.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services

PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090

Téléphone: (202) 623-7430 • Fax: (202) 623-7201

Courriel : publications@imf.org

Internet : <http://www.imf.org>

Prix: 18,00 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington DC



Communiqué de presse n° 16/238
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 20 mai 2016

Fonds monétaire international
Washington, DC 20431 (USA)

Le Conseil d'administration du FMI approuve un accord élargi avec la Tunisie au titre du mécanisme élargi de crédit portant sur 2,9 milliards de dollars

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé aujourd'hui un accord élargi de 48 mois avec la Tunisie au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC) portant sur un montant équivalent à 2.046,625 milliards de DTS (environ 2,9 milliards de dollars, soit 375 % de la quote-part de la Tunisie) à l'appui du programme de réformes économiques et financières du pays, qui est détaillé dans la vision économique des autorités. Ce programme a pour objectif de promouvoir une croissance économique plus vigoureuse et mieux partagée en consolidant la stabilité macroéconomique, en réformant les institutions publiques — notamment la fonction publique —, en facilitant l'intermédiation financière et en améliorant le climat des affaires. À la suite de cette décision du Conseil, un décaissement de 227,29 millions de DTS (environ 319,5 millions de dollars) peut être effectué immédiatement; le décaissement du montant restant sera échelonné sur la durée du programme et subordonné à huit revues.

À l'issue des délibérations du Conseil d'administration sur la Tunisie, M. Mitsuhiro Furusawa, Directeur général adjoint et Président du Conseil par intérim, a fait la déclaration suivante :

«L'économie de la Tunisie fait preuve de résilience, mais elle continue de connaître d'importantes difficultés budgétaires, extérieures, structurelles et sociales. La stabilité macroéconomique a été préservée et d'importantes réformes ont été engagées, notamment avec le soutien de l'accord avec le FMI qui a expiré récemment.

«Les autorités ont élaboré un nouveau programme économique de grande envergure — qui sera soutenu par un accord de quatre ans au titre du mécanisme élargi de crédit — pour remédier aux vulnérabilités qui subsistent. Ce programme vise à consolider la stabilité macroéconomique et à promouvoir une croissance dont les bienfaits soient mieux répartis. Une ferme volonté de mener des politiques solides, une action rapide et résolue en vue de faire avancer les principales réformes structurelles ainsi que la formation d'un consensus et des initiatives de communication, en particulier en ce qui concerne les réformes difficiles sur

le plan social, sont autant d'éléments indispensables pour créer des emplois et assurer les plus grands gains possibles pour la population tunisienne.

«Une politique budgétaire prudente qui place la dette publique sur une trajectoire descendante contribuera à alléger les contraintes de financement, à réduire les déséquilibres extérieurs et à assurer la viabilité des finances publiques. Une réforme globale de la fonction publique permettra d'améliorer la prestation des services publics et de dégager un plus grand espace budgétaire au profit des investissements prioritaires et des dépenses sociales bien ciblées. Un système fiscal plus progressif et plus efficient élargira la base d'imposition et renforcera l'équité. Il convient de continuer à surveiller les risques budgétaires et d'intensifier les efforts dans le domaine de la gouvernance.

«Une plus grande indépendance de la banque centrale renforcera l'efficacité de la politique monétaire, tandis qu'une flexibilité accrue du taux de change renforcera les réserves de change et facilitera l'ajustement extérieur.

«Il convient de saluer l'adoption d'une législation essentielle concernant le secteur bancaire. Des mesures supplémentaires sont nécessaires pour restructurer les banques publiques et renforcer les structures de résolution et de supervision bancaires. Le développement des centrales de risque et le déplafonnement des taux des prêts permettront d'élargir l'accès aux financements.

«Pour promouvoir le développement du secteur privé et créer des emplois, il est essentiel de rationaliser les formalités existantes pour les entreprises et d'élargir l'accès aux marchés en adoptant un nouveau code des investissements et en appliquant la loi sur la concurrence ainsi que la loi sur les partenariats public-privé.»

ANNEXE

Évolution récente de l'économie

En appliquant le programme appuyé par l'accord de confirmation du FMI qui a expiré en décembre 2015, la Tunisie a réussi à préserver la stabilité macroéconomique et à engager des réformes budgétaires et bancaires dans un contexte marqué par une transition politique prolongée, les retombées de la crise en Libye et de nombreux chocs exogènes, notamment des attentats terroristes. Cependant, de grandes difficultés demeurent : l'activité économique est faible, le taux d'emploi est bas, les tensions sociales persistent, la composition des dépenses s'est détériorée, et les déséquilibres extérieurs sont prononcés.

Pour affronter ces défis, les autorités ont élaboré en 2015 une vision économique sur cinq ans qu'elles sont en train de transformer en un plan détaillé. Cette vision a pour objectif de promouvoir une croissance plus vigoureuse et plus solidaire en transformant le modèle de

croissance de la Tunisie au moyen d'une stratégie fondée sur la stabilité macroéconomique et reposant sur cinq piliers : des institutions publiques efficaces; la diversification économique; le développement humain et l'inclusion sociale; le développement régional; et une croissance économique respectueuse de l'environnement.

Résumé du programme

Le nouveau programme vise à rendre possible une croissance plus solidaire et à créer des emplois, en s'articulant autour de quatre piliers : i) consolidation de la stabilité macroéconomique; ii) réforme des institutions publiques; iii) promotion de l'intermédiation financière; et iv) amélioration du climat des affaires.

Consolidation de la stabilité macroéconomique. Les principales mesures sont les suivantes : i) une politique budgétaire appropriée qui laisse un espace aux dépenses en capital prioritaires et qui vise à placer la dette publique sur une trajectoire descendante; ii) une politique monétaire prudente visant à maîtriser l'inflation; et iii) une plus grande souplesse du taux de change de manière à préserver les réserves face à d'importants chocs exogènes.

La réforme des institutions publiques et la modernisation des administrations publiques pour en améliorer l'efficacité et l'efficience ainsi que pour rendre possible une croissance solidaire restent des tâches prioritaires. Les mesures prévues dans ce domaine sont les suivantes : réforme de la fonction publique pour améliorer la prestation des services publics et contenir la masse salariale, poursuite de la réforme des subventions énergétiques avec un renforcement du dispositif de protection sociale, amélioration du suivi et des résultats des entreprises publiques, renforcement de la mobilisation des recettes selon les principes d'équité, et renforcement de la gestion des finances publiques et des efforts de transparence, notamment par des initiatives renforcées de lutte contre la corruption.

Promotion de l'intermédiation financière. Des mesures importantes ont été prises en vue de mettre en place un système bancaire moderne, soumis à une supervision rigoureuse et à une véritable concurrence. Le nouveau programme comprendra des mesures visant à accroître la résilience du secteur bancaire et à promouvoir l'intermédiation financière. Cela nécessite la poursuite de la restructuration des banques publiques, un système de supervision fondé sur les risques, un véritable cadre de résolution et une réglementation renforcée. Toutes ces réformes, ainsi que l'application de la nouvelle loi sur les faillites, aideront les banques à prendre activement des mesures pour se défaire de leurs créances improductives. L'inclusion financière sera encouragée par le développement des établissements de microcrédit.

Amélioration du climat des affaires. Parmi les principales mesures figurent l'accélération de l'adoption du nouveau code des investissements, la rationalisation des incitations fiscales et la simplification des formalités de manière à réduire les obstacles à l'entrée sur le marché et à protéger les droits des investisseurs. La simplification des quelque 530 formalités

fiscales, douanières et commerciales accomplie au cours des deux dernières années devrait alléger les contraintes administratives des entreprises et accroître l'efficacité de l'administration. La réforme du marché du travail sera mise en œuvre progressivement en s'appuyant sur un consensus entre les parties prenantes, le but étant d'établir une stratégie nationale pour l'emploi afin de remédier aux principales déficiences du marché du travail, notamment en ce qui concerne le manque de concordance entre les compétences recherchées et les compétences offertes, ainsi que la protection des travailleurs.

Tunisie : principaux indicateurs économiques et financiers, 2012-17

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
				Prov.	Proj.	
Production et revenu (variation en pourcentage)						
PIB réel	3,9	2,4	2,3	0,8	2,0	3,0
Déflateur du PIB	5,0	4,3	5,2	4,9	5,1	3,3
Indice des prix à la consommation (IPC), moyenne	5,1	5,8	4,9	4,9	3,9	3,9
Indice des prix à la consommation (IPC), fin de période	5,9	5,7	4,8	4,1	4,0	3,9
Épargne nationale brute (en pourcentage du PIB)	16,1	14,4	14,0	12,9	14,1	15,3
Investissement brut (en pourcentage du PIB)	24,4	22,7	23,2	21,8	21,8	22,3
Administration centrale (% du PIB, sauf indication contraire) 1/						
Recettes totales (hors dons)	24,0	24,9	25,4	23,0	23,9	24,1
Total des dépenses et prêts nets	29,8	32,4	29,7	28,5	28,5	28,0
Solde global de l'administration centrale (hors dons)	-5,8	-7,5	-4,3	-5,5	-4,6	-3,9
Solde global de l'administration centrale (hors dons, base caisse)	-5,5	-9,8	-5,4	-4,7	-4,6	-3,9
Solde budgétaire structurel 2/	-5,7	-6,4	-4,3	-4,3	-4,0	-3,3
Variation du solde budgétaire structurel (+ = amélioration)	-2,4	-0,7	2,1	0,0	0,3	0,7
Dettes de l'administration centrale (extérieure et intérieure)	45,5	44,5	49,0	53,2	54,6	54,5
Dettes publiques en devises (% du total de la dette)	61,6	59,6	62,6	62,6	68,0	68,6
Dettes extérieures totales						
Dettes extérieures (milliards de dollars)	24,0	26,0	26,7	26,7	29,3	30,7
Dettes extérieures (en pourcentage du PIB)	52,9	57,0	61,4	63,5	69,0	71,4
Ratio du service de la dette (% des exportations de B&SNF)	12,1	9,5	8,4	10,2	12,8	16,7
Monnaie et crédit (variation en pourcentage)						
Crédit à l'économie	8,8	6,8	9,4	6,4	7,1	7,3
Monnaie au sens large (M3 du système financier)	8,4	6,6	7,8	5,3	6,5	6,8
Vitesse de circulation (PIB/M2)	1,46	1,45	1,45	1,46	1,47	1,46
Secteur extérieur (variation en pourcentage)						
Exportations de biens, f.à.b. (en dollars)	-4,6	0,3	-1,9	-15,9	-2,6	5,8
Importations de biens, f.à.b. (en dollars)	2,1	-0,5	1,8	-18,4	-4,3	3,9
Exportations de biens, f.à.b. (volume)	1,6	-0,7	-2,9	-2,8	1,6	5,5
Importations de biens, f.à.b. (volume)	9,0	-0,5	2,1	-1,7	3,5	2,1
Solde commercial (en % du PIB)	-13,6	-12,8	-14,0	-11,5	-10,4	-10,1
Compte courant (en % du PIB)	-8,3	-8,4	-9,1	-8,9	-7,7	-7,0
Investissement direct étranger, net (en % du PIB)	1,5	1,1	2,3	2,5	2,1	2,2
Termes de l'échange (-=détérioration)	0,2	1,1	1,4	4,2	3,7	-1,5

Réserves officielles						
Réserves officielles brutes (milliards de dollars, fin de période)	8,7	7,7	7,7	7,6	8,3	8,5
En mois d'imp. de biens et de services de l'année suivante, c.a.f.	3,9	3,4	4,2	4,3	4,6	4,5
<i>Postes pour mémoire :</i>						
PIB aux prix courants (millions de DT)	70.354	75.152	80.816	85.491	91.658	97.495
PIB aux prix courants (milliards de dollars)	45,0	46,3	47,6	43,6	44,0	44,4
Taux de change effectif réel (variation en pourcentage, -=dépréciation) 3/	-1,49	-1,90	-0,20
Taux d'intérêt (taux du marché monétaire, pourcentage, fin de période)	3,3	4,8	4,7
Marché boursier TUNINDEX (31/12/1997=1000)	4.580	4.381	4.674

Sources : autorités tunisiennes; estimations et projections des services du FMI.

1/ Exclut les comptes de la sécurité sociale.

2/ Exclut les coûts de recapitalisation bancaire et les paiements ponctuels d'arriérés au titre des subventions énergétiques. Les différences par rapport aux chiffres de la sixième revue de l'accord de confirmation s'expliquent par l'actualisation de l'écart de production estimatif.

3/ Système des avis d'information.



TUNISIE

DEMANDE D'ACCORD ELARGI AU TITRE DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT

Le 2 mai 2016

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Contexte. Avec l'aide de l'accord de confirmation expiré en décembre 2015, la Tunisie a réussi à préserver la stabilité économique et à engager des réformes budgétaires et bancaires dans un contexte marqué par une transition politique prolongée, les retombées de la crise en Libye et de nombreux chocs exogènes, notamment des attentats terroristes. Toutefois, des vulnérabilités importantes demeurent : l'activité économique est faible, l'emploi est bas, les tensions sociales persistent, la composition des dépenses s'est détériorée et les déséquilibres extérieurs sont élevés.

Le programme des autorités. Pour relever ces défis, les autorités ont élaboré en 2015 une vision économique sur cinq ans (2016–20) qu'elles sont en train de transformer en plan détaillé. Cette vision a pour objectif de promouvoir une croissance plus vigoureuse et plus inclusive en transformant le modèle de croissance tunisien au moyen d'une stratégie fondée sur la stabilité macroéconomique et reposant sur cinq piliers : des institutions publiques efficaces, la diversification de l'économie, le développement humain et l'inclusion sociale, le développement régional et une croissance économique avec un respect de l'environnement. Pour concrétiser cette vision, le programme proposé viserait principalement à promouvoir une croissance plus inclusive en consolidant la stabilité macroéconomique, en réformant les institutions publiques, notamment la fonction publique, en facilitant l'intermédiation financière, et en améliorant le climat des affaires.

Demande d'un mécanisme élargi de crédit. Pour appuyer leur programme, les autorités tunisiennes ont demandé à bénéficier d'un mécanisme élargi de crédit de quatre ans d'un montant de 2,046 milliards de DTS (375 % de la quote-part de la Tunisie, soit \$2,8 milliards de dollars), l'équivalent de 41 % de la quote-part disponible dès approbation du Conseil d'administration. Le montant et le calendrier des décaissements devraient assurer que l'accord offre des marges de manœuvre suffisantes au cas où des chocs extérieurs viendraient à se produire.

Risques. Le projet d'accord est exposé à des risques liés à des tensions sécuritaires et sociales, une instabilité politique et l'opposition d'intérêts de groupes. Un ralentissement de la croissance en Europe ou un rebond des cours internationaux du pétrole pourraient exacerber les vulnérabilités. L'engagement des autorités et d'un large éventail de parties prenantes vis-à-vis du programme de réforme est essentiel pour éviter les retards et les retours en arrière dans la mise en œuvre du programme.

Approuvé par
Daniela Gressani et
Sanjaya Panth

La mission était composée de Amine Mati (chef de mission), Maria Mendez, Andrea Gamba et Gomez Agou (tous du Département Moyen-Orient et Asie centrale, MCD); Amr Hosny (Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation, SPR), Franck Dupont et Thierry Bayle (Département des marchés monétaires et de capitaux, MCM), Robert Blotevogel (Représentant résident) et Adnen Lassoued (économiste local). M^{me} Saadaoui et M. Jbili (Bureau de l'Administrateur) ont participé aux entretiens. Pendant les missions, du 9 au 18 décembre 2015 et du 18 février au 3 mars 2016, les services du FMI ont rencontré le Gouverneur de la banque centrale, le Ministre des finances, le Ministre du développement et de la coopération internationale, le Ministre de l'énergie, de l'industrie et des mines, le Ministre des affaires sociales, la Ministre du tourisme, le Ministre auprès du Premier ministre chargé des affaires économiques et d'autres hauts fonctionnaires, ainsi que des représentants des syndicats, du patronat, du secteur bancaire, du corps diplomatique, des bailleurs de fonds, des partis politiques, de la société civile, du monde universitaire, des médias et du Parlement.

L'équipe a bénéficié de l'excellente assistance de Kadia Kebet, Geraldine Cruz, Rafik Selim, Greg Auclair et Samira Kalla.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE _____	4
CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE _____	6
PROGRAMME APPUYÉ PAR LE FMI _____	8
A. Le cadre macroéconomique _____	9
B. Consolider la stabilité macroéconomique _____	12
C. Réformer les institutions publiques _____	16
D. Encourager l'intermédiation financière _____	23
E. Améliorer le climat des affaires _____	26
MODALITÉS DU PROGRAMME _____	28
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI _____	33

ENCADRÉS

1. La vision économique sur cinq ans (2016–20)	5
2. Matrice d'évaluation des risques	11
3. Tunisie : base monétaire et inflation	15
4. Réforme de la fonction publique en Tunisie—Moyens possibles pour maîtriser la marge salariale	19
5. Réformer les entreprises publiques non financières en Tunisie	22
6. Nouvelle évaluation de l'adéquation des réserves	29
7. Tunisie : mécanisme élargi de crédit	32

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2012–17	36
2. Balance des paiements, 2013–21	37
3. Besoins de financement extérieur, 2012–21	38
4a. Opérations financières de l'administration centrale, 2012–18 (millions de dinars)	39
4b. Opérations financières de l'administration centrale, 2012–21 (pourcentage du PIB)	40
5. Situation monétaire, 2013–17	41
6. Situation de la banque centrale, 2013–17	42
7. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2008–15	43
8. Scénario illustratif de croissance à moyen terme, 2011–21	44
9. Calendrier des achats proposés dans le cadre de l'accord au titre du MEDC, 2016–20	45
10. Indicateurs des crédits du FMI, 2014–21	46

ANNEXES

I. Accord de confirmation de 2013–15 —Contexte, conception et résultats	47
II. Analyse de viabilité de la dette publique	55
III. Analyse de viabilité de la dette extérieure	63

APPENDICES

I. Lettre d'Intention	66
Pièce jointe 1: Mémoire de Politiques Economiques et Financières	69
Pièce jointe 2 : Protocole d'accord technique	88

CONTEXTE

1. Les vulnérabilités de la Tunisie se sont réduites depuis quelques années, cependant de grandes difficultés demeurent. Les politiques appuyées par l'accord de confirmation qui vient de s'achever—qui ont subi les conséquences d'une transition politique prolongée, de troubles sociaux et d'incidents sécuritaires—se sont traduites par un rééquilibrage progressif des finances publiques, une baisse de l'inflation, une stabilisation des réserves extérieures, un renforcement du cadre de la politique monétaire et une diminution des vulnérabilités du secteur bancaire (annexe I). Toutefois, la croissance a été inférieure aux attentes, la productivité recule, le chômage demeure élevé, la composition du budget s'est détériorée, le dinar reste surévalué, les fragilités du secteur bancaire persistent et les progrès de la réforme du climat des affaires ont été mitigés.

2. La fin de la transition a redonné de l'élan au mouvement de réformes. Le gouvernement de large coalition installé en février 2015 est parvenu à faire avancer les lois essentielles pour l'investissement privé attendues depuis de longue date, par l'adoption de lois sur la concurrence, les partenariats public-privé, les statuts de la Banque centrale et les procédures collectives. La création en décembre 2015 d'une unité chargée de la coordination des réformes, au sein des services du Premier ministre, contribue à aligner le calendrier législatif sur les priorités économiques du gouvernement.

3. Les autorités tunisiennes ont formulé une nouvelle stratégie économique visant à moderniser le modèle de croissance du pays et à réduire les vulnérabilités. La stratégie économique sur cinq ans des autorités (encadré 1), qui repose sur un diagnostic exhaustif, est destinée à préserver la stabilité macroéconomique et à stimuler une croissance plus vigoureuse et inclusive grâce à : i) des institutions publiques transparentes et efficaces ; ii) à la diversification économique ; iii) au développement humain et la cohésion sociale ; iv) à une réduction des disparités régionales et v) à une croissance économique respectueuse de l'environnement. Cette vision, qui s'accompagne de la publication d'un plan de réformes majeures, sera parachevée dans le prochain plan de développement quinquennal qui doit être approuvé en juin et sera le thème central d'une conférence internationale des donateurs à l'automne prochain.

4. Des risques continuent de peser sur la mise en œuvre des réformes. La déception de l'opinion publique face à la création insuffisante d'emplois pourrait provoquer des troubles et retarder la mise en œuvre à court terme des mesures pour l'économie difficiles et susceptibles d'être douloureuses, mais qui sont nécessaires pour faire reculer le chômage et améliorer le niveau de vie à moyen terme. Une détérioration accrue de la situation sécuritaire du fait du terrorisme et des répercussions de la crise libyenne—mise en évidence par les attaques récentes dans la ville de Ben Guerdane proche de la Libye—sont autant de nouveaux défis. La scission récente au sein du parti au pouvoir Nidaa Tounes et la campagne pour les élections municipales de mars 2017 soulignent les risques politiques dans un contexte où la mise en œuvre des politiques économiques reste tributaire d'un appui confortable au Parlement.

Encadré 1. Tunisie : la vision économique sur cinq ans (2016–20)

La vision économique repose sur cinq piliers, dont le principal déterminant est le développement du secteur privé. La stabilisation de la situation macroéconomique, notamment l'assainissement des finances publiques, l'amélioration de la composition du budget et la réduction des déséquilibres extérieurs grâce à une hausse des exportations et des investissements directs étrangers, est considérée comme une condition préalable à la croissance.

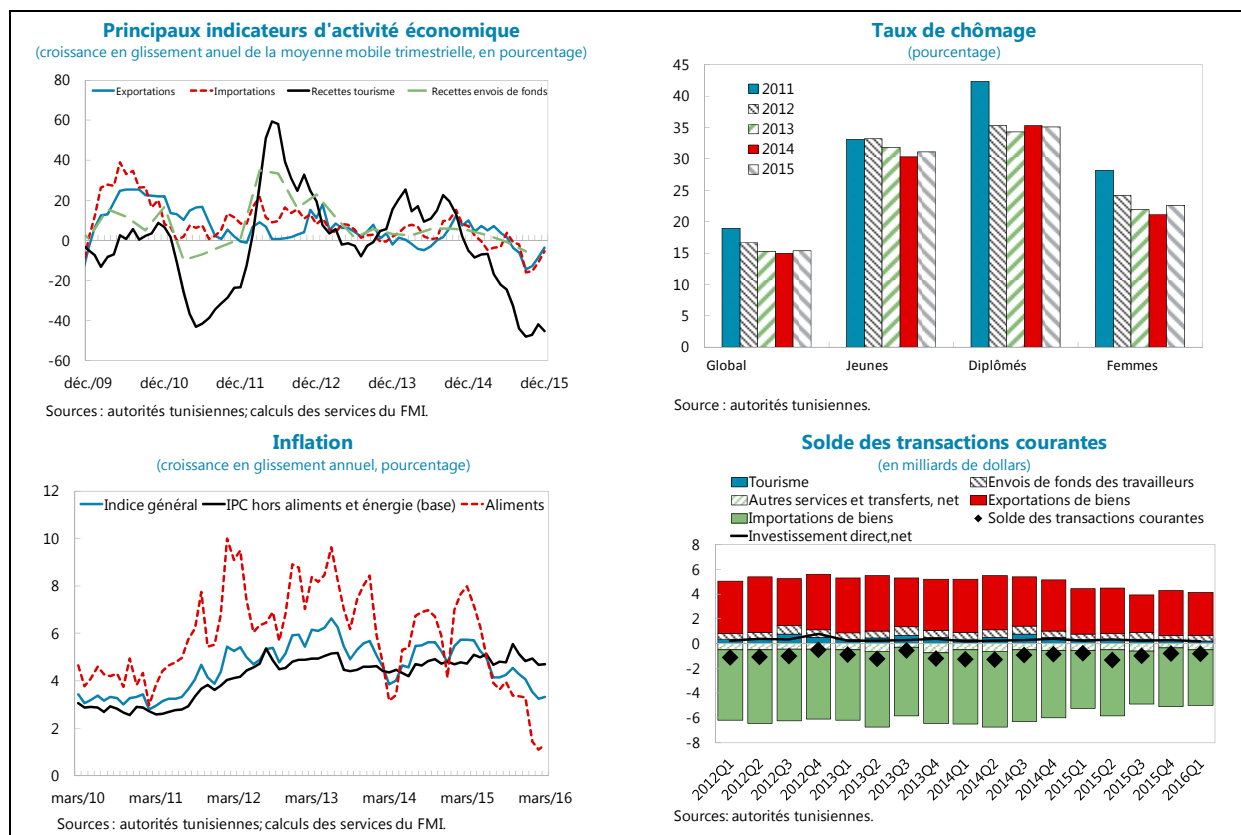
- **Efficacité des institutions publiques grâce à une bonne gouvernance.** Parmi les priorités, on peut citer i) l'adoption et la mise en œuvre d'un plan national de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption ; ii) la mise en place d'une autorité suprême chargée de la gouvernance et iii) la réforme de la fonction publique.
- **Diversification de l'économie, grâce à un climat des affaires qui favorise le jeu de la concurrence et un meilleur accès au crédit.** À cet effet, le gouvernement va s'attacher à i) adopter un code de l'investissement plus transparent, ii) améliorer l'infrastructure de transports existante, iii) améliorer le processus de passation des marchés publics, iv) réformer le système fiscal en élargissant l'assiette de l'impôt et en réduisant le secteur informel et v) appliquer un programme de modernisation des douanes qui aidera à prévenir la contrebande. L'accès au crédit devra être amélioré par la recapitalisation et la restructuration des banques publiques, la réduction des prêts improductifs, l'adoption d'une nouvelle loi bancaire, la financiarisation de l'économie et le renforcement des activités de microfinancement.
- **Développement humain et cohésion sociale** essentiellement par les mesures suivantes : i) réforme du marché du travail ; ii) lancement d'une réforme de grande envergure de l'éducation, de la santé et des régimes de retraite; et iii) réforme des subventions et renforcement des dispositifs de protection sociale. Le système éducatif sera remanié de façon à réduire l'inadéquation entre les compétences des demandeurs d'emploi et les besoins des entreprises. La réforme de la santé visera à ce que tous les Tunisiens soient couverts par une assurance. Le régime de retraite actuel sera rendu financièrement viable. Les dispositifs de protection en place, qui reposent sur un identifiant unique et des transferts ciblés, seront élargis.
- **Développement régional** principalement par les moyens suivants : i) accès au crédit ; ii) accroissement des investissements publics dans les régions pour améliorer l'accès à l'eau, à l'électricité, aux écoles et aux dispensaires et iii) renforcement des politiques de décentralisation.
- **Croissance économique respectueuse de l'environnement** essentiellement par les mesures suivantes i) assurer la sécurité de l'approvisionnement en eau, en nourriture et en énergie et ii) accroître la production d'énergies renouvelables. Dans cet esprit, un plan national va être adopté, qui vise à moderniser l'agriculture, diversifier les sources de production d'énergie et protéger la biodiversité.

Les politiques précises qui sous-tendent la vision économique seront détaillées dans un plan de développement quinquennal qui sera officiellement présenté à une conférence internationale des donateurs en septembre 2016. Les plans de réforme de la politique fiscale, du secteur financier et des entreprises publiques sont bien avancés. La réforme de la fonction publique a été qualifiée de prioritaire par toutes les parties prenantes, la stratégie en la matière devant être élaborée dans les prochains mois. Les travaux sur les réformes des subventions énergétiques, les transferts ciblés et la réforme des retraites se poursuivent, alors que les stratégies relatives à la santé, l'éducation, la décentralisation et le marché du travail doivent encore être élaborées et devront faire l'objet d'un consensus de toutes les parties prenantes. L'assistance technique des bailleurs de fonds devrait aider les autorités dans ces domaines.

CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE

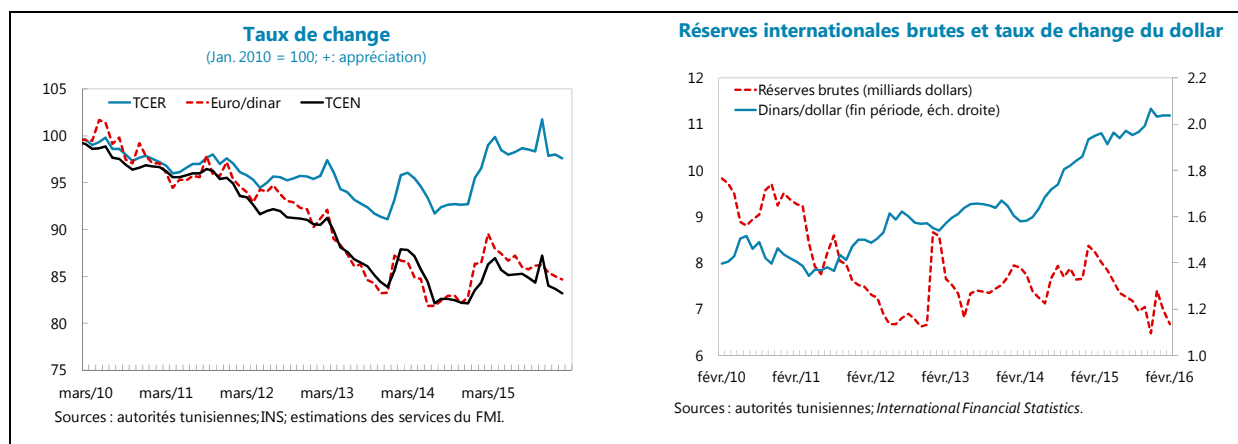
5. Les résultats économiques ont été mitigés en 2015. Les troubles sociaux (notamment les grèves dans le secteur minier) et les tensions sécuritaires ont eu des conséquences négatives sur l'activité économique, et en particulier sur le tourisme.

- **La croissance du PIB en termes réel** s'est établie en moyenne à 0,8 % (en glissement annuel) en 2015, la production agricole record a compensé les baisses de l'activité dans les secteurs des mines, de l'énergie et du tourisme (les arrivées et les entrées de devises ont diminué de 25 % et 54 %, respectivement, en glissement annuel). Une révision des séries statistiques sur le PIB s'est traduite par une réduction importante des niveaux historiques du PIB nominal et une augmentation de la part des investissements et des exportations. Le chômage a reculé puisqu'il s'établissait à 19 % en 2011, mais il reste élevé, à 15 %, en particulier chez les jeunes (35 %), les jeunes diplômés (67 %) et les femmes (23 %).



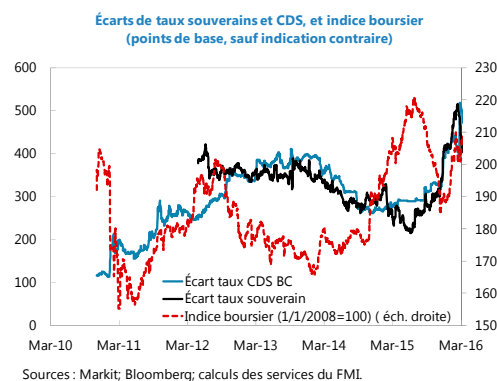
- Après une hausse ponctuelle en octobre 2015, **l'inflation globale** a poursuivi sa baisse, pour atteindre 3,3 % en mars 2016, du fait de la modération des prix des produits alimentaires. L'inflation sous-jacente est restée stable, à 4,7 %.

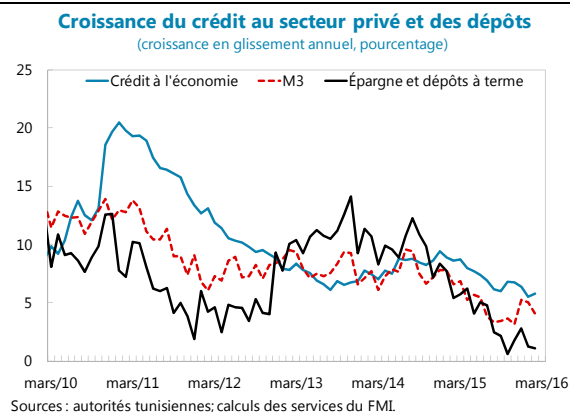
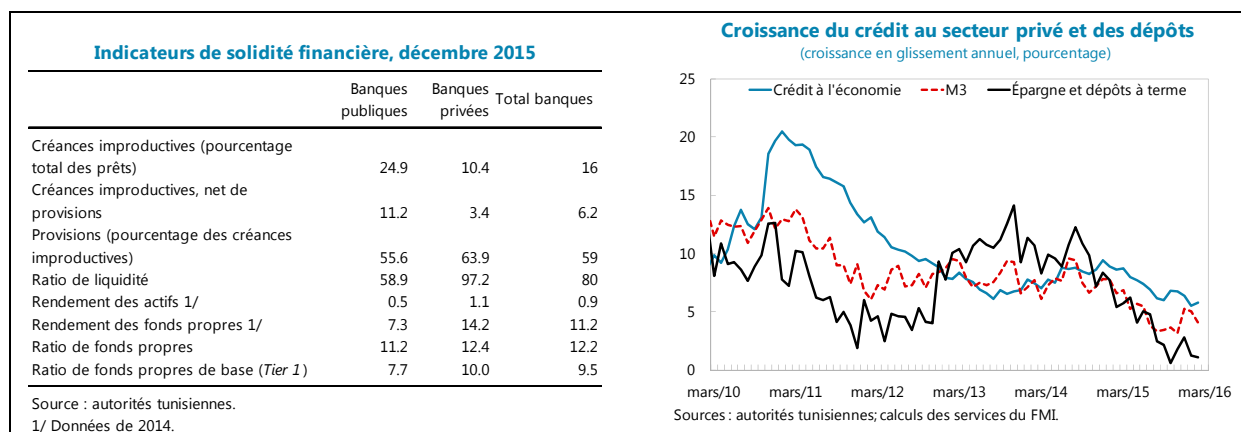
- La baisse des envois de fonds des travailleurs à l'étranger et des entrées liées au tourisme, suites aux récentes attentats terroristes, a aggravé le **déficit des transactions courantes**, estimé à 8,9 % du PIB en 2015.
- Les prêts décaissés par la Banque mondiale (500 millions de dollars) et la Banque africaine de développement (200 millions de dollars) en décembre 2015 ont ramené les **réserves brutes** à 7,6 milliards de dollars, soit plus de quatre mois de couverture des importations, mais ces réserves sont légèrement inférieures à 100 % de l'indice ajusté de l'adéquation des réserves ARA du FMI. En 2015, le dinar s'est apprécié de 2 % environ en termes nominaux effectifs, malgré sa légère dépréciation par rapport au dollar des États-Unis les dernières semaines de 2015.



- **Les marchés financiers** ont été volatiles alors que les écarts de rendement sur les obligations souveraines par rapport aux titres du Trésor des États-Unis à la fin mars 2016 ont atteint 450 points de base environ. La Bourse tunisienne se redresse après sa forte chute de 2015, tirée par les actions bancaires.

- Le fléchissement de l'activité économique freine la **croissance du crédit et des dépôts**; la diminution de 50 points de base du taux directeur de la Banque centrale de Tunisie (BCT), ramené à 4,25 % en octobre 2015, n'a pas inversé la tendance à la décélération de la croissance du **crédit au secteur privé** (qui s'établissait à 5,8 %, en glissement annuel, à la fin février 2016). Le recours aux refinancements directs de la BCT est resté élevé, et représentait 4,7 milliards de dinars à la fin mars 2016. Le ratio de fonds propres s'est certes amélioré sensiblement après la recapitalisation de deux banques publiques, mais le système bancaire reste fragile avec un total des prêts improductifs représentant en moyenne 16 % du total des prêts en décembre 2015.





- **Le déficit budgétaire structurel** (hors effets liés aux cycles économiques et aux coûts ponctuels de la restructuration des banques et de la réforme de la fonction publique) est resté inchangé, à 4,3 % du PIB en 2015. Le déficit global base caisse s'établissait à 4,7 % du PIB, soit moins que prévu du fait de recettes fiscales plus élevées et du paiement différé usuel des dépenses autorisées au titre du budget 2015 pendant la «période complémentaire» (du 1^{er} au 20 janvier 2016, représentant de l'ordre de 1 % du PIB) à régler au 1^{er} trimestre 2016.

PROGRAMME APPUYÉ PAR LE FMI

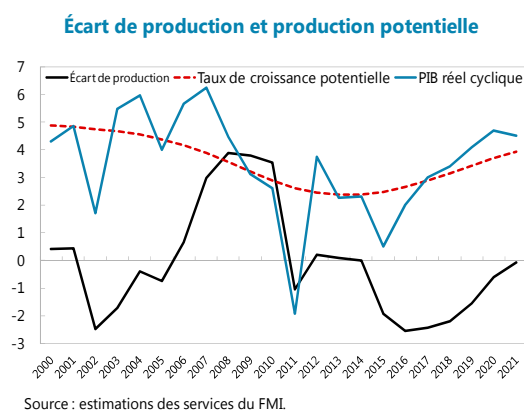
6. La vision économique sur cinq ans des autorités vise à transformer le modèle économique de la Tunisie de façon à générer une croissance accélérée et inclusive, et crée le cadre nécessaire pour mettre en œuvre un programme appuyé par le FMI. Ce programme a pour objectif prioritaire non seulement de consolider la stabilité macroéconomique—condition préalable essentielle à une croissance plus inclusive—mais aussi de réformer les institutions publiques, de faciliter l'intermédiation financière et d'améliorer le climat de l'investissement. Une adhésion plus vaste au programme économique, qui ne se limite pas à la coalition au pouvoir, sera renforcée par les efforts en cours en vue de rechercher un consensus.

7. Les entretiens ont porté sur les réformes prioritaires essentielles pour la situation macroéconomique et sur le rythme de l'ajustement et de la mise en œuvre des réformes. Les services du FMI et les autorités se sont mis d'accord sur un ajustement budgétaire progressif et régulier qui réduirait la dette et les besoins de financement à moyen terme, conjugué à des mesures immédiates destinées à dégager une marge budgétaire pour engager des dépenses d'investissement prioritaires. Les services du FMI ont engagé les autorités à lancer une vaste campagne de communication pour expliquer à la population la nécessité de réformes et attirer l'attention sur le fait que la charge de l'ajustement sera supportée par tous et que les personnes les plus vulnérables seront protégées.

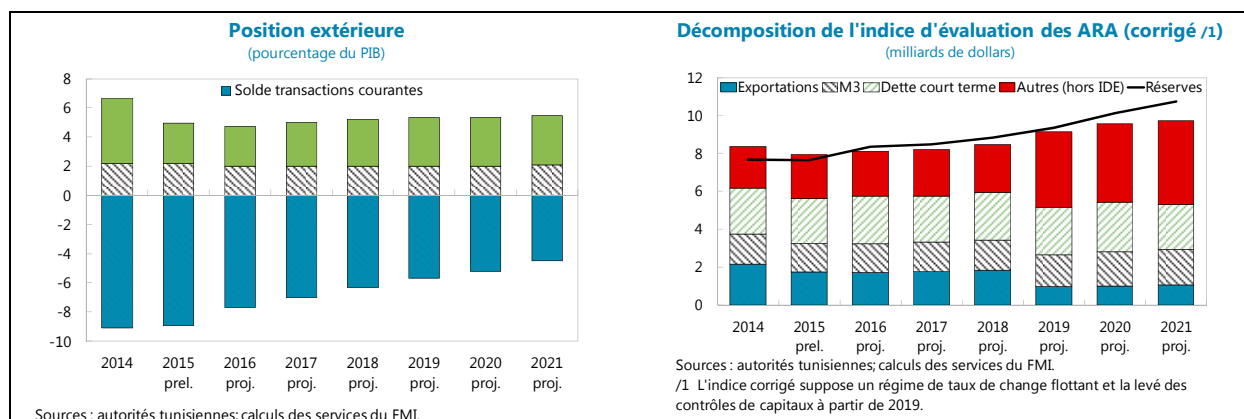
A. Le cadre macroéconomique

8. Les services du FMI et les autorités ont convenu que le cadre macroéconomique du programme doit reposer sur une reprise progressive de la croissance, une inflation stable et la constitution continue de réserves extérieures. Les prévisions reposent sur plusieurs hypothèses fondamentales, notamment une diminution des risques sécuritaires, la mise en œuvre continue de réformes et un retour progressif de la confiance des investisseurs. La situation en Libye devrait rester globalement inchangée, et on ne prévoit ni amélioration ni détérioration significatives de la situation.

- **La croissance** en 2016, à 2 %, témoigne d'une incertitude persistante, malgré une certaine reprise dans les secteurs des phosphates et de l'industrie manufacturière. À moyen terme, l'activité économique devrait monter en puissance, la croissance se rapprochant progressivement de son potentiel à moyen terme d'ici à 2019. Ceci tiendrait à une confiance accrue des investisseurs, notamment sous forme d'IDE, et à une impulsion donnée par les investissements publics. Le secteur minier, le tourisme et l'industrie manufacturière vont poursuivre leur reprise, mais le tourisme ne dépassera pas les niveaux enregistrés avant 2011.



- **L'inflation globale** devrait être ramenée à 4 % d'ici la fin de 2016, notamment grâce à une baisse de 5 % du prix à la pompe des carburants. Une diminution jusqu'à 3,5 % à moyen terme sera favorisée par une politique monétaire prudente, une maîtrise de la masse salariale et une hausse modérée des prix internationaux des produits alimentaires et des carburants.
- Le **déficit des transactions courantes** diminuerait pour atteindre 7,7 % du PIB en 2016, grâce à la baisse des cours internationaux du pétrole. À moyen terme, le déficit serait ramené à 4,4 % du PIB d'ici à 2021, du fait d'un rebond du tourisme et des exportations de phosphates, de la reprise de la demande en Europe et d'une croissance modérée des importations. Les réserves brutes devraient être supérieures à 100 % de l'indice ajusté de l'adéquation des réserves du FMI d'ici la fin de 2016, les ressources du FMI devraient laisser une marge de sécurité suffisante en cas de chocs.



Tunisie : principaux indicateurs économiques, 2014–21

	Prél.	Proj.						
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Croissance du PIB réel (pourcentage)	2.3	0.8	2.0	3.0	3.7	4.3	4.7	4.5
Indice des prix à la consommation (IPC), (moyenne période, pourcentage)	4.9	4.9	3.9	3.9	3.8	3.7	3.5	3.5
Solde transactions courantes (pourcentage du PIB)	-9.1	-8.9	-7.7	-7.0	-6.2	-5.5	-5.1	-4.4
Réserves officielles brutes (milliards dollars, fin période)	7.7	7.6	8.3	8.5	8.8	9.4	10.1	10.7
Réserves officielles brutes (mois d'importations année suivante)	4.2	4.3	4.6	4.5	4.5	4.6	4.7	4.8

Sources : autorités tunisiennes; estimations et projections des services du FMI.

9. Les risques sur les perspectives d'évolution demeurent élevés (encadré 2). La détérioration de la situation sécuritaire, avec notamment de nouvelles répercussions de la crise en Libye, et des tensions sociales élevées, constituent les risques les plus immédiats car ils pourraient faire échouer la mise en œuvre de la politique économique. Parmi les autres risques, on peut citer un durcissement ou une volatilité accrue des conditions financières mondiales, et un rebond des prix énergétiques. Des groupes d'intérêts, opposés en particulier aux réformes de la fonction publique ou du climat des affaires, ainsi que les incertitudes politiques, pourraient compliquer encore davantage la mise en œuvre des réformes. Du côté positif, les autorités relèvent que les grands projets d'infrastructures en préparation, la lutte contre le terrorisme et les perspectives de paix sociale qui reposent sur des accords avec les syndicats pour les trois prochaines années pourraient rétablir rapidement la confiance des investisseurs et des consommateurs.

Encadré 2. Tunisie : matrice d'évaluation des risques *

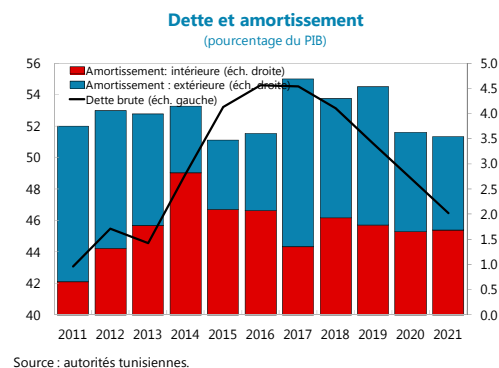
Source du risque et probabilité relative	Impact attendu et riposte recommandée
<p>Risques intérieurs</p> <p><i>Élevés</i></p> <p>Une détérioration de la situation sécuritaire, une instabilité politique et des tensions sociales dues à une intensification des actes terroristes, les répercussions de la crise en Libye, la lenteur de la recherche d'un consensus et/ou l'opposition d'intérêts de groupes.</p> <p>Risques extérieurs</p> <p><i>Élevés</i></p> <p>Durcissement ou volatilité accrue des conditions financières mondiales, provoqués par i) de brusques ajustements des prix des actifs alors que les investisseurs réagissent à une évolution imprévue des perspectives de croissance et de la trajectoire du taux directeur de la Réserve fédérale et/ou ii) un retour des difficultés du secteur financier et du secteur souverain dans toute la zone euro dû à l'incertitude persistante des politiques économiques, au temps mis par la Grèce à assurer le service de sa dette, à l'échec des réformes et aux bouleversements politiques et sociaux.</p> <p><i>Moyens</i></p> <p>Croissance structurellement faible dans les principaux pays avancés et émergents, due à la faiblesse de la demande et à une inflation qui reste faible en Europe, à l'inachèvement de réformes structurelle et à l'arrivée à maturité du cycle dans les grands pays émergents, notamment en Chine.</p> <p><i>Moyens</i></p> <p>Augmentation des risques de fragmentation, de faillite de l'État et de déstabilisation sécuritaire au Moyen-Orient, qui conduiraient à une hausse des flux migratoires avec des répercussions négatives à l'échelle mondiale.</p> <p><i>Moyens</i></p> <p>Des risques pèsent sur les prix énergétiques, notamment sous forme i) d'une volatilité accrue due à une incertitude sur la persistance du choc de l'offre de pétrole et aux facteurs sous-jacents de la baisse des cours, et/ou ii) d'une persistance des prix bas due aux facteurs influant sur l'offre, qui ne s'inversent que progressivement, et d'une demande plus faible.</p>	<p>Risques intérieurs</p> <p><i>Élevés</i></p> <p>Un retour de la sécurité au centre des préoccupations et une montée des tensions sociales pèseraient sur l'activité économique et la capacité des pouvoirs publics à entreprendre des réformes économiques urgentes, et auraient un effet négatif sur l'investissement et la croissance.</p> <p>Les autorités devraient dégager un consensus sur le plan de développement quinquennal, aussi bien avec la population qu'avec les bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux potentiels, et mettre en œuvre rapidement les réformes économiques qui s'imposent pour favoriser une croissance inclusive. Il sera aussi essentiel de renforcer la confiance et l'adhésion de la population grâce à une communication permanente.</p> <p>Risques extérieurs</p> <p><i>Moyens</i></p> <p>La volatilité accrue des conditions financières mondiales pourrait déstabiliser la reprise mondiale et les marchés financiers, ce qui pèserait sur l'économie des pays partenaires, ralentirait les entrées d'investissement direct étranger et accroîtrait les coûts de financement. Les autorités devraient i) créer un espace budgétaire en maîtrisant la masse salariale, ainsi qu'en réformant les subventions énergétiques et le système fiscal; ii) mener une politique monétaire anticyclique (en supposant qu'il n'y ait pas de tensions inflationnistes) et iii) achever les réformes bancaires.</p> <p><i>Élevés</i></p> <p>La croissance souffrirait par la voie du commerce, des envois de fonds des travailleurs expatriés et de l'investissement, en particulier de l'Europe, principal partenaire commercial de la Tunisie. Les autorités devraient i) diversifier les marchés d'exportation; ii) accélérer les réformes structurelles de façon à accroître la productivité et la compétitivité et iii) laisser les recettes baisser parallèlement à l'activité économique (par le biais des stabilisateurs automatiques par exemple).</p> <p><i>Élevés</i></p> <p>La croissance pourrait fléchir en raison de la perte de confiance des investisseurs, de l'augmentation des dépenses de sécurité, d'une forte hausse des prix du pétrole et d'un durcissement des conditions de financement. Les autorités devraient i) reconstituer les coussins budgétaires et extérieurs et ii) accélérer les réformes économiques et structurelles</p> <p><i>Élevés</i></p> <p>La volatilité accrue des prix pourrait avoir des effets négatifs sur les décisions de réformer les taxes sur l'énergie et les subventions aux combustibles. La baisse des prix énergétiques va probablement atténuer les pressions extérieures et budgétaires, et réduire les pressions inflationnistes. Les autorités devraient i) appliquer d'urgence la formule symétrique d'ajustement automatique des prix des carburants ; ii) épargner les gains exceptionnels extérieurs dus à la baisse des cours du pétrole et iii) renforcer les amortisseurs budgétaires et extérieurs.</p>
<p>* La matrice d'évaluation des risques présente des événements susceptibles de modifier notablement le scénario de référence (le scénario le plus probable selon les services du FMI). La probabilité relative des risques qui figurent dans la liste correspond à l'évaluation subjective par les services du FMI des risques entourant le scénario de référence («faible» indique une probabilité inférieure à 10 %, «moyenne», une probabilité entre 10 et 30% et «élevée», une probabilité entre 30 % et 50 %). La matrice reflète les vues des services du FMI sur la source des risques, de même que le niveau global de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques non mutuellement exclusifs peuvent agir les uns sur les autres et se concrétiser ensemble.</p>	

B. Consolider la stabilité macroéconomique

Politique budgétaire

10. La politique budgétaire va viser à placer la dette publique sur une trajectoire descendante. Les services du FMI conviennent avec les autorités qu'une baisse du déficit budgétaire structurel représentant 2,2 % du PIB d'ici à 2019 contribuerait à stabiliser à court terme le ratio dette/PIB et le ramener à moins de 50 % d'ici 2020 (contre 53 % en 2015, mais avec une part de la dette libellée en devises qui reste élevée soit 65 %). Cette orientation est cohérente avec le paiement d'amortissements élevés, qui culminent à 4,7 % du PIB en 2017 (graphique du texte), des moyens de

financement limités, et la nécessité de réduire les déséquilibres extérieurs. La dynamique d'endettement public demeure viable face à la plupart des chocs, le choc sur le taux de change étant le plus prononcé compte tenu de la part importante de la dette libellée en devises (voir AVD à l'annexe II).



11. Le rééquilibrage budgétaire à moyen terme devrait être progressif, et être ancré sur un vaste consensus autour des réformes fiscales et de la fonction publique, qui sont essentielles pour améliorer la composition du budget (Section C et MPEF ¶19). Ce rééquilibrage devrait contribuer à créer une marge de manœuvre pour les imprévus, notamment en cas de nouvelle dépréciation du taux de change, et permettre d'augmenter sensiblement les investissements publics. Parmi les risques qui pèsent sur le rééquilibrage prévu, on peut citer les pressions sur les dépenses exercées par l'opposition d'intérêts de groupes, les recettes fiscales insuffisantes du fait du ralentissement de la croissance et des transferts supplémentaires en faveur des entreprises publiques en difficulté (¶24, encadré 5).

12. L'augmentation des dépenses de sécurité ralentit le rythme de l'ajustement envisagé dans le budget 2016 (MEFP ¶11). Les services du FMI ont convenu avec les autorités qu'il convient d'adapter le rythme du rééquilibrage budgétaire qui tient compte de dépenses exceptionnelles liées à la sécurité qui sont nécessaires pour renforcer la lutte contre le terrorisme. Par conséquent, le déficit budgétaire structurel de 2016 dépasse de 0,4 % du PIB le niveau prévu initialement au budget, mais reste conforme à la trajectoire de l'ajustement à moyen terme. La baisse des recettes due à la diminution de la production pétrolière et au fléchissement de l'activité économique, ainsi qu'aux transferts plus élevés au titre des pensions, devrait être essentiellement compensée par des économies importantes sur les subventions énergétiques (grâce à la baisse des cours du pétrole et à un ajustement partiel des produits énergétiques intérieurs) et une hausse des recettes provenant des excédents des raffineries, de la vente d'une licence de télécommunications et d'une baisse des dépenses non allouées (tableau du texte).

Tunisie: principaux indicateurs budgétaires, 2015–21 1/

(pourcentage du PIB)

	2015	2016		2017	2018	2019	2020	2021
	Prel.	Budget						
Recettes	23.0	24.2	23.9	24.1	24.4	24.9	24.8	24.8
dont: recettes fiscales	21.6	22.5	21.7	22.2	22.5	22.9	22.8	22.8
Dépenses et prêts nets	28.5	28.2	28.5	28.0	28.1	27.3	26.9	26.6
<i>dont</i> : salaires et traitements	13.5	14.1	14.1	13.8	13.8	12.7	12.0	11.7
Transferts et subventions	5.7	5.0	4.9	4.5	4.3	4.4	4.4	4.4
Dépenses en capital	4.6	5.0	5.0	5.5	5.9	6.5	7.0	7.2
Prêts nets	0.8	-0.1	-0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
<i>dont</i> : recapitalisation des banques public	0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Déficit global de l'administration centrale (-) (hors dor)	-5.5	-4.0	-4.6	-3.9	-3.7	-2.4	-2.0	-1.8
Solde budgétaire structurel	-4.3	-3.6	-4.0	-3.3	-2.8	-2.1	-1.9	-1.8
Dette de l'administration centrale	53.2	54.6	54.6	54.5	53.1	50.9	48.7	46.4

Sources: autorités tunisiennes; estimations des services du FMI.

1/ Le PIB nominal a été revu à la baisse par rapport à 2012–14, pour tenir compte des données définitives de la publication des comptes nationaux par l'Institut national de la statistique.

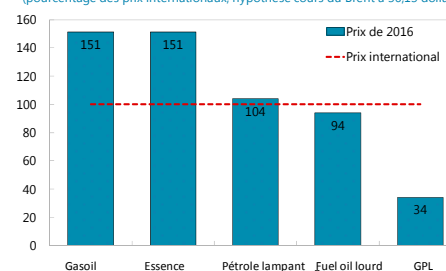
13. Maîtriser la masse salariale reste une priorité immédiate afin d'assurer la viabilité budgétaire, en attendant l'élaboration d'une vaste réforme de la fonction publique.

La rationalisation des promotions et des primes de rendement (qui représente une économie de 0,2 % du PIB) a été nécessaire pour maintenir la masse salariale au niveau initialement prévu dans le budget en 2016 (MEFP ¶11), et a ainsi contribué à compenser de nouvelles augmentations de salaire récemment accordées aux forces de sécurité (0,2 %) qui s'ajoutent aux accords conclus par le passé avec les syndicats, et qui sont prises en compte dans le budget actuel (0,7 % du PIB). Les services du FMI ont reconnu que les forces de sécurité étaient actuellement dans une situation difficile, mais ont noté qu'une hausse des salaires mettrait en péril la viabilité budgétaire tout en réduisant la marge disponible pour financer les dépenses prioritaires nécessaires pour répondre aux besoins des chômeurs. Les services du FMI et les autorités conviennent que le recours au secteur public ne peut pas être la solution pour réduire le chômage élevé, alors que la masse salariale représente déjà 14 % du PIB (et 63 % des recettes fiscales)

14. L'introduction d'un mécanisme d'ajustement automatique des prix des carburants contribuera à soutenir les réformes des subventions énergétiques.

La baisse de 5 % du prix à la pompe des carburants en janvier dernier a augmenté le revenu disponible des ménages, et sera suivie en juillet par l'application d'un nouveau mécanisme d'ajustement automatique des prix, qui devrait garantir un recouvrement intégral des coûts et une perception appropriée des impôts. Les autorités ont fait valoir que le mécanisme symétrique et la formule de lissage qui l'accompagne devaient être, dans un premier temps, appliqués sur une base trimestrielle (MEFP ¶122), mais ont

Prix de l'énergie
(pourcentage des prix internationaux, hypothèse cours du Brent à 36,13 dollars)

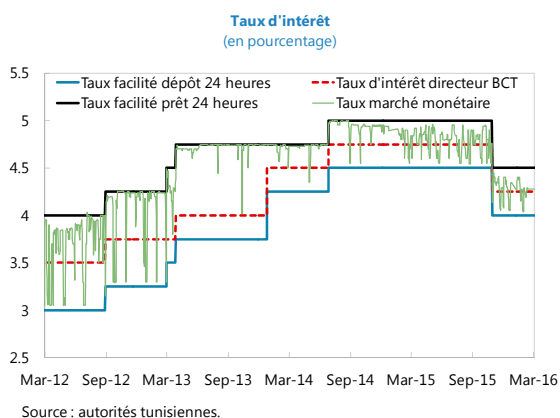


Sources : autorités tunisiennes; calculs des services du FMI.

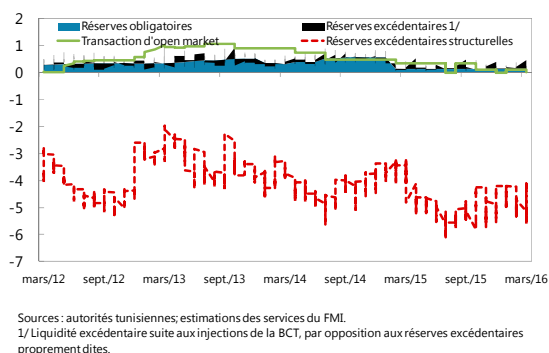
convenu avec les services du FMI que des ajustements mensuels à partir de janvier 2017 étaient nécessaires pour assurer sa viabilité en cas de fortes fluctuations des cours internationaux du pétrole.

Politiques monétaires et de change

15. Les autorités se sont engagées à mener une politique monétaire prudente. Une baisse continue de l'inflation, une croissance du crédit modérée et une activité économique largement inférieure à son potentiel justifient l'orientation actuelle de la politique monétaire (qui suppose un taux d'intérêt réel positif de 1 %), qui est encore renforcée par des pressions inflationnistes limitées après les derniers épisodes de hausse des salaires. Les services du FMI ont rappelé qu'il était important de maintenir un taux d'intérêt réel positif de façon à ancrer les anticipations inflationnistes et faire face aux pressions éventuelles à la dépréciation. Ils appuient la décision de la BCT de revenir sur sa baisse des taux d'octobre 2015 si les pressions inflationnistes sous-jacentes reprennent (MEFP ¶14).



Déficit de liquidité structurelle du système bancaire
(milliards de dinars)



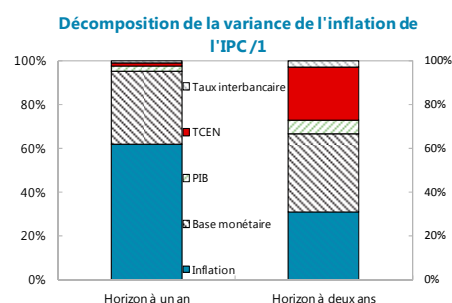
16. L'adoption progressive d'une stratégie de ciblage de l'inflation à part entière est prévue à moyen terme. Les autorités ont convenu de continuer de cibler les avoirs intérieurs nets de façon à ce que la croissance de la masse monétaire reste compatible avec l'objectif d'inflation jusqu'à ce que les conditions préalables à un ciblage de l'inflation soient pleinement en place (encadré 3). L'amélioration des prévisions des liquidités et le renforcement du dispositif de garanties vont consolider les mécanismes de transmission monétaire et la gestion des liquidités bancaires (MEFP ¶15). Il est également important de mieux faire connaître les objectifs de la BCT et ses engagements de politique économique, ainsi que d'assouplir le taux de change et mettre en place un dispositif de contrôle basé sur les risques, de façon à se diriger vers un véritable dispositif de ciblage de l'inflation.

17. Une banque centrale plus indépendante améliorera l'élaboration de la politique monétaire. L'adoption de la nouvelle loi sur la banque centrale donne davantage d'autonomie à la BCT, notamment en interdisant à des tiers d'intervenir dans sa mission et en précisant ses objectifs, ce qui est une condition préalable importante au ciblage de l'inflation. Par ailleurs, cette nouvelle loi améliore le cadre de la politique monétaire en établissant un mécanisme de prêteur en dernier

ressort à part entière qui fait une distinction claire entre la provision de liquidités d'urgence et les opérations de politique monétaire. Les services du FMI ont regretté que des dispositions de la loi s'écartent des meilleures pratiques, notamment la présence de membres du gouvernement au conseil de la BCT et l'absence d'une interdiction absolue de recevoir des instructions précises du gouvernement, et ont recommandé aux autorités d'envisager de nouvelles modifications à l'avenir de façon à se conformer aux meilleures pratiques. L'introduction d'une courbe de rendement contribuerait aussi à améliorer le mécanisme de transmission monétaire.

Encadré 3. Tunisie : base monétaire et inflation

La monnaie centrale demeure un déterminant important de l'inflation. Les analyses des services du FMI indiquent qu'un tiers de la variabilité de l'inflation sur un horizon de deux ans s'explique par l'évolution de l'offre de monnaie centrale, sous le contrôle direct de la BCT. Les changements de taux directeurs n'expliquent que marginalement l'évolution de l'inflation, même à des horizons plus lointains. Les agrégats monétaires restent un indicateur pertinent qui permet d'évaluer l'orientation de la politique monétaire en Tunisie, et le plafond imposé à l'accumulation d'avoires intérieurs nets peut toujours aider la BCT à faire connaître l'orientation de sa politique monétaire aux participants au marché. Le taux directeur, quant à lui, deviendra un indicateur plus important avec le temps à mesure que le marché interbancaire et le marché financier se développeront.



1/ Contribution relative à la variabilité de l'inflation des chocs à certaines variables à des échéances particulières. Les contributions sont estimées à partir d'un modèle vectoriel à correction d'erreur utilisant des données trimestrielles de 1997 à 2015.

Source: estimations des services du FMI.

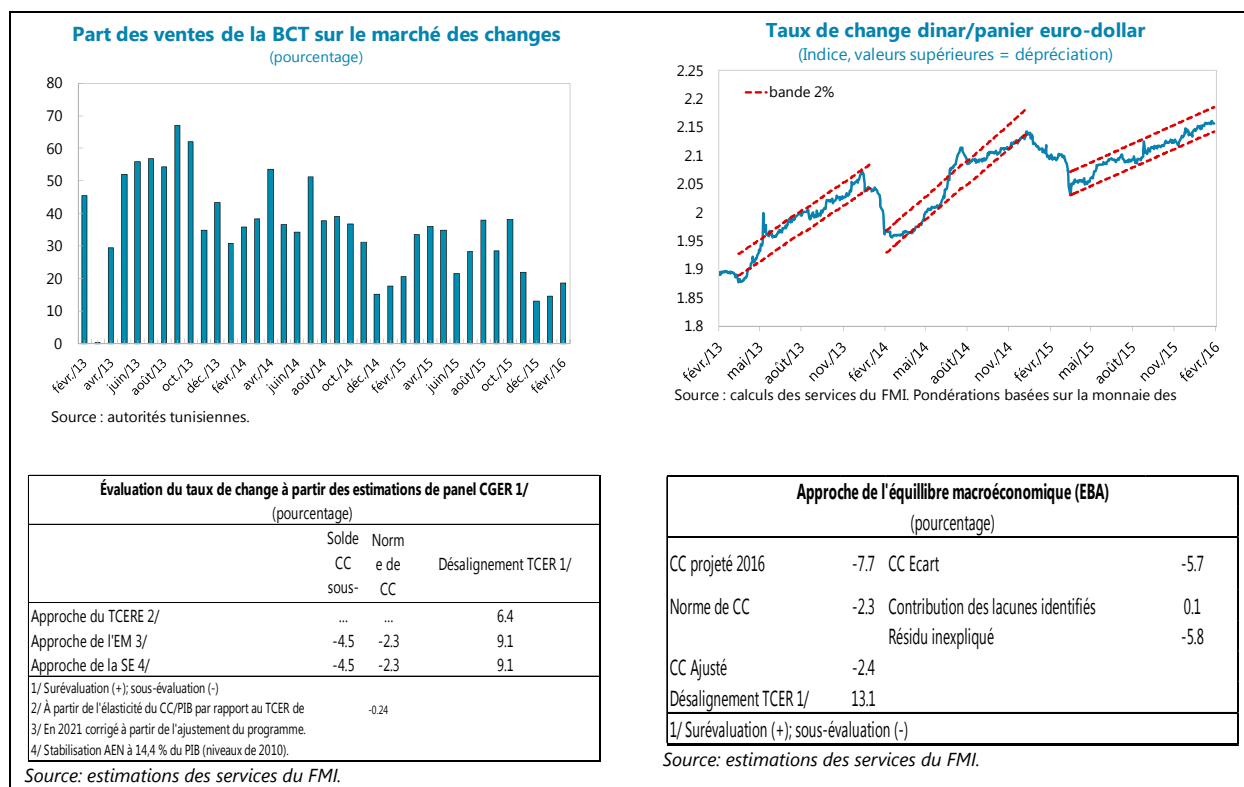
18. La simplification des règles qui régissent actuellement le compte capital et la modernisation du cadre relatif aux liquidités en devises renforceront la politique de change.

Les services du FMI ont noté avec satisfaction les mesures prises pour réduire les contrôles *ex ante* sur les transactions courantes, supprimer le plafond de la dette publique détenue par des étrangers et octroyer des pouvoirs élargis aux banques pour les transferts de devises. La mise en œuvre récente du mécanisme d'adjudication de devises améliore la gestion des liquidités en devises (MEFP ¶17). Les services du FMI ont appelé à améliorer davantage le cadre opérationnel qui régit les devises en organisant régulièrement ces adjudications, qui devront être préalablement clairement annoncées. Les services du FMI ont convenu avec les autorités qu'un passage à la convertibilité totale du compte capital ne serait approprié qu'à moyen terme si les conditions préalables sont remplies (MEFP ¶18).

19. Ces mesures, conjuguées à la réduction prévue des interventions de la BCT, diminueraient la surévaluation du dinar et amélioreraient les liquidités. Alors que le dinar continue de se déprécier suivant un régime de parité mobile dans une bande de 2 %, les services du FMI estiment que le taux de change effectif réel est surévalué (de 6 à 13 %). Plus de flexibilité du taux de change¹ aiderait à reconstituer les réserves, accroîtrait la compétitivité et soutiendrait la

¹ Dans le secteur financier, les effets de bilan dus à un assouplissement du taux de change sont limités par la capacité des banques commerciales à faire des opérations de couverture. Dans le secteur public, une forte dépréciation du

politique monétaire. Les services du FMI ont noté avec satisfaction l'engagement explicite de la BCT de limiter ses interventions à un lissage des fluctuations excessivement fortes, en respectant un plafond de ventes nettes de devises (MEFP 118-19). La réduction des interventions, actuellement inférieures à 20 % du marché des changes (graphique du texte), complèterait d'autres mesures du cadre de la politique de change et améliorerait la gestion des liquidités en réduisant les besoins de refinancement des banques.



C. Réformer les institutions publiques

20. La réforme des institutions publiques est la clé de voûte du programme à moyen terme des autorités visant à stimuler une croissance inclusive. Rendre les services publics plus efficaces, améliorer la composition du budget de façon à accroître les dépenses qui accélèrent la croissance et garantir la viabilité budgétaire sont autant de composantes essentielles de la stratégie des autorités (MEFP 119). Pour atteindre ces objectifs, il faut procéder à une vaste réforme de la fonction publique, rationaliser les subventions énergétiques, renforcer la gestion des finances publiques, améliorer le dispositif de protection sociale et mobiliser les recettes tout en favorisant l'équité.

taux de change augmenterait le ratio de la dette publique et le service de la dette extérieure, mais les risques sont limités par la plus longue échéance de la dette, principalement due à des créanciers multilatéraux. L'effet sur les bilans du secteur non financier sera atténué par un gain exceptionnel des dépôts en devises des résidents (on trouvera des détails complémentaires à l'encadré 2 du rapport du FMI n° 14/123).

21. Toutes les parties prenantes ont relevé que la modernisation de l'administration publique est une priorité majeure pour améliorer la prestation des services publics et favoriser la croissance (encadré 4). Les services du FMI ont salué les projets d'engager une vaste réforme de la fonction publique, qui sera définie dans le cadre d'une stratégie assortie d'échéances précises d'ici à septembre 2016 (repère structurel). Cette stratégie portera sur plusieurs aspects détaillés dans la vision des autorités, en particulier la création d'un statut particulier des hauts fonctionnaires afin d'attirer des candidats qualifiés, l'application de critères de recrutement plus stricts, l'amélioration du processus d'évaluation et de promotion et une meilleure adéquation entre les structures salariales et les résultats (notamment en rationalisant les allocations existantes). Dans le cadre de cette stratégie, les autorités se sont engagées à maîtriser les augmentations salariales et à mener à bien les revues fonctionnelles de quatre ministères (repère structurel à la fin décembre), ce qui devrait améliorer l'efficacité et la qualité des services et ouvrir la voie à un redéploiement des ressources humaines là où les besoins sont les plus pressants (notamment dans les régions de l'intérieur). Ceci pourrait permettre également une réduction des effectifs—que l'on pourrait accélérer en encourageant des départs volontaires ciblés en 2018—qui aiderait les autorités à atteindre leur objectif d'améliorer la prestation des services publics et de ramener la masse salariale à 12 % du PIB d'ici à 2020 (MEFP ¶20).

22. La mise en œuvre de la stratégie de réforme de la fonction publique devra passer par une maîtrise de l'augmentation de la masse salariale en 2017. L'augmentation de la masse salariale—due à une hausse de l'emploi de 23 % et une augmentation du salaire moyen de 37 % depuis la révolution—n'est pas viable. Les services du FMI ont noté avec satisfaction l'engagement des autorités de limiter la hausse de la masse salariale en 2017 pour la ramener au taux d'inflation anticipé ce qui suppose, compte tenu des hausses de salaires accordées par le passé, qu'il faudra trouver des économies de l'ordre de 0,6 % du PIB en 2017. Des options précises doivent être envisagées lors de l'élaboration du budget 2017, qui devrait être conforme à la stratégie globale de réformes. Des options possibles consistent à rationaliser le système de primes et d'allocations, réduire davantage la rotation des emplois et les promotions et prolonger le gel des recrutements (MEFP ¶20).

23. Il est nécessaire de réformer durablement les subventions énergétiques tout en renforçant le filet de protection sociale actuel de façon à améliorer la composition du budget à long terme. Après la réforme des subventions aux carburants, qui doit être mise en œuvre en juillet 2016 (¶14), les autorités prévoient de relever progressivement les tarifs d'électricité pour les porter au niveau permettant un recouvrement des coûts, tout en appliquant des tarifs sociaux qui continueront de protéger les personnes les plus vulnérables (MEFP ¶22). Outre les dispositifs actuels de transferts monétaires, dont le champ d'application et l'importance ont augmenté ces deux dernières années, un dispositif de protection sociale mieux ciblé serait introduit en juin 2017, avec la création d'un nouvel identifiant social unique et une nouvelle base de données sur les ménages vulnérables (repère structurel pour la fin mars 2017) (MEFP ¶24).

24. Il faudrait rétablir rapidement la viabilité financière du régime de retraites publiques (MEFP ¶24). La Caisse nationale de retraite et de prévoyance sociale (CNRPS) est déficitaire et

nécessite des transferts budgétaires d'environ de 0,4 % du PIB en 2016. Les services du FMI ont rappelé qu'il était important d'accélérer le dialogue social national tripartite sur la réforme des pensions afin que la CNRPS redevienne financièrement viable. Une solution globale de long terme pourrait consister à modifier les paramètres des cotisations et des prestations, et devrait être compatible avec les propositions de réforme de la fonction publique.

25. Un renforcement du suivi et du fonctionnement des entreprises publiques s'impose pour améliorer la prestation des services et réduire les risques budgétaires. Les services du FMI ont salué l'adoption par les autorités d'une stratégie d'amélioration de la gouvernance qui vise à ce que les entreprises publiques puissent fonctionner sur une base commerciale et réduire leurs pertes substantielles (encadré 5). De plus, les services du FMI ont souscrit au projet des autorités de créer un organisme indépendant chargé de superviser la restructuration des entreprises publiques, et notamment les banques publiques, mais ont relevé qu'il pourrait être difficile d'éviter que les structures ministérielles actuelles fassent double emploi (MEFP ¶21). La mission a encouragé les autorités à conclure des contrats-programmes pour les cinq plus grandes entreprises publiques (repère structurel), qui devraient être assortis d'indicateurs sur les performances en matière de gestion administrative et financière. La surveillance des arriérés croisés entre les entreprises publiques et l'administration centrale, qui devrait commencer en 2016, est une première étape fondamentale en vue d'améliorer les résultats financiers des entreprises publiques. La publication d'une déclaration sur les risques budgétaires, mettant en évidence les risques des entreprises publiques et les mesures d'atténuation possibles, est nécessaire pour accroître la transparence et guider les politiques économiques.

Encadré 4. Réforme de la fonction publique en Tunisie — options possibles pour maîtriser la masse salariale

Ramener la masse salariale à un niveau comparable à celui qu'elle avait avant la révolution passe par des réformes de qualité de l'emploi et des salaires dans le secteur public. Les réformes qui ont été couronnées de succès dans d'autres pays montrent qu'il faut conjuguer des mesures à court terme de limitation des salaires à des réformes plus durables. L'expérience d'autres pays indique que pour réussir, les efforts doivent reposer sur un vaste consensus politique, et être cohérentes avec le cadre budgétaire à moyen terme et les réformes des retraites. Parmi les réformes possibles, on peut citer les suivantes :

Mesures à court terme :

- **Gel des salaires.** En Tunisie, l'effet de cette mesure serait probablement limité par les augmentations décidées avec les syndicats jusqu'à 2017. Un gel des salaires, en particulier chez les fonctionnaires des catégories inférieures, pourrait contribuer à réduire la disparité avec le secteur privé (une prime salariale de 18,5 % et un faible ratio de compression par exemple).
- **Rationalisation des primes et des allocations.** Il existe dans la fonction publique tunisienne 37 types d'allocations spécifiques, et plus de 140 allocations spéciales. Elles ont doublé depuis 2011 et varient selon les fonctions et les ministères, et représentent 60 % environ du salaire moyen.
- **Gel des recrutements.** Le gouvernement tunisien a déjà annoncé un gel des recrutements pendant trois ans, exception faite des régularisations en cours de travailleurs contractuels décidées au lendemain de la révolution. Si ce gel était prolongé longtemps, il pourrait contribuer à altérer la structure de la fonction publique, qui a déjà perdu de nombreux travailleurs très qualifiés.
- **Départs volontaires de fonctionnaires.** Ces départs seraient vraisemblablement accompagnés d'indemnités de départ, ce qui augmenterait les coûts à court terme. Il faudrait préparer avec soin cette option afin qu'elle soit cohérente avec la décision récente de relever l'âge de la retraite en Tunisie, de façon à contribuer à rendre le régime de retraites plus viable.

Réformes durables

- **Rationaliser la taille et la structure de l'administration.** Il faudrait procéder à un examen de l'emploi pour déterminer dans quels domaines on observe des doublons, des chevauchements et des rigidités, en tenant compte des priorités dans la prestation des services publics et des projets de décentralisation.
- **Resserrer le lien entre rémunération et performance.** En reliant les augmentations de salaires à la performance, on incite les travailleurs à améliorer leur efficacité et leur productivité. On pourrait aussi faire une péréquation des salaires entre les différentes unités budgétaires, ou aligner les salaires avec les salaires comparables du secteur privé, et enfin accroître la différenciation entre les diverses catégories de salaires (ratio de compression) pour favoriser la productivité.

Autres considérations. La réforme de la fonction publique tunisienne devrait aller de pair avec la réforme des entreprises publiques, qui ont été par le passé une source de création d'emplois publics, avec une transparence et une efficacité limitées.

26. Il sera fondamental de renforcer la gestion des dépenses publiques et la transparence pour améliorer l'efficacité des services publics et réduire les risques budgétaires. La vision des autorités s'articule autour de trois axes :

- **Gestion des finances publiques.** La loi organique du budget, que le Parlement doit adopter cette année (repère structurel), améliorera le processus de préparation et d'exécution du budget, facilitera la collecte d'informations budgétaires, introduira une nouvelle classification fonctionnelle du budget et simplifiera les procédures de contrôle et d'audit (MEFP, ¶125). Elle aidera ainsi à achever le déploiement du programme de gestion budgétaire par objectif. Associée au nouveau code des marchés publics et à la définition des objectifs prioritaires, elle contribuera à accélérer l'exécution des investissements publics, en particulier dans les régions rurales. La coordination des travaux entre les différentes agences et avec les entreprises publiques sera également essentielle pour améliorer la gestion de la trésorerie et les prévisions (¶125).
- **Gestion de la dette.** Une stratégie de gestion de la dette à moyen terme sera achevée d'ici la fin de 2016, avec le concours de la Banque mondiale (repère structurel). Elle aidera à trouver le bon dosage entre les emprunts intérieurs et extérieurs, assurer une structure des échéances et une gestion des refinancements optimales et élaborer des stratégies d'émission avantageuses coordonnées avec la gestion de trésorerie. Une agence de la dette centralisée qui doit être mise en place l'année prochaine aidera les autorités à mettre en œuvre leur stratégie (MEFP ¶126). Cette agence sera aussi chargée de gérer les importantes garanties de l'État (de l'ordre de 12 % du PIB). Les services du FMI ont recommandé de publier les calendriers des adjudications de titres de la dette tous les trimestres, et d'émettre des titres de créance à court terme pour développer les marchés financiers. Par ailleurs, les services du FMI ont insisté sur la nécessité de rendre compte systématiquement de la dette intérieure et extérieure dans toutes les institutions publiques, et de regrouper la gestion de tous les types de dette (multilatérale, bilatérale et commerciale) au sein de l'agence récemment créée.
- **Redoubler les efforts de lutte contre la corruption.** La mise en place d'ici la fin décembre 2016 (repère structurel) d'une instance de haut niveau de lutte contre la corruption, dont l'indépendance et l'autonomie budgétaire sont garanties par la Constitution, protégera les citoyens contre des pratiques abusives de l'État et fixera des règles claires en matière de conflits d'intérêts. D'autres questions sont prioritaires dans ce domaine, notamment la création d'une plate-forme pour les lanceurs d'alertes et des obligations plus strictes en matière de transparence financière à exiger des hauts fonctionnaires (MEFP ¶127). À l'aide d'une assistance technique du FMI, les autorités renforcent leur régime de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme en adoptant une approche fondée sur les risques et en durcissant leur évaluation des règles de vigilance que les banques exercent sur les nouveaux clients.
- **Améliorer la transparence des données.** La publication d'un «budget citoyen» et la création d'une plate-forme de cybergouvernement illustrent l'engagement des autorités d'accroître la transparence. Les efforts visant à améliorer la collecte, la production et la diffusion des données par l'Institut national de la statistique constituent également un pas dans cette direction. Il est nécessaire de réduire les délais d'élaboration et de publication des données afin de suivre l'évolution de la situation socioéconomique et informer les décideurs en temps voulu.

27. Des travaux sont engagés pour accroître les recettes de façon équitable, efficiente et transparente. Les réformes fiscales prévues dans les budgets de 2015-16, qui divisent par deux la différence entre la fiscalité des entreprises *offshore* et *onshore*, rationalisent les droits de douane, réduisent les droits d'accise excessifs (sur l'alcool par exemple), améliorent le régime de taxation forfaitaire et réduisent les exonérations de TVA de 0,5 % du PIB, constituent la première vague de réformes visant à rendre le système fiscal plus efficient et équitable. Elles seront complétées par une stratégie globale (action préalable) qui i) élargit l'assiette de la TVA par une suppression d'exonérations et une simplification des taux de TVA en les ramenant de trois à deux taux (6 % et 18 %), ii) améliore la progressivité de l'impôt sur le revenu des particuliers, iii) réduit davantage la différence entre le taux d'imposition des sociétés *onshore* et *offshore* tout en relevant la taxe sur les dividendes afin d'améliorer l'équité, supprime l'arbitrage fiscal et maintient la neutralité sur le plan des recettes, iv) simplifie la fiscalité des petites entreprises et v) réduit les impôts d'affectation spéciale. Une fois, cette stratégie fiscale adoptée, il serait important de la compléter par des mesures législatives. De plus, il faudrait rationaliser les incitations fiscales actuelles et renforcer l'administration fiscale en s'acheminant vers une administration intégrée, en commençant en priorité par la mise en place d'une Direction des grandes entreprises qui regrouperait toutes les fonctions fiscales (MEFP 123).

Encadré 5. Réformer les entreprises publiques non financières en Tunisie

Les entreprises publiques jouent un rôle important dans l'économie tunisienne. On compte 93 entreprises publiques non financières actives dans 17 secteurs, dont les plus importants sont ceux de l'industrie et de l'énergie, des transports, de l'eau et de l'agriculture. Les entreprises publiques emploient 180 000 personnes (soit 5 % de la population active du pays), les effectifs ayant augmenté de 50 % depuis 2011. Les 28 plus grandes entreprises représentent plus de 70 % de cette population occupée.

Les activités des entreprises publiques ont des répercussions importantes sur le budget, qui vont croissant :

- Sur une base consolidée, **les entreprises publiques non financières ont enregistré un déficit représentant 4,4 % du PIB** en 2013¹. La moitié d'entre elles sont en déficit, en premier lieu la Société tunisienne de l'électricité et du gaz (STEG), la Société des transports de Tunis (Transtu), Tunisair et le Groupe chimique tunisien. Ce déficit a triplé depuis 2010. Dans le même temps, les transferts aux entreprises publiques ont aussi augmenté, passant de 2 % environ du PIB en 2010 à 7 % environ du PIB en 2013 (ce pourcentage a diminué récemment grâce à la baisse des prix internationaux de l'énergie).
- **Les passifs sont élevés, mais difficiles à quantifier.** La dette extérieure garantie représente en moyenne près de 10 % du PIB (soit un tiers environ de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État tunisien). La dette des entreprises publiques envers le système bancaire représente 5 % environ du PIB, mais on ignore le volume total de l'encours de la dette (en partie du fait que les comptes des différentes entreprises publiques ne sont pas consolidés et en raison des opérations de rétrocessions de prêt de l'administration centrale).

Un cadre de gouvernance fragile, aggravé par un manque de transparence, explique en partie les mauvais résultats des entreprises publiques. Le fonctionnement des entreprises publiques tunisiennes est entravé par un manque d'autonomie au niveau de la gestion (l'absence de conseil d'administration indépendant par exemple). Les objectifs sociaux (comme l'emploi) sont souvent dominants, mais s'accompagnent rarement de mandats clairs et d'une obligation de rendre des comptes. De plus, les données ne sont pas publiées, les bilans sont produits avec un grand retard et les comptes consolidés font défaut, ce qui affaiblit les opérations de surveillance, alors même qu'il existe de nombreux organismes de contrôle.

Une stratégie ambitieuse visant à réorganiser les entreprises publiques a été élaborée. Elle est axée sur la création d'un organisme technique sous la tutelle du Ministère des finances ou des services du Premier ministre, chargé de contrôler les entreprises publiques et de superviser leur restructuration. Cet organisme préparerait des contrats-plans pour les dirigeants des entreprises publiques, et serait habilité à mettre son veto à une aide financière si des indicateurs de performance ne sont pas respectés. Les autorités prévoient également de renforcer le rôle des conseils d'administration des entreprises publiques, d'améliorer la sélection et le contrôle des dirigeants et les mécanismes d'audit, et de faire appliquer les règles de notification et de publication. Le rôle de l'État dans de nombreux secteurs de l'économie serait aussi reconsidéré.

Il est essentiel de définir les priorités. Il est prévu que le suivi et l'élaboration de contrats-programmes commencent à titre expérimental dans les grandes entreprises publiques. Cet effort devrait nécessiter des moyens importants, tant en termes de personnel que de coopération entre les départements. Des changements de la réglementation seraient apportés en parallèle.

¹ Les données sur 2014 sont en cours de préparation.

Tunisia: Tax Package Over the Medium Term and Potential Yields
(Percent of GDP)

	2016		Gains estimés à moyen terme	
	Millions de dinars	Pourcentage du PIB	Million de dinars	Pourcentage du PIB
Mesures fiscales : première série de réformes incluse dans le budget de 2016	439.0	0.5		
TVA	395.0	0.5		
Élargissement de l'assiette : réduction des exonérations	495.0	0.6		
Réduction de la retenue à la source de 50 à 25 %	-50.0	-0.1		
Impact de l'harmonisation des droits de douane	-50.0	-0.1		
Tarifs douaniers				
Harmonisation des tarifs (réduction de 7 à 2)	-316.0	-0.4		
Droits d'accise				
Augmentation de la fiscalité pétrolière dans le mécanisme de tarification des c	360.0	0.4		
Mesures fiscales : propositions de réforme en suspens			994.7	1.1
Fiscalité directe			-165.0	-0.2
Impôt sur le revenu des personnes physiques			-215.0	-0.2
Simplification du nombre de tranches			315.0	0.3
Augmentation du seuil d'impôt sur le revenu de 1500 à 5000 dinars			-730.0	-0.8
Élimination des déductions au titre de services professionnels			200.0	0.2
Impôt sur les sociétés			50.0	0.1
Réduction du taux pour le secteur "onshore" à 20 % en 2018		
Augmentation de la fiscalité des dividendes à 10 %			50.0	0.1
Fiscalité indirecte			1,159.7	1.3
TVA			820.0	0.9
Rationalisation des taux de TVA (6,12,18) à 6 et 18 %			320.0	0.3
Autre réduction des exonérations fiscales			500.0	0.5
Droits de douane				
Élimination du régime de traitement préférentiel (impôt aux taux actuels)			416.7	0.5
Accises			123.0	0.1
Réduction de la liste de produits assujettis à des accises			-77.0	-0.1
Augmentation des taux pour le tabac et libéralisation des prix au détail ^{3/}			200.0	0.2
Autres impôts				
Réduction des fonds d'affectation spéciale (et rationalisation de la dépense des fonds)			-200.0	-0.2

Sources : autorités tunisiennes; USAID; estimations et projections des services du FMI.

D. Encourager l'intermédiation financière

28. Des mesures importantes ont été prises en vue de mettre en place un système bancaire moderne, soumis à un contrôle sérieux et à une véritable concurrence. Les réformes prévues dans le cadre de l'accord de confirmation précédent (recapitalisation des deux plus grandes banques publiques et renforcement du cadre réglementaire et de surveillance) ont ouvert la voie vers un secteur bancaire plus stable et efficient, propice à l'intermédiation financière et au développement du secteur privé. L'adoption de toutes les lois bancaires d'ici mai 2016 (lois sur les faillites, les banques et la banque centrale) constitue une étape fondamentale car ces lois vont préparer le terrain pour une amélioration considérable de la capacité des banques à résoudre les créances douteuses. Elles mettront aussi à disposition des outils plus modernes, notamment un dispositif de prêteur de dernier ressort et un fonds de garantie des dépôts, de façon à assurer la

stabilité et l'efficacité du secteur financier (MEFP ¶29) et encourager le crédit au secteur privé, qui est resté relativement faible (il représentait 77 % du PIB à la fin de 2015).

29. Le secteur bancaire demeure néanmoins vulnérable. Le ratio de solvabilité global s'est amélioré pour se situer à 12,2 % à la fin décembre 2015, pour le ratio de fonds propres uniquement une banque publique reste encore inférieur au niveau réglementaire. Les banques demeurent tributaires du refinancement de la banque centrale, et le ratio de liquidité d'une grande banque est en deçà des normes prudentielles. Les prêts improductifs restent élevés, et la situation pourrait se dégrader davantage lorsque le gel du classement des prêts dans le secteur du tourisme, introduit après l'attaque de Sousse, prendra fin l'année prochaine. Le fléchissement de l'activité économique, et notamment la faible performance du secteur du tourisme (qui représente 25 % environ des prêts improductifs), ainsi que la diminution des marges d'intermédiation pourraient intensifier les pressions sur la solidité des banques et leur rentabilité.

30. Les services du FMI ont souscrit à la stratégie des autorités qui vise à renforcer le secteur financier et encourager l'inclusion financière. La stratégie des autorités, qui sera supervisée par un comité d'orientation du secteur financier (FSSC) présidé par le Ministère des finances, prévoit de renforcer la résilience du secteur bancaire, d'améliorer la gouvernance et la réglementation du secteur, d'élargir la fonction de supervision de la banque centrale et d'améliorer l'inclusion financière. Les services du FMI ont appelé le comité à assurer non seulement la coordination des réformes, mais aussi leur réalisation, et de communiquer régulièrement avec le public.

31. Pour renforcer la résilience du secteur bancaire, il faut poursuivre les progrès dans la restructuration des banques publiques. Les plans d'affaires actualisés, que les conseils d'administration des banques doivent approuver avant mai 2016 (action préalable), reposent sur des hypothèses prudentes qui visent à résoudre rapidement les prêts improductifs, y compris par des abandons (MEFP ¶30), tout en veillant au respect de toutes les normes prudentielles pendant la période de restructuration (dans le cadre de ces abandons, il faudrait que les banques publiques évitent de vendre les prêts improductifs à leurs propres filiales). Des contrats-programmes seront signés d'ici juin (repère structurel) de façon à proposer des mesures d'encouragement adaptées aux dirigeants des banques, assorties de grands indicateurs qui seront suivis sur une base consolidée (MEFP ¶30) par la nouvelle agence des participations de l'État. Les services du FMI saluent l'intention des autorités d'encourager l'arrivée de partenaires stratégiques ou techniques en privatisant une partie du capital de l'État dans les trois principales banques publiques, et de se dessaisir de la participation minoritaire qui lui reste dans des banques privées.

32. La résolution des prêts improductifs est essentielle pour réussir la restructuration bancaire. Les services du FMI et les autorités se sont accordés sur la suppression des obstacles juridiques qui empêchent les banques de résoudre activement leurs créances improductives en prenant les mesures suivantes : i) publier les nouveaux décrets d'application de la loi sur les faillites adoptée récemment, et réexaminer le cadre réglementaire qui régit les administrateurs de faillite; ii) mettre les banques publiques sur un pied d'égalité avec les banques privées en les habilitant à abandonner les créances improductives; iii) simplifier les règles d'annulation des dettes et

iv) autoriser les sociétés de recouvrement à contacter leurs clients pour les inciter à rembourser leurs dettes. La création dans les banques publiques de structures internes spécialisées dans les prêts improductifs facilitera également le recouvrement des créances. Les services du FMI ont encouragé la banque centrale à évaluer la possibilité de règlements à l'amiable pour faciliter la renégociation des dettes, ce qui est prévu avec l'assistance technique de la Banque mondiale.

33. Il faudrait consolider les progrès déjà enregistrés dans le renforcement du cadre réglementaire et prudentiel. Parmi les principales mesures à prendre, on peut citer les suivantes :

- **Adoption de la loi bancaire.** La loi bancaire, que le Parlement doit adopter début mai 2016, prévoit un cadre de résolution bancaire adéquat et un système de garantie des dépôts, ce qui contribuera à redonner confiance dans le système bancaire, et rapprochera la Tunisie des meilleures pratiques internationales. Les services du FMI ont néanmoins relevé que la présence du Ministère des finances dans le comité de résolution devrait se limiter uniquement aux cas systémiques car l'usage de fonds publics dans la résolution de banques non systémiques n'est pas justifié; les autorités ne partagent pas cette opinion.
- **Mise en œuvre du plan quinquennal de la BCT et mesures visant à adopter un système de contrôle fondé sur les risques.** L'évolution vers la création de systèmes de notation des risques internes, l'utilisation d'un manuel sur le contrôle fondé sur les risques (à achever) qui servirait de référence systématique aux autorités de contrôle (repère structurel) et la dématérialisation totale de la communication de données par les banques contribueront à renforcer les normes prudentielles et à limiter les risques de déstabilisation du secteur financier. Les services du FMI ont salué le recrutement prochain de dix superviseurs bancaires, et ont recommandé aux autorités à recruter davantage afin de disposer de moyens adéquats d'évaluer dûment et rapidement les risques, y compris par des inspections générales sur place des sept plus grandes banques privées (repère structurel). De nouvelles données qui devraient être communiquées à la fin juin aideront à déterminer si le contrôle sur une base consolidée devrait être introduit avant 2018, date actuellement fixée dans les plans des autorités.

34. Les autorités ont lancé plusieurs programmes visant à encourager l'inclusion financière (¶31). L'accès au crédit est limité puisque selon les estimations de la Banque mondiale, il est réservé à 36 % de la population adulte. Plusieurs politiques doivent être mises en œuvre dans le cadre de ces programmes, et notamment les suivantes :

- **Développement de bureaux privés du crédit,** qui compléteront la Centrale de risques de la BCT en recueillant des informations plus exhaustives, qui aboutiront à terme à une meilleure analyse des risques, et faciliteront l'octroi de prêts aux clients qui ne sont pas des parties liées.
- **Révision de la loi sur les taux d'intérêt excessifs des prêts.** Cette loi a pour principal objectif de protéger les emprunteurs contre les taux excessifs, mais les plafonds fixés sont bas et le volume des prêts et la nature des emprunteurs ne sont pas pris en considération, ce qui empêche beaucoup de ménages et de petites et moyennes entreprises d'accéder au crédit. Les autorités reconnaissent que ces règles devraient être améliorées en relevant le plafond sur les

taux prêteurs pour les particuliers et les PME, en le faisant passer du niveau actuel de 20 % de plus que le taux prêteur moyen à au moins 33 % de plus que ce taux (repère structurel pour fin décembre 2016) tout en reconsidérant le cadre actuel de façon à l'adapter aux différents types d'emprunteurs. Les autorités considèrent que la définition du plafond adapté à chaque type d'emprunteur est une condition préalable essentielle à remplir avant d'examiner la proposition des services du FMI de supprimer le plafond pour les grandes entreprises.

- **Renforcer le financement des activités de microfinance et des PME.** Le gouvernement prévoit de regrouper les 289 associations de microcrédit—dont plus de la moitié ne respectent pas le cadre réglementaire—en 24 institutions (une par région), qui obéiront à une nouvelle stratégie de microfinance. La restructuration de plusieurs établissements publics spécialisés dans le financement du développement en une banque régionale devrait accroître l'efficacité et ouvrir de nouvelles possibilités de financement dans les régions marginalisées. Les services du FMI ont appelé à la prudence dans la mise en place de cette banque, qui devrait fonctionner uniquement comme intermédiaire, en partenariat avec les banques existantes dans les cas où les services financiers traditionnels n'auraient pas été viables, et s'abstenir de faire double emploi avec les prestataires de services financiers commerciaux existants.

E. Améliorer le climat des affaires

35. La suppression des obstacles structurels qui s'opposent depuis de longue date au développement du secteur privé constitue un élément fondamental de la stratégie des autorités. Changer le modèle de développement actuel, qui repose sur l'intervention d'un État omniprésent qui a rendu l'économie tributaire d'exportations à faible valeur ajoutée, créé une réglementation excessive, et limité la concurrence, exige de mettre en œuvre rapidement la législation récemment approuvée. En particulier, les décrets d'application de la loi sur la concurrence devraient réduire le délai des auditions sur les procédures anti-trust et aggraver les sanctions pour pratiques anti-concurrentielles. De plus, la mise en œuvre de la loi sur les partenariats public-privé qui a été approuvée portera essentiellement, en premier lieu, sur deux projets pilotes et prévoira un cadre d'évaluation de la faisabilité de nouveaux partenariats public-privé et des risques budgétaires qu'ils présentent (MEFP ¶32).

36. Le nouveau code d'investissement et la simplification des procédures amélioreront le climat des affaires. Le nouveau code d'investissement, qui doit être adopté d'ici à septembre 2016, ainsi que ses décrets d'application (MEFP ¶32), vont réduire les obstacles à l'entrée et protéger les droits des investisseurs. Il est important de souligner que les incitations fiscales actuellement prévues dans le code de l'investissement vont être supprimées, et que toute nouvelle incitation sera intégrée dans le code de l'impôt, de façon à éviter les redondances et assurer une cohérence avec la stratégie fiscale des autorités et les priorités de l'action publique. La simplification de quelques 530 formalités fiscales, douanières, et commerciales réalisée ces deux dernières années devrait alléger la charge administrative que supportent les entreprises, et accroître l'efficacité de l'administration. L'achèvement de l'analyse d'impact de cette simplification guidera le plan d'action des autorités relatif aux procédures restantes (MEFP ¶33).

37. Les réformes du marché du travail seront réalisées progressivement. Les autorités continuent de forger un consensus entre les différentes parties prenantes pour parachever une stratégie nationale de l'emploi qui porte sur l'inadéquation des qualifications, les politiques de recrutement et de licenciement, la protection des travailleurs et la rémunération dans les secteurs public et privé. Les services du FMI ont recommandé aux autorités à accélérer les travaux dans ce domaine, avec l'assistance technique de l'Organisation internationale du travail. Dans l'intervalle, les autorités prévoient de se concentrer sur les politiques actives du marché du travail en faveur des jeunes et des régions marginalisées et sur la réforme de la formation professionnelle, conformément à la nouvelle stratégie dans ce domaine (MEFP 134).

MODALITÉS DU PROGRAMME

38. La Tunisie aura des besoins importants de balance des paiements dans les quatre prochaines années. Un accord de quatre ans dans le cadre du mécanisme élargi de crédit (11 mai 2016–10 mai 2020) serait indiqué pour répondre à ces besoins (estimés à 11 milliards de dollars au cours des quatre prochaines années), renforcer les réserves pour les porter à plus de 100 % de l'indice du FMI pondéré en fonction des risques et encourager les efforts des autorités visant à réduire les obstacles structurels qui affaiblissent la position extérieure et la croissance. L'accès à 375 % de la quote-part (2,046 milliards de DTS, soit 2,8 milliards de dollars) est justifié compte tenu de la couverture des réserves nécessaire (encadré 6). Les décaissements dans le cadre de l'accord proposé seront étalés uniformément. Le premier versement sera effectué à l'approbation du programme, et les achats suivants dépendront de l'achèvement des revues semestrielles.

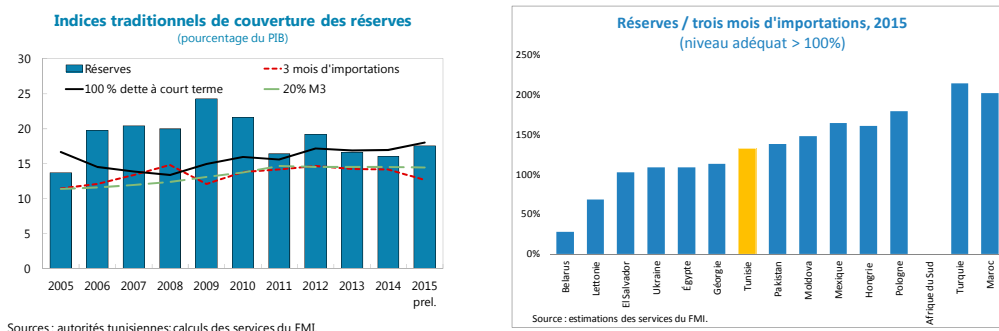
39. Les bailleurs de fonds et le recours aux marchés devraient permettre de couvrir l'essentiel des besoins de financement restants. Les services du FMI ont travaillé en étroite collaboration avec la Banque Mondiale, l'Union Européenne, la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement, la Banque Africaine de développement et les principaux partenaires bilatéraux de la Tunisie pour coordonner les activités des bailleurs de fonds en faveur du programme de réformes des autorités et répondre à leurs besoins de financement. En conséquence, les besoins de financement extérieur sont totalement couverts la première année du programme, les bailleurs de fonds devant fournir 2 milliards de dollars (y compris par des garanties de pays tiers qui permettent d'accéder sur le marché à 500 millions de dollars environ). Les perspectives d'obtenir des financements adéquats pour le reste du programme restent bonnes, notamment en recourant aux marchés (sans garantie de pays tiers en 2017) et aux engagements fermes des bailleurs de fonds d'accorder une aide qui sera liée aux réformes prioritaires qui sous-tendent le plan de développement quinquennal des autorités.

	2016					2017				
	T1	T2	T3	T4	Année	T1	T2	T3	T4	Année
Financement extérieur du gouvernement	75.0	551.0	999.0	1361.0	2985.9	475.0	1143.2	75.0	893.2	2586.4
Prêts projets	65.0	65.0	65.0	65.0	260.0	75.0	75.0	75.0	75.0	300.0
Financement multilatéral	-	476.0	219.0	1281.0	2175.9	400.0	568.2	0.0	318.2	1286.4
BAD	-	-	200.0	300.0	500.0	-	-	-	-	-
FMA (Fond Monétaire Arabe)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
FMI (Appui budgétaire)	-	317.0	-	317.0	633.9	-	318.2	-	318.2	636.4
Groupe Banque Mondiale	-	50.0	-	500.0	550.0	400.0	-	-	-	400.0
Union Européenne	-	109.0	219.0	164.0	492.0	-	250.0	-	-	250.0
Financement bilatéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Marché financiers et autres	10.0	10.0	515.0	15.0	550.0	-	500.0	-	500.0	1000.0
Sukuk et autres marchés financiers	-	-	-	-	-	-	500.0	-	500.0	1000.0
Emissions avec garantie du Trésor Américain	-	-	500.0	0.0	500.0	-	-	-	-	-
Prêts retrocedes aux entreprises publiques	10.0	10.0	15.0	15.0	50.0	-	-	-	-	-
Dons budgétaires	-	-	47.7	45.4	93.1	-	150.0	-	0.9	150.9

Sources: Autorités Tunisiennes et FMI
1/ Le niveau de référence est celui au 31 Décembre 2015 estimé à 969,40 million US.

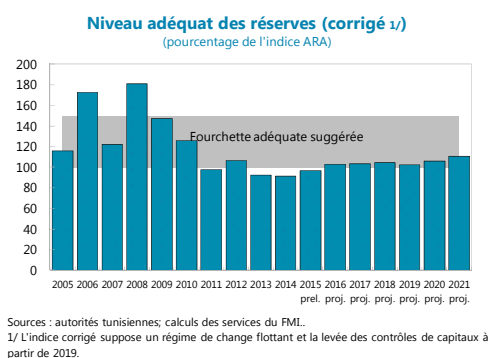
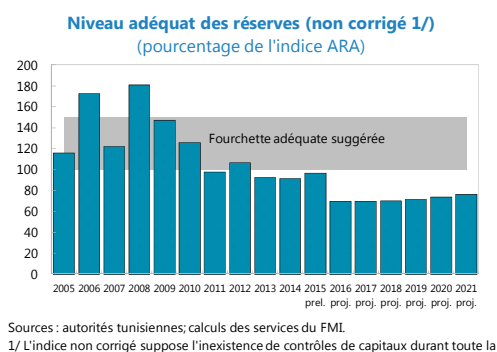
Encadré 6. Tunisie : nouvelle évaluation de l'adéquation des réserves

La couverture des réserves s'est améliorée en 2015, favorisée par l'émission en janvier d'un milliard de dollars d'euro-obligations et les décaissements de sources multilatérales et bilatérales. À moyen terme, un assouplissement du taux de change et la poursuite des financements des bailleurs de fonds devraient compenser la surévaluation du taux de change, augmenter progressivement les réserves brutes et couvrir plus de quatre mois d'importations. Suivant ce scénario, les réserves dépassent les repères des indicateurs traditionnels, comme par exemple la couverture de trois mois d'importations, 100 % de la dette à court terme et 20 % de la masse monétaire. Les réserves restent cependant relativement faibles par comparaison avec la plupart des pays émergents.



De plus, les réserves restent inférieures au niveau d'adéquation suggéré par la méthode d'évaluation composite de l'adéquation des réserves (ARA) du FMI. La mesure de l'évaluation de l'adéquation des réserves pour les pays émergents comprend quatre éléments qui représentent des contraintes potentielles sur la balance des paiements. En Tunisie, ces éléments (et leurs poids relatifs) sont les recettes d'exportation (10 %), la monnaie au sens large (10 %), la dette à court terme (30 %) et les autres passifs (20 %). Si l'on retenait la mesure de l'adéquation des réserves non ajustée (sans contrôle des mouvements de capitaux et avec un régime de change fixe à partir de 2016), les réserves seraient inférieures à la fourchette d'adéquation suggérée, de 100 à 150 %.

Si l'on ajuste la méthode d'évaluation ARA pour tenir compte du contrôle des capitaux actuel, l'adéquation des réserves de la Tunisie s'améliore. Des études théoriques et empiriques ont montré que le contrôle des mouvements de capitaux pourrait réduire les sorties d'obligations et d'actions et également réduire la probabilité de pressions sur le marché des changes. Suivant la méthode d'évaluation ARA, ceci revient à diminuer de moitié les coefficients de corrélation sur la monnaie au sens large et les autres passifs, pour tenir compte du plus faible risque de fuite des actifs des résidents et des non-résidents, respectivement (pour des détails complémentaires, voir FMI 2014)¹. Si l'on applique cette méthode à la Tunisie, on observe une amélioration de la couverture des réserves du pays, les réserves dépassant le seuil inférieur d'adéquation satisfaisante à partir de 2016 et s'améliorant progressivement à moyen terme dans le cadre d'un programme financé par le FMI².



¹FMI (2014) «Assessing Reserve Adequacy—Specific Proposals», Document du Conseil d'administration du FMI SM/14/334, Washington, D.C.

²Le graphique ci-dessous tient compte des réserves, décaissements du FMI compris dans le cadre du mécanisme élargi de crédit proposé.

40. À l'exception de la deuxième tranche, les ressources du FMI serviront à financer le budget. En 2016, la première tranche à l'approbation du programme sera mise à disposition du budget pour couvrir les incertitudes persistantes sur le calendrier exact des décaissements des bailleurs de fonds durant l'année 2016. Des paiements d'amortissement élevés et des besoins budgétaires prolongés à partir de 2017 justifiant l'utilisation des ressources du FMI pour apporter une aide budgétaire. Toutes les utilisations des ressources du FMI pour l'aide budgétaire seront régies par un protocole d'accord définissant les responsabilités respectives du Ministère des finances et de la BCT relatives à la charge du service de la dette et aux obligations à l'égard du FMI.

41. Le programme sera suivi à l'aide de revues semestrielles qui reposeront sur i) des critères de réalisation quantitatifs axés sur les objectifs budgétaires, monétaires et extérieurs; ii) des objectifs indicatifs sur les arriérés intérieurs et les dépenses sociales; iii) des repères structurels axés sur la réforme du secteur financier, la politique budgétaire et les institutions publiques, ainsi que le climat des affaires (MEFP, tableaux 1-2). Des actions préalables dans le secteur bancaire et sur la stratégie fiscale ont été entreprises par les autorités pour manifester leur volonté de réaliser le programme de réformes (encadré 7).

42. La Tunisie a les moyens de rembourser le FMI. La Tunisie affiche de solides antécédents de paiement au FMI, et les indicateurs standards des engagements envers le FMI restent faibles : i) l'encours des crédits du FMI va culminer en 2020 pour atteindre 5,7 % du PIB, et 14,1 % des exportations de biens et services, avant de diminuer progressivement, et ii) les obligations envers le FMI restent modestes et devraient atteindre leur maximum en 2018, à 6,4 % des réserves brutes (1,3 % du PIB) (tableau 10). La dette extérieure totale devrait atteindre un pic en 2018 à moins de 75 % du PIB, et la dette publique va se stabiliser à moins de 55 % du PIB à son niveau maximal, même si elle restera vulnérable aux risques de change et à un choc à la fois macroéconomique et budgétaire. Même en retenant des hypothèses prudentes sur le tourisme et les envois de fonds, la dette extérieure devrait commencer à diminuer d'ici la fin du programme, tandis que la dette publique sera ramenée à moins de 50 % du PIB (tableau 8 et AVD en annexe).

43. Le programme proposé présente des risques considérables (encadré 2). Le regain de tensions sécuritaires constitue le principal risque car il pourrait amener les décideurs à négliger les réformes économiques et renforcer l'attentisme des investisseurs. La déception de l'opinion publique devant le chômage élevé, la campagne électorale pour les élections municipales ou un affaiblissement du soutien politique en faveur du programme de réformes du gouvernement pourraient ralentir des réformes politiquement et socialement délicates. Un rebond des cours du pétrole et une détérioration accrue de la situation économique extérieure risquent d'affaiblir la croissance et d'intensifier les pressions sur la position budgétaire et extérieure. Des retards dans la mise en œuvre des réformes pourraient aussi reporter les décaissements des bailleurs de fonds et créer un déficit de financement.

44. Plusieurs éléments du programme atténuent les risques existants. La conception du programme donne d'emblée une impulsion aux réformes les plus fondamentales, qui devraient encourager une aide importante des donateurs, aussi bien technique que financière. La ferme volonté des autorités de procéder aux réformes, la création, dans les services du Premier ministre,

d'un comité de haut niveau chargé de mettre en œuvre les réformes et le vaste consensus politique forgé autour du plan quinquennal sont autant de facteurs importants d'atténuation des risques. Les revues semestrielles, ainsi que, dans l'intervalle, les missions des services du FMI, devraient permettre de prendre rapidement des mesures correctives en cas de dérapage du programme.

45. Une évaluation actualisée du dispositif de sauvegarde est en cours d'achèvement. Le mécanisme d'audit externe demeure solide, et des états financiers sont régulièrement publiés. Des progrès ont certes été enregistrés grâce à l'adoption de la nouvelle loi sur la banque centrale, mais de nouveaux amendements sont nécessaires, en particulier pour accorder une autonomie accrue (¶17), de façon à rendre cette loi conforme aux pratiques optimales internationales.

Encadré 7. Tunisie : mécanisme élargi de crédit

Accès : 2,045625 milliards de DTS (375 % de la quote-part, soit l'équivalent de 2,865 milliards de dollars)

Durée : 48 mois, à partir de mai 2016

Échelonnement : Huit revues du programme et neuf décaissements. Les décaissements seront échelonnés régulièrement (voir le tableau 9).

Critères de réalisation quantitatifs

- Plafond du solde budgétaire primaire de l'administration centrale, base caisse et hors dons
- Plafond des avoirs intérieurs nets de la banque centrale; plafond des dépenses courantes primaires
- Plancher des réserves internationales nettes de la banque centrale

Critères de réalisation continus

- Plafond d'accumulation de nouveaux arriérés de paiement de dette extérieure par l'administration centrale

Objectifs indicatifs quantitatifs

- Plancher des dépenses sociales; plafond d'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs

Actions préalables

- Approbation, par le conseil d'administration des banques, des plans d'affaires actualisés des trois banques publiques.
- Adoption, par l'Assemblée des représentants du peuple (ARP), de la loi sur la banque centrale, de la loi bancaire et de la loi sur les faillites, conformément aux bonnes pratiques internationales.
- Adoption, par le Conseil des ministres, de la stratégie globale de réforme fiscale, conformément aux principes d'équité et d'efficacité convenus avec les services du FMI.

Repères structurels

- Approbation, par le conseil d'administration des banques publiques (STB, BH et BNA), de contrats-plans tenant compte de leurs nouveaux plans de restructuration, juin 2016
- Approbation, par le Conseil des ministres, d'une stratégie globale de réforme de la fonction publique, septembre 2016
- Signature de contrats-plans par les cinq plus grandes entreprises publiques, septembre 2016
- Adoption des décrets d'application de la nouvelle loi sur la concurrence, de la loi sur les partenariats public-privé et du nouveau code de l'investissement, septembre 2016
- Relèvement du plafond sur les taux prêteurs pour le porter au moins au niveau de 2009, décembre 2016
- Utilisation systématique par les autorités de contrôle du nouveau manuel sur le contrôle fondé sur les risques, décembre 2016
- Achèvement de l'analyse fonctionnelle de quatre ministères (santé, éducation, finances et infrastructures), décembre 2016
- Publication dans le journal officiel de la loi organique du budget, décembre 2016
- Mise en place d'une Direction des grandes entreprises officiellement responsable des principales fonctions fiscales et d'exécution (traitement des déclarations, services de conseils aux contribuables et audit), décembre 2016
- Adoption d'une stratégie de gestion de la dette à moyen terme, décembre 2016
- Création d'une haute autorité indépendante de lutte contre la corruption, décembre 2016.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

46. L'économie tunisienne a fait preuve de résilience, mais reste confrontée à des défis importants. Les tensions sociales et sécuritaires pèsent sur les perspectives immédiates de reprise, malgré une conjoncture économique extérieure plus favorable et une baisse des cours du pétrole sur le marché international. Les déséquilibres extérieurs persistent, la composition du budget s'est détériorée et le secteur financier n'apporte pas d'aide suffisante à l'économie. Ces facteurs de vulnérabilité montrent combien il est important de s'attaquer résolument aux faiblesses structurelles dont souffre de longue date l'économie tunisienne.

47. Des mesures fortes s'imposent pour s'attaquer aux contraintes fondamentales qui pèsent sur la croissance et consolider la stabilité macroéconomique. Le programme appuyé par le FMI, qui repose sur la vision des autorités sur cinq ans, consiste principalement, à juste titre, à renforcer la stabilité macroéconomique et favoriser une croissance plus inclusive. Pour soutenir ces objectifs, il faut prendre des mesures rapides et fermes en faveur de réformes structurelles qui peuvent être difficiles politiquement et socialement, mais seront les plus bénéfiques car elles ouvriront des opportunités économiques, créeront des emplois et contribueront à mettre en place un cercle vertueux entraînant un regain de confiance et accélérant une croissance économique inclusive. Il serait coûteux de rester inactifs ou de tarder à mettre en œuvre les réformes car cela risquerait de compromettre la stabilité macroéconomique préservée jusqu'à présent, et décevoir les aspirations du peuple tunisien.

48. Les services du FMI saluent la volonté des autorités de placer résolument la dette sur une tendance baissière. Une nouvelle réduction du déficit budgétaire structurel assouplirait les contraintes de financement, réduirait les déséquilibres extérieurs et assurerait la viabilité des finances publiques. La réduction des dépenses courantes et une mobilisation accrue des recettes, notamment grâce à un système fiscal plus progressif et efficient et un élargissement de l'assiette de l'impôt par une réduction accrue des exonérations, créeraient une marge de manœuvre pour procéder à des investissements prioritaires et mieux cibler les dépenses sociales. À cet effet, il faudra également évoluer vers une administration fiscale intégrée.

49. Une réforme de la fonction publique s'impose pour améliorer la prestation des services publics et soutenir le rééquilibrage budgétaire. Les augmentations récentes des effectifs et des salaires dans le secteur public ne sont pas viables. Les services du FMI saluent l'engagement des autorités à procéder à des revues fonctionnelles des ministères, aligner l'augmentation de la masse salariale de 2017 sur l'inflation et ramener la masse salariale à 12 % du PIB d'ici à 2020. Tous ces éléments font partie intégrante de la réforme globale de la fonction publique qui vise à rendre les services publics plus efficaces. La stratégie de réforme de la fonction publique, qui doit être prochainement adoptée, devrait assurer le succès de la réforme et la viabilité des finances publiques, notamment en énonçant clairement la nécessité d'éviter des recrutements inutiles dans un secteur public déjà important, et de ne plus accorder de nouvelles augmentations de salaire.

50. La réforme des subventions énergétiques doit s'accompagner de programmes qui protègent les plus vulnérables. Les services du FMI notent avec satisfaction la baisse des prix des carburants et l'introduction prévue d'un mécanisme amélioré d'ajustement automatique des prix qui devrait être appliqué tous les mois de façon à ce que les prix des carburants soient étroitement alignés sur les cours internationaux. La nouvelle rationalisation des subventions à l'électricité est à saluer, de même que l'introduction d'un tarif social pour les pauvres. La création d'un identifiant social unique et d'une base de données sur les ménages vulnérables ouvrira la voie à la mise en place d'un filet de protection sociale mieux ciblé. Dans l'intervalle, il faudrait protéger les programmes de développement humain et d'assistance sociale, comme cela a été fait en incluant dans le programme un plancher indicatif des dépenses sociales.

51. Il faudra surveiller attentivement les risques budgétaires. Les pertes élevées et une gouvernance fragile dans les entreprises publiques sont autant de facteurs importants de vulnérabilité. La création d'un organisme de surveillance des entreprises publiques et les nouveaux contrats-programmes sont urgents pour atténuer les risques. Il faudrait rétablir la viabilité financière du régime de pensions publiques. Une stratégie de gestion de la dette à moyen terme et une coopération étroite des organismes dans la gestion de la trésorerie et de la dette amélioreront le suivi et la transparence du programme, et la coordination des politiques publiques.

52. Il faudrait accélérer les efforts de renforcement de la gouvernance. L'application d'une nouvelle loi organique du budget améliorera la diffusion des données, la préparation et l'exécution du budget et la responsabilisation des autorités. La lutte contre la corruption et le renforcement accru des données statistiques contribueront à réduire les risques budgétaires et à éclairer des politiques saines.

53. La politique monétaire doit rester prudente. Les services du FMI saluent l'intention des autorités de relever les taux d'intérêt si les pressions inflationnistes se concrétisaient. Accroître l'indépendance de la banque centrale, après l'adoption de la nouvelle loi sur la banque centrale, créer un cadre pour la provision de liquidités d'urgence et mieux faire connaître les objectifs de la BCT seront autant de moyen d'améliorer les mécanismes de transmission monétaire et de faciliter le passage à un dispositif de ciblage de l'inflation.

54. Un assouplissement du taux de change renforcera les réserves extérieures et réduira progressivement la surévaluation du dinar. Une réduction des interventions sur le marché des changes, des adjudications de devises périodiques et un approfondissement du marché des changes, rendus possibles grâce à la réduction récente des restrictions à l'utilisation des devises par les banques, contribueront à favoriser une plus grande flexibilité du taux de change et à améliorer la gestion des liquidités des banques. Ceci est primordial au vu du déficit élevé des transactions courantes et l'augmentation de la dette extérieure.

55. Il est essentiel de faire progresser les réformes du secteur bancaire afin de réduire les fragilités persistantes et favoriser l'inclusion financière. Le renforcement de la résilience du secteur bancaire passe par des progrès constants dans la restructuration des banques, un cadre de résolution adapté et un système de contrôle fondé sur les risques améliorés par des inspections sur

place et doté de ressources adéquates. Les banques publiques devraient déployer tous leurs efforts pour se maintenir au-dessus des exigences réglementaires et prendre rapidement et fermement des mesures correctives en cas de manquement. La mise en place de bureau de crédit, le dé plafonnement des taux prêteurs actuels et le développement d'établissements de microfinance donneront un accès accru au crédit, ce qui lèvera un obstacle majeur à la croissance.

56. Une amélioration du climat des affaires en Tunisie est nécessaire pour rendre la croissance plus durable. L'adoption des lois sur la concurrence et les partenariats public-privé, et leurs décrets d'application, renforceront le rôle du secteur privé dans l'économie. Le nouveau code de l'investissement et les procédures simplifiées réduiront la bureaucratie et aideront à mettre les investisseurs sur un pied d'égalité. La poursuite de la réduction progressive des disparités entre l'impôt sur les sociétés des entreprises *onshore* et *offshore* contribuera à clarifier les objectifs de la politique économique pour les investisseurs, tout en réduisant les disparités régionales. Par ailleurs, il est essentiel de rationaliser les incitations fiscales pour diminuer les distorsions.

57. Le programme reste exposé à des risques élevés. Une aggravation de la situation sécuritaire, des troubles sociaux, une incertitude politique et l'opposition d'intérêts de groupes constituent les principaux risques à la mise en œuvre du programme. Des chocs extérieurs pourraient également compromettre les réformes économiques. Une application ferme des réformes et une poursuite des efforts de consensus autour de ces réformes, comme en témoigne l'élaboration du plan quinquennal du gouvernement, qui sera publié prochainement, peuvent aider à atténuer ces risques. La poursuite du dialogue sur les mesures à prendre et le suivi du programme réduiront les risques encore davantage.

58. Compte tenu des besoins budgétaires et de balance des paiements de la Tunisie, des politiques solides que proposent les autorités et de leur volonté de s'attaquer aux chocs imprévus, les services du FMI appuient leur demande d'un mécanisme élargi de crédit de 48 mois d'un montant de 2,046 milliards de DTS (375 % de la quote-part).

Tableau 1. Tunisie : principaux indicateurs économiques et financiers, 2012–17

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
				Pré.	Proj.	
Production et revenu (variation en pourcentage)						
PIB réel	3.9	2.4	2.3	0.8	2.0	3.0
Déflateur du PIB	5.0	4.3	5.2	4.9	5.1	3.3
Indice des prix à la consommation (IPC), moyenne	5.1	5.8	4.9	4.9	3.9	3.9
Indice des prix à la consommation (IPC), fin de période	5.9	5.7	4.8	4.1	4.0	3.9
Épargne nationale brute (en % du PIB)	16.1	14.4	14.0	12.9	14.1	15.3
Investissement brut (en % du PIB)	24.4	22.7	23.2	21.8	21.8	22.3
Administration centrale (% du PIB, sauf indication contraire) 1/						
Recettes totales (hors dons)	24.0	24.9	25.4	23.0	23.9	24.1
Total des dépenses et prêts nets	29.8	32.4	29.7	28.5	28.5	28.0
Solde global de l'administration centrale (hors dons)	-5.8	-7.5	-4.3	-5.5	-4.6	-3.9
Solde global de l'administration centrale (hors dons, base caisse)	-5.5	-9.8	-5.4	-4.7	-4.6	-3.9
Solde budgétaire structurel 2/	-5.7	-6.4	-4.3	-4.3	-4.0	-3.3
Variation du solde budgétaire structurel (+:amélioration)	-2.4	-0.7	2.1	0.0	0.3	0.7
Dette de l'administration centrale (extérieure et intérieure)	45.5	44.5	49.0	53.2	54.6	54.5
Gross public debt (including IMF)						
Dette publique en devises (% de la dette totale)	61.6	59.6	62.6	62.6	68.0	68.6
Total de la dette extérieure						
Dette extérieure (milliards de dollars)	24.0	26.0	26.7	26.7	29.3	30.7
Dette extérieure (% du PIB)	52.9	57.0	61.4	63.5	69.0	71.4
Ratio du service de la dette (% des exportations de BSHRF)	12.1	9.5	8.4	10.2	12.8	16.7
Monnaie et crédit (variation en pourcentage)						
Crédit à l'économie	8.8	6.8	9.4	6.4	7.1	7.3
Masse monétaire au sens large (M3 du système financier)	8.4	6.6	7.8	5.3	6.5	6.8
Vitesse de circulation (PIB/M2)	1.46	1.45	1.45	1.46	1.47	1.46
Secteur extérieur (variation en pourcentage)						
Exportations de biens, f.à.b. (en dollars)	-4.6	0.3	-1.9	-15.9	-2.6	5.8
Importations de biens, f.à.b. (en dollars)	2.1	-0.5	1.8	-18.4	-4.3	3.9
Exportations de biens, f.à.b. (volume)	1.6	-0.7	-2.9	-2.8	1.6	5.5
Importations de biens, f.à.b. (volume)	9.0	-0.5	2.1	-1.7	3.5	2.1
Balance commerciale (pourcentage du PIB)	-13.6	-12.8	-14.0	-11.5	-10.4	-10.1
Solde transactions courantes (pourcentage du PIB)	-8.3	-8.4	-9.1	-8.9	-7.7	-7.0
Investissement direct étranger, net (en pourcentage du PIB)	1.5	1.1	2.3	2.5	2.1	2.2
Termes de l'échange (détérioration -)	0.2	1.1	1.4	4.2	3.7	-1.5
Réserves officielles						
Gross official reserves (US\$ billions, e.o.p)	8.7	7.7	7.7	7.6	8.3	8.5
In months of next year's imports of goods and services, c.i.f.	3.9	3.4	4.2	4.3	4.6	4.5
Postes pour mémoire :						
PIB aux prix courants (millions de dinars)	70,354	75,152	80,816	85,491	91,658	97,495
PIB aux prix courants (milliards de dollars)	45.0	46.3	47.6	43.6	44.0	44.4
Taux de change effectif réel (variation en pourcentage, dépréciation -) 3/	-1.49	-1.90	-0.20
Taux d'intérêt (taux du marché monétaire, en pourcentage, fin de période)	3.3	4.8	4.7
Indice boursier TUNINDEX (31/12/1997=1000)	4,580	4,381	4,674

Sources: Tunisian authorities; and IMF staff estimates and projections.

1/ Hors comptes de la sécurité sociale.

2/ Hors coût des recapitalisations bancaires et paiements ponctuels d'arriérés au titre des subventions énergétiques. Les différences par rapport aux chiffres de la sixième revue de l'accord de confirmation s'expliquent par la mise à jour des estimations d'écart de production.

3/ *Information Notice System*.

Tableau 2. Tunisie : balance des paiements, 2013–21

(millions de dollars)

	2013		2014		2015		2016					Projections					
	Annuel	Annuel	Annuel	Annuel	T1	T2	T3	T4	Annuel	T1	T2	T3	T4	Annuel	2018	2019	2020
Solde des transactions courantes	-3,879	-4,341	-3,891	-827	-984	-854	-725	-3,390	-790	-936	-779	-608	-3,113	-2,789	-2,632	-2,568	-2,325
Balance commerciale	-5,930	-6,670	-5,029	-993	-1,252	-1,358	-974	-4,577	-973	-1,233	-1,354	-940	-4,500	-4,244	-4,266	-4,388	-4,369
Exportations	17,049	16,733	14,073	3,510	3,597	3,070	3,535	13,712	3,703	3,796	3,256	3,746	14,501	15,154	15,952	16,696	17,401
Énergie	2,591	2,204	1,013	165	155	151	145	616	197	186	180	174	737	811	874	929	976
Hors énergie	14,458	14,529	13,061	3,345	3,441	2,920	3,390	13,096	3,506	3,610	3,076	3,572	13,765	14,342	15,078	15,767	16,425
Dont : hors alimentation	12,771	13,176	11,017	2,834	2,929	2,571	2,967	11,300	2,976	3,078	2,713	3,132	11,899	12,387	13,013	13,576	14,106
Importations	-22,979	-23,403	-19,102	-4,503	-4,849	-4,428	-4,509	-18,290	-4,676	-5,030	-4,610	-4,687	-19,001	-19,398	-20,219	-21,084	-21,771
Énergie	-4,172	-4,348	-2,742	-529	-529	-541	-465	-2,064	-616	-617	-631	-544	-2,407	-2,646	-2,895	-3,151	-3,400
Hors énergie	-18,807	-19,055	-16,361	-3,974	-4,320	-3,888	-4,044	-16,225	-4,060	-4,413	-3,979	-4,143	-16,594	-16,752	-17,324	-17,932	-18,371
Dont : hors alimentation	-16,625	-17,035	-14,452	-3,441	-3,832	-3,409	-3,543	-14,224	-3,466	-3,868	-3,444	-3,584	-14,361	-14,461	-15,005	-15,576	-15,978
Services et transferts (net)	2,051	2,329	1,138	166	269	504	248	1,187	183	298	574	332	1,387	1,455	1,635	1,820	2,044
Services hors revenu des facteurs	1,621	1,442	363	25	68	234	14	341	18	67	244	16	346	325	314	283	256
Dont : tourisme	1,983	2,136	1,200	229	285	415	288	1,217	249	310	452	314	1,326	1,418	1,536	1,636	1,742
Services facteurs et transferts (net)	430	887	775	141	200	271	234	847	165	231	330	316	1,042	1,130	1,320	1,538	1,788
Dont : envois de fonds	2,290	2,347	1,908	422	446	575	470	1,913	430	455	586	479	1,950	1,985	2,043	2,148	2,259
Paiements d'intérêts sur la dette extérieure	-571	-583	-566	-151	-155	-175	-118	-599	-167	-138	-160	-101	-566	-525	-466	-429	-387
Comptes de capital et d'opérations financières	3,628	4,888	4,274	82	894	1,429	1,731	4,135	737	1,031	318	1,173	3,258	3,127	3,177	3,324	2,952
Compte de capital	115	300	173	-4	-3	44	44	81	-3	147	-3	-3	136	57	56	56	56
Compte d'opérations financières	3,513	4,588	4,101	85	897	1,385	1,688	4,055	740	885	321	1,176	3,122	3,071	3,120	3,268	2,897
Investissements directs et de portefeuille (net)	1,139	1,097	1,106	176	237	224	304	944	177	241	228	309	958	975	1,031	1,096	1,265
Prêts à moyen et long terme (net)	1,683	2,269	2,279	-321	346	850	1,099	1,973	349	316	-233	581	1,013	907	772	775	731
Décaissements	3,205	3,515	3,487	210	684	1,130	1,499	3,522	607	1,273	203	1,019	3,102	2,444	2,455	2,111	2,047
Amortissement	-1,521	-1,245	-1,208	-531	-338	-280	-400	-1,549	-258	-957	-436	-438	-2,089	-1,537	-1,683	-1,336	-1,316
Capitaux à court terme	691	1,222	716	166	185	2	166	737	171	191	227	171	794	1,166	1,260	1,260	750
Dont : variation des AEN des banques commerciales	-248	670	161	31	70	51	55	209	20	64	48	53	185	187	72	62	63
Variations de valeur	-15	65	129	91	115	400	43	136	100	112	390	396	152	137	150
Erreurs et omissions 1/	-714	-577	-394	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde global	-965	-29	-11	-745	-90	575	1,006	745	-53	96	-462	565	145	339	545	756	627
Variation des réserves brutes (+ = accumulation)	-965	-29	-26	-745	-90	575	958	745	-53	96	-462	555	145	339	545	756	627
dont : FMI (net)	150	1046	299	0	317	-17	300	599	-17	243	-100	193	319	120	253	142	-133
Postes pour mémoire :																	
Solde transactions courantes/PIB (pourcentage)	-8.4	-9.1	-8.9	-1.9	-2.2	-1.9	-1.6	-7.7	-1.8	-2.1	-1.8	-1.4	-7.0	-6.2	-5.5	-5.1	-4.4
Réserves (milliards de dollars)	7.7	7.7	7.6	6.9	6.8	7.4	8.3	8.3	8.3	8.4	7.9	8.5	8.5	8.8	9.4	10.1	10.7
Réserves en mois d'importations de biens et services 2/	3.4	4.2	4.3	3.8	3.7	4.0	4.6	4.6	4.4	4.5	4.2	4.5	4.5	4.6	4.7	4.8	
Réserves/dette extérieure à court terme totale (pourcentage)	117.0	111.9	121.4	108.2	106.6	114.8	132.3	132.3	129.0	129.5	121.8	130.3	130.3	132.1	132.9	135.7	136.6
Dette extérieure à moyen et long terme (milliards de dollars)	19.4	19.8	20.4	20.6	21.0	21.9	23.0	23.0	23.4	23.8	23.6	24.2	24.2	25.2	26.3	27.3	28.1
Dette extérieure à moyen et long terme/PIB (pourcentage)	42.6	45.6	48.5	46.0	47.9	50.6	54.1	54.1	54.1	56.3	56.3	57.9	56.3	57.9	57.2	55.9	54.3
Dette extérieure à court terme (milliards de dollars)	6.6	6.8	6.3	6.4	6.4	6.4	6.3	6.3	6.4	6.5	6.5	6.5	6.5	6.7	7.0	7.5	7.9
Dette extérieure à court terme/PIB (pourcentage)	14.4	15.8	15.0	14.3	14.6	14.9	14.8	14.8	14.9	15.2	15.2	15.3	15.2	15.3	15.3	15.3	15.2
Ratio du service de la dette (% des exportations de BS, FMI cor)	9.5	8.4	10.2	16.0	11.2	11.3	9.7	12.8	9.5	23.8	14.0	11.6	16.7	13.9	13.1	9.6	8.7
Importations (% du PIB)	49.68	49.16	43.83	39.85	43.76	40.53	41.96	41.53	41.13	45.04	41.83	43.20	42.80	43.16	42.61	41.88	40.78
Exportations (% du PIB)	36.86	35.15	32.29	31.06	32.45	28.10	32.90	31.14	32.57	34.00	29.54	34.53	32.67	33.71	33.62	33.17	32.59
PIB national en dollars	46,253	47,605	43,581	11,301	11,082	10,926	10,746	44,041	11,368	11,167	11,021	10,849	44,391	44,948	47,450	50,337	53,388

Sources : autorités tunisiennes; estimations et projections des services du FMI.

1/ Différent de zéro pendant l'année en cours et les années futures en raison des effets d'évaluation des stocks.

2/ Réserves en fin d'année rapportées aux importations de l'année suivante.

3/ Court terme = un an ou moins.

Tableau 3. Tunisie : besoins de financement extérieur, 2012–21
(millions de dollars)

	2012	Projections																
		2013	2014	2015		2016				2017				2018	2019	2020	2021	
		Année	Année	Année	T1	T2	T3	T4	Année	T1	T2	T3	T4	Année	Année	Année	Année	
Total des besoins de financement	10,886	11,607	12,155	11,944	7,685	7,849	7,714	7,429	11,244	7,427	8,282	7,650	7,354	11,510	10,834	10,989	10,952	11,101
Déficit des transactions courantes	3,738	3,879	4,341	3,891	827	984	854	725	3,390	790	936	779	608	3,113	2,789	2,632	2,568	2,325
Amortissements	2,038	1,534	1,242	1,207	531	338	280	403	1,554	258	957	436	437	2,088	1,537	1,683	1,336	1,316
Administration centrale 1/	1,227	1,036	628	597	103	188	154	225	670	142	725	327	283	1,477	1,067	1,304	992	990
Banque centrale 2/	0	0	97	85	334	15	25	30	404	23	29	24	29	105	44	4	0	0
Entreprises 3/	811	498	517	525	94	136	101	148	480	93	202	85	126	506	426	374	344	326
Dettes à court terme 4/	5,110	6,193	6,572	6,846	6,327	6,527	6,581	6,300	6,300	6,379	6,390	6,434	6,309	6,309	6,508	6,675	7,049	7,460
Total des sources de financement	10,886	11,606	12,155	11,944	7,685	7,849	7,714	7,429	11,241	7,427	8,282	7,650	7,354	11,510	10,834	10,989	10,952	11,101
Investissements directs et de portefeuille (net)	1,539	1,139	1,097	1,106	176	237	224	304	944	177	241	228	309	958	975	1,031	1,096	1,265
Décaissements	3,351	3,179	3,505	3,474	210	684	1,130	1,464	3,487	607	1,273	203	1,017	3,100	2,444	2,455	2,111	2,047
Administration centrale 1/	2,849	1,664	2,802	2,761	74	551	999	1,018	2,642	475	1,143	75	891	2,584	1,936	1,936	1,578	1,500
Banque centrale 2/	0	639	0	25	0	0	0	317	317	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Entreprises 3/	502	875	703	689	136	133	131	129	529	132	130	128	126	516	507	518	533	547
Dettes à court terme	6,193	6,572	6,846	6,300	6,379	6,390	6,434	6,309	6,309	6,408	6,428	6,480	6,508	6,508	6,675	7,049	7,460	7,870
Autres flux nets (dont recours aux AEN des banques commerciales)	933	-248	679	1,051	175	448	501	310	1,246	183	435	277	75	1,090	1,079	1,000	1,042	546
Recours aux réserves brutes	-1,130	965	29	12	745	90	-575	-958	-745	53	-96	462	-555	-145	-339	-545	-756	-627
Écart de financement	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	-1	0	0	0	0
dont: multilatérales (hors FMI), bilatérales et dons budgétaires		126	795	1,370	0	159	467	1,009	1,635	400	400	0	1	801	0	0	0	0
Accès aux marchés financiers et autres		284	1,083	83	10	10	515	15	550	0	500	0	500	1,000	0	0	0	0
Crédits FMI, net 5/		0	150	1,046	301	0	317	-17	300	599	-17	243	-100	193	319	120	253	142
Achats		0	150	1,046	301	0	317	0	318	634	0	318	0	318	636	637	638	320
Rachats		0	0	0	0	0	0	-17	-17	-34	-17	-75	-100	-125	-318	-517	-385	-178
<i>Postes pour mémoire :</i>																		
Réserves internationales brutes (millions de dollars)	8,655	7,689	7,660	7,648	6,903	6,812	7,388	8,346	8,346	8,293	8,388	7,926	8,481	8,481	8,820	9,365	10,121	10,748
Taux de refinancement de l'État (en pourcentage)	232	222	446	467	72	293	650	594	442	334	158	23	315	175	182	148	159	152
Taux de refinancement des entreprises (en pourcentage)	62	176	136	131	144	98	130	87	110	143	64	151	100	102	119	138	155	168

Sources : autorités tunisiennes; projections des services du FMI.

1/ L'administration centrale comprend les concours du FMI allant aux appuis budgétaires.

2/ La banque centrale comprend les concours du FMI allant aux appuis à la BDP.

3/ Entreprises publiques et privées.

4/ Stock de l'encours de la dette à court terme à la fin de l'année précédente.

5/ Selon le calendrier proposé d'achats durant l'accord MEDC.

Tableau 4a. Tunisie : opérations financières de l'administration centrale, 2012–18
(millions de dinars)

	2012	2013	2014	2015		2016				2017	2018	
				Annuel	Est.	Annuel	T1	T2	T3			T4
Total des recettes et des dons	17,517	18,812	20,860	19,941	22,107	5,170	5,250	5,650	6,037	23,793	25,579	
Recettes	16,888	18,702	20,494	19,649	21,910	5,170	5,250	5,550	5,940	23,464	25,417	
Recettes fiscales	14,864	16,333	18,580	18,487	19,860	4,975	4,700	5,000	5,185	21,607	23,435	
Impôts directs	6,090	7,118	8,168	7,816	8,149	2,101	1,718	2,120	2,210	8,872	9,475	
Taxes commerce extérieur	715	729	809	825	523	171	110	110	132	654	802	
TVA	4,376	4,449	5,106	5,057	5,686	1,309	1,478	1,421	1,478	6,368	7,053	
Accises	1,598	1,547	1,685	1,773	2,277	543	569	569	596	2,554	2,728	
Autres taxes	2,086	2,490	2,812	3,016	3,225	851	825	780	769	3,160	3,377	
Recettes non fiscales	2,024	2,320	1,910	1,158	2,046	194	550	550	752	1,852	1,978	
dont : ETAP et STIR 1/	759	526	504	
Dons	629	110	366	292	197	0	0	100	97	329	162	
Total des dépenses et prêts nets	20,949	24,362	24,007	24,340	26,097	6,827	5,641	6,276	7,353	27,250	29,262	
Dépenses totales	21,299	24,363	23,587	23,672	26,157	6,784	5,671	6,286	7,416	27,150	29,161	
Dépenses courantes	16,608	20,639	20,093	19,729	21,584	5,815	4,771	5,394	5,604	21,788	23,018	
Traitements et salaires	8,655	9,608	10,541	11,542	12,960	3,694	3,000	3,150	3,116	13,471	14,394	
dont: coûts ponctuels réforme fonction publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	505	
dont: Ministère Défense et Intérieur	2,752	3,100	3,223	3,346	
Biens et services	1,167	1,200	1,489	1,682	2,168	476	400	608	684	1,939	2,114	
Paievements d'intérêts	1,268	1,411	1,516	1,641	1,860	626	421	436	377	2,035	1,992	
Transferts et subventions	5,518	7,539	6,546	4,864	4,496	1,019	950	1,200	1,327	4,343	4,519	
CGC (alimentation)	1,242	1,450	1,417	1,530	1,600	391	300	400	509	1,633	1,698	
Subventions énergétiques (brutes) 1/	2,689	4,434	3,112	918	166	0	50	50	66	194	209	
Autres (y compris les transferts à la CNRPS)	1,587	1,655	2,017	2,416	2,730	628	600	750	752	2,516	2,612	
Autres dépenses (non affectées)	-	880	-	-	100	-	-	-	100	-	-	
Dépenses d'équipement	4,692	3,725	3,495	3,943	4,573	969	900	892	1,812	5,362	6,143	
Prêts nets	-351	-1	420	669	-60	43	-30	-10	-63	100	101	
Dont : recap. et restruct. des banques publiques	41	-	-	647	-	-	-	-	-	-	-	
Déficit de l'administration centrale (hors dons)	-4,061	-5,660	-3,513	-4,692	-4,187	-1,657	-391	-726	-1,413	-3,787	-3,845	
Déficit de l'administration centrale (dons compris)	-3,431	-5,550	-3,147	-4,400	-3,990	-1,657	-391	-626	-1,316	-3,457	-3,683	
Paievements en instance 2/	211	-1,698	-824	702	-	757	-965	-200	409	-	-	
Déficit de l'administration centrale (hors dons, base caisse)	-3,849	-7,358	-4,337	-3,990	-4,187	-900	-1,356	-926	-1,004	-3,787	-3,845	
Déficit de l'administration centrale (dons compris, base caisse)	-3,220	-7,248	-3,971	-3,698	-3,990	-900	-1,356	-826	-907	-3,457	-3,683	
Financement, net	3,220	7,248	3,971	3,698	3,990	900	1,356	826	907	3,457	3,683	
Extérieur	2,524	1,080	3,711	4,268	4,155	-59	750	1,773	1,691	2,434	2,015	
Utilisation	4,450	2,742	4,783	5,441	5,555	150	1,139	2,095	2,170	5,681	4,485	
Amortissement	1,926	1,662	1,072	1,173	1,400	209	389	323	479	3,247	2,470	
Intérieur	1,297	4,527	1,464	-611	-165	959	606	-947	-784	1,024	1,668	
Dette	657	510	990	590	400	59	628	680	-967	684	136	
Utilisation	1,582	1,843	3,268	2,381	2,300	764	750	750	37	2,000	2,136	
Amortissement	925	1,333	2,277	1,792	1,900	705	122	70	1,004	1,316	2,000	
Hors dette	-281	3,427	232	-934	-565	901	-22	-1,627	184	340	1,532	
Dépôts publics (+ = retraits / - = accumulation)	-675	2,948	140	-1,004	-765	901	-122	-1,627	84	140	1,332	
Produit privatisations et vente biens confisqués 3/	394	479	92	70	200	-	100	-	100	200	200	
<i>Postes pour mémoire :</i>												
Solde primaire de l'administration centrale (hors dons, base caisse)	-2,582	-5,947	-2,822	-2,349	-2,327	-274	-935	-490	-627	-1,752	-1,853	
Solde budgétaire structurel 4/	-4,035	-4,844	-3,496	-3,711	-3,691	-3,254	-2,864	
Dette de l'administration centrale 5/	31,987	33,479	39,560	45,490	50,045	53,162	55,313	
PIB nominal	70,354	75,152	80,816	85,491	91,658	97,495	104,116	

Sources : autorités tunisiennes; estimations des services du FML

1/ Les subventions énergétiques étaient généralement comptabilisées comme dépenses nettes de recettes des sociétés d'utilité publique et énergétiques. La série a été révisée pour présenter les flux bruts de recettes de la commercialisation des produits de l'Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières (ETAP) et de l'excédent opérationnel de la Société Tunisienne des Industries de Raffinage (STIR). Les recettes postérieures à 2016 ne sont pas projetées. Un mécanisme de lissage du prix des combustibles devrait entrer en vigueur le 1er juillet 2016 pour combler l'écart entre les prix nationaux et internationaux; il devrait pas y avoir de dividendes excédentaires du fait de ce mécanisme.

2/ Écart entre données base caisse et droits constatés du déficit global de l'administration centrale calculé en fin de période. Pour les données effectives, this ce poste comprend aussi les paiements ordonnancés mais prélevés sur les comptes du Trésor. Un signe négatif dénote une dépense supérieure à l'ordonnancement (à savoir, besoin de financement supérieur).

3/ Concerne essentiellement la vente des avoirs confisqués.

4/ Hors coûts de recapitalisation bancaire et paiement ponctuel d'arriérés pour les subventions énergétiques.

5/ Dette brute.

Tableau 4b. Tunisie : opérations financières de l'administration centrale, 2012–21
(pourcentage du PIB)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
			Prél.	Est.			Proj.			
Total des recettes et des dons	24.9	25.0	25.8	23.3	24.1	24.4	24.6	25.0	25.0	25.0
Recettes	24.0	24.9	25.4	23.0	23.9	24.1	24.4	24.9	24.8	24.8
Recettes fiscales	21.1	21.7	23.0	21.6	21.7	22.2	22.5	22.9	22.8	22.8
Impôts directs	8.7	9.5	10.1	9.1	8.9	9.1	9.1	9.2	9.2	9.2
Taxes sur le commerce	1.0	1.0	1.0	1.0	0.6	0.7	0.8	0.9	0.9	0.9
TVA	6.2	5.9	6.3	5.9	6.2	6.5	6.8	7.0	6.9	6.9
Accises	2.3	2.1	2.1	2.1	2.5	2.6	2.6	2.6	2.6	2.6
Autres taxes	3.0	3.3	3.5	3.5	3.5	3.2	3.2	3.2	3.2	3.2
Recettes non fiscales	2.9	3.1	2.4	1.4	2.2	1.9	1.9	2.0	2.0	2.0
<i>dont</i> : ETAP et STIR 1/	0.9	0.6	0.5
Dons	0.9	0.1	0.5	0.3	0.2	0.3	0.2	0.1	0.1	0.1
Total des dépenses et prêts nets	29.8	32.4	29.7	28.5	28.5	28.0	28.1	27.3	26.9	26.6
Dépenses totales	30.3	32.4	29.2	27.7	28.5	27.8	28.0	27.2	26.8	26.6
Dépenses courantes	23.6	27.5	24.9	23.1	23.5	22.3	22.1	20.8	19.8	19.4
Traitements et salaires	12.3	12.8	13.0	13.5	14.1	13.8	13.8	12.7	12.0	11.7
<i>dont</i> : coûts ponctuels des réformes de la fonction publique	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.5	0.0	0.0	0.0
<i>dont</i> : Ministère de la Défense et Intérieur	2.7	2.9	3.1	3.2	3.4	3.3	3.2	3.1	3.0	2.8
Biens et services	1.7	1.6	1.8	2.0	2.4	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Paiements d'intérêts	1.8	1.9	1.9	1.9	2.0	2.1	1.9	1.7	1.4	1.3
Transferts et subventions	7.8	10.0	8.1	5.7	4.9	4.5	4.3	4.4	4.4	4.4
CGC (aliments)	1.8	1.9	1.8	1.8	1.7	1.7	1.6	1.5	1.4	1.3
Subventions énergétiques (brutes) 1/	3.8	5.9	3.9	1.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Autres (y compris transferts à CNRPS)	2.3	2.2	2.5	2.8	3.0	2.6	2.5	2.6	2.8	2.9
Autres dépenses (non affectées)	0.0	1.2	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses d'équipement	6.7	5.0	4.3	4.6	5.0	5.5	5.9	6.5	7.0	7.2
Prêts nets	-0.5	0.0	0.5	0.8	-0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
<i>dont</i> : recap. et restruct. des banques publiques	0.1	0.0	0.0	0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Déficit de l'administration centrale (-) (hors dons)	-5.8	-7.5	-4.3	-5.5	-4.6	-3.9	-3.7	-2.4	-2.0	-1.8
Déficit de l'administration centrale (-) (dons compris)	-4.9	-7.4	-3.9	-5.1	-4.4	-3.5	-3.5	-2.3	-1.9	-1.7
Paiements en instance 2/	0.3	-2.3	-1.0	0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Déficit de l'administration centrale (-) (hors dons, base caisse)	-5.5	-9.8	-5.4	-4.7	-4.6	-3.9	-3.7	-2.4	-2.0	-1.8
Déficit de l'administration centrale (-) (dons compris, base caisse)	-4.6	-9.6	-4.9	-4.3	-4.4	-3.5	-3.5	-2.3	-1.9	-1.7
Financement	4.6	9.6	4.9	4.3	4.4	3.5	3.5	2.3	1.9	1.7
Extérieur	3.6	1.4	4.6	5.0	4.5	2.5	1.9	1.3	1.2	1.0
Intérieur	1.8	6.0	1.8	-0.7	-0.2	1.1	1.6	0.9	0.7	0.7
<i>dont</i> : Recapitalisation bancaire	0.6	0.6	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
<i>dont</i> : Produit privatisations et vente biens confisqués 3/	0.6	0.6	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
<i>Postes pour mémoire</i> :										
Solde primaire de l'administration centrale (hors dons, base caisse)	-3.7	-7.9	-3.5	-2.7	-2.5	-1.8	-1.8	-0.7	-0.6	-0.5
Solde budgétaire structurel 4/	-5.7	-6.4	-4.3	-4.3	-4.0	-3.3	-2.8	-2.1	-1.9	-1.8
Variation du solde budgétaire structurel (+: amélioration)	...	-0.7	2.1	0.0	0.3	0.7	0.6	0.6	0.2	0.1
Dette de l'administration centrale 5/	45.5	44.5	49.0	53.2	54.6	54.5	53.1	50.9	48.7	46.4

Sources : autorités tunisiennes; estimations des services du FMI.

1/ Les subventions énergétiques étaient généralement comptabilisées comme dépenses nettes de recettes des sociétés d'utilité publique et énergétiques. La série a été révisée pour présenter les flux bruts de recettes de la commercialisation des produits de l'Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières (ETAP) et de l'excédent opérationnel de la Société Tunisienne des Industries de Raffinage (STIR). Les recettes postérieures à 2016 ne sont pas projetées. Un mécanisme de lissage du prix des combustibles devrait entrer en vigueur le 1er juillet 2016 pour combler l'écart entre les prix nationaux et internationaux; il devrait pas y avoir de dividendes excédentaires du fait de ce mécanisme.

2/ Écart entre données base caisse et droits constatés du déficit global de l'administration centrale calculé en fin de période. Pour les données effectives, this ce poste comprend aussi les paiements ordonnancés mais prélevés sur les comptes du Trésor. Un signe négatif dénote une dépense supérieure à l'ordonnancement (à savoir, besoin de financement supérieur).

3/ Concerne essentiellement la vente des avoirs confisqués.

4/ Hors coûts de recapitalisation bancaire et paiement ponctuel d'arriérés pour les subventions énergétiques.

5/ Dette brute.

Tableau 5. Tunisie : situation monétaire, 2013–17
(millions de dinars)

	2013		2015			2016					2017
	2013	2014	T3	T4	Annuel	T1	T2	T3	T4	Annuel	
		Prél.									
	(millions de dinars)										
Avoirs extérieurs nets (AEN)	3,865	2,173	1,404	1,679	1,679	572	-1,040	107	1,406	1,406	693
Avoirs extérieurs	15,027	16,764	16,441	17,856	17,856	16,100	15,967	17,227	19,351	19,351	20,054
Banque centrale	12,701	14,294	13,719	15,075	15,075	13,296	13,107	14,327	16,392	16,392	16,946
Engagements extérieurs	-11,162	-14,591	-15,037	-16,177	-16,177	-15,528	-17,007	-17,121	-17,945	-17,945	-19,360
Banque centrale	-3,004	-5,043	-5,396	-5,991	-5,991	-5,377	-6,653	-6,617	-7,263	-7,263	-7,976
Avoirs intérieurs nets (AIN)	50,684	56,628	58,484	60,213	60,213	61,371	63,717	63,321	64,527	64,527	69,691
Crédit intérieur	65,660	74,829	78,022	80,517	80,517	82,450	84,948	84,169	86,520	86,520	94,402
Crédit à l'État (net)	8,794	12,619	13,625	14,355	14,355	15,924	15,845	15,281	15,655	15,655	18,351
Crédit net de la banque centrale	-175	1,242	1,233	688	688	1,951	2,394	767	1,191	1,191	2,776
Banques commerciales	4,111	5,807	6,635	7,199	7,199	7,506	6,983	7,527	7,359	7,359	7,633
Autres	4,858	5,570	5,757	6,468	6,468	6,467	6,467	6,987	7,105	7,105	7,942
Crédit à l'économie	56,866	62,210	64,397	66,162	66,162	66,526	69,103	68,888	70,865	70,865	76,052
Autres postes (net)	-14,976	-18,200	-19,538	-20,304	-20,304	-21,079	-21,230	-20,848	-21,993	-21,993	-24,712
Monnaie plus quasi-monnaie (M2)	51,686	55,908	56,892	58,821	58,821	58,895	59,387	60,098	62,472	62,472	66,690
Monnaie (M1)	20,877	22,542	23,375	24,434	24,434	24,780	24,304	24,692	25,950	25,950	27,702
Pièces et billets en circulation	7,236	8,084	8,569	8,419	8,419	8,604	8,558	9,052	8,941	8,941	9,545
Dépôts à vue	13,641	14,458	14,806	16,015	16,015	16,175	15,746	15,640	17,009	17,009	18,157
Quasi-monnaie	30,809	33,366	33,517	34,387	34,387	34,430	34,718	35,134	36,522	36,522	38,987
Dépôts à long terme (M3-M2)	2,863	2,893	2,996	3,071	3,071	3,048	3,290	3,329	3,461	3,461	3,695
Monnaie au sens large (M3)	54,549	58,802	59,888	61,892	61,892	61,943	62,677	63,427	65,933	65,933	70,384
	(taux de variation annuelle en pourcentage)										
Avoirs extérieurs nets	-45.2	-43.8	-38.3	-22.8	-22.8	-82.4	-155.6	-92.4	-16.2	-16.2	-50.7
Avoirs intérieurs nets	14.9	11.7	5.1	6.3	6.3	9.3	11.0	8.3	7.2	7.2	8.0
Crédit intérieur	13.2	14.0	7.3	7.6	7.6	11.0	12.1	7.9	7.5	7.5	9.1
Crédit à l'État (net)	83.5	43.5	14.2	13.8	13.8	42.0	36.0	12.2	9.1	9.1	17.2
Crédit à l'économie	6.8	9.4	6.0	6.4	6.4	5.5	7.7	7.0	7.1	7.1	7.3
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	7.0	8.2	3.2	5.2	5.2	4.2	5.5	5.6	6.2	6.2	6.8
Monnaie au sens large (M3)	6.6	7.8	3.4	5.3	5.3	4.3	5.7	5.9	6.5	6.5	6.8
	e croissance annuel, en pourcentage de la monnaie au sens										
Avoir extérieur nets	-6.2	-3.1	-1.5	-0.8	-0.8	-4.5	-4.9	-2.2	-0.4	-0.4	-1.1
Avoirs intérieurs nets	12.8	10.9	4.9	6.1	6.1	8.8	10.6	8.1	7.0	7.0	7.8
Crédit intérieur	14.9	16.8	9.2	9.7	9.7	13.7	15.4	10.3	9.7	9.7	12.0
Crédit à l'État (net)	7.8	7.0	2.9	3.0	3.0	7.9	7.1	2.8	2.1	2.1	4.1
Crédit à l'économie	6.8	9.4	6.0	6.4	6.7	5.8	8.3	7.5	7.6	7.6	7.9
Autres postes (net)	-2.1	-5.9	-4.3	-3.6	-3.6	4.0	5.2	5.4	5.9	5.9	6.4
Poste pour mémoire :											
PIB (millions de dinars)	75,152	80,816	85,491	91,658	97,495

Sources : autorités tunisiennes; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 6. Tunisie : situation de la banque centrale, 2013–17
(millions de dinars)

	2013	2014	2015			2016					2017
			T3	T4	Annuel	T1	T2	T3	T4	Annuel	
Avoir extérieur nets	9,696	9,251	8,324	9,084	9,084	7,919	6,454	7,710	9,129	9,129	8,970
Avoirs	12,701	14,294	13,719	15,075	15,075	13,296	13,107	14,327	16,392	16,392	16,946
dont : produit des swaps de devises					606	606	606	606	606	606	606
Engagements	3,004	5,043	5,396	5,991	5,991	5,377	6,653	6,617	7,263	7,263	7,976
Avoirs intérieurs nets	1,382	1,688	3,579	1,924	1,924	3,220	4,887	3,498	2,191	2,191	2,341
Crédit intérieur (net)	3,493	4,358	6,413	4,897	4,897	6,958	8,491	6,893	5,996	5,996	7,004
Crédit net à l'État 1/	-175	1,242	1,233	688	688	2,234	2,774	1,147	1,231	1,231	2,816
Crédit aux banques	3,668	3,116	5,180	4,209	4,209	4,724	5,717	5,746	4,766	4,766	4,188
Autres postes (net)	-2,111	-2,669	-2,834	-2,973	-2,973	-3,737	-3,604	-3,394	-3,805	-3,805	-4,662
Base monétaire 2/	11,078	10,939	11,903	11,009	11,009	11,139	11,341	11,208	11,320	11,320	11,311
<i>Postes pour mémoire :</i>											
Opérations de swap de devises					606	606	606	606	606	606	606
Total refinancement des banques par la BCT (hors opérations open)					4,815	5,330	6,323	6,352	5,372	5,372	4,794

Sources : Banque centrale de Tunisie; et estimations des services du FMI.
1/ Comprend la souscription aux FMI/FMA.
2/ Ne comprend pas les dépôts des autres établissements financiers, des personnes physiques et des entreprises non financières.

Tableau 7. Tunisie : indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2008–15
(en pourcentage, sauf indication contraire)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
								Prél.
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés selon les	11.7	12.2	11.6	11.9	11.8	8.2	9.4	12.2
Fonds propres de base (<i>Tier 1</i>)/actifs pondérés selon	10.6	10.7	10.2	10.0	9.5	6.6	7.6	9.5
Fonds propres/actifs	8.1	8.5	8.4	8.5	7.8	5.6	6.2	7.9
Qualité des actifs								
Distribution sectorielle des prêts/total des prêts								
Industrie manufacturière	31.3	30.0	30.5	28.6	27.9	27.8	27.2	27.3
Agriculture	3.6	3.4	2.9	2.9	2.8	2.8	2.8	2.6
Commerce	17.3	17.4	15.0	16.0	15.4	15.1	15.6	15.6
BTP	4.5	4.9	5.9	5.6	5.4	5.5	5.7	6.1
Tourisme	9.1	8.2	7.3	7.3	6.9	6.5	6.1	6.1
Ménages	20.1	21.6	22.1	23.4	25.4	26.2	26.2	26.4
Autres	14.3	14.4	16.3	16.3	16.2	16.0	16.4	15.9
Prêts en devises/total des prêts	3.9	4.5	5.3	5.1	4.8	4.8	5.5	5.8
Crédit au secteur privé/total des prêts	71.6	70.4	70.6	67.4	67.7	73.8	73.8	73.6
Prêts improductifs/total des prêts	15.5	13.2	13.0	13.3	14.9	16.5	15.8	16.0
Provisions spécifiques/prêts improductifs	48.6	45.7	56.4	58.0	65.2
Prêts improductifs, nets des provisions/fonds propres	71.1	57.9	60.3	66.2	86.3	111.8	89.9	70.2
Provisions spécifiques/total des prêts	8.8	7.7	7.6	7.6	8.0	10.3	10.1	10.4
Provisions générales/total des prêts	0.4	0.5	0.5	0.6	0.6
Rentabilité								
Rendement des actifs	1.0	1.0	0.9	0.6	0.6	0.3	0.9	...
Rendement des fonds propres	11.2	11.7	10.2	5.9	7.2	3.0	11.2	...
Écart moyen de taux d'intérêt (entre les prêts et les dépôts)	3.6	3.5	3.5	3.0	3.0	3.3	3.1	3.0
Rendement des intérêts sur les crédits	7.0	6.4	6.2	5.7	5.4	5.9	6.4	6.3
Coût du risque en pourcentage du crédit	1.4	1.2	1.7	1.2	1.2	1.9	1.1	...
Marge d'intérêt nette/produit net bancaire (PNB)	58.6	58.8	58.6	57.2	58.1	58.9	57.2	54.6
Charges d'exploitation/PNB	45.4	47.2	46.5	51.1	50.3	47.3	48.5	48.3
Charges d'exportation/total des actifs	1.6	1.6	1.6	1.7	1.6	1.6	1.7	1.7
Dépenses de personnel/dépenses hors intérêts	60.4	61.4	59.1	62.6	61.5	60.8	59.3	59.9
Revenu d'exploitation et autres revenus hors intérêts/PNE	21.7	22.1	21.8	22.5	20.9	21.6	22.4	23.9
Liquidité								
Actifs liquides/total des actifs 1/	31.6	32.1	29.8	26.5	28.2	28.4	28.2	5.4
Actifs liquides/passif à court terme	124.0	119.1	104.1	89.4	89.2	92.6	96.6	80.0
Dépôts/prêts	98.9	100.9	94.6	87.4	89.5	89.6	88.8	87.4
Dépôts des entreprises publiques/total des dépôts	13.8	14.8	13.8	12.6	13.2	13.0	11.7	9.5
Sensibilité au risque de marché								
Position ouverte nette en devises/fonds propres de	1.4	1.5	1.4	1.9	2.3	3.1	2.2	3.3

Source : Banque centrale de Tunisie.

1/ La définition du ratio de liquidité a été modifiée en 2015. Désormais, les actifs liquides ne comprennent que les bons du Trésor et les espèces. Selon la nouvelle définition, le ratio de liquidité de fin décembre 2014 aurait été de 6 %.

Tableau 8. Tunisie : scénario illustratif de croissance à moyen terme, 2011–21

	2011	2012	2013	2014	Proj.						
					2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(variation en pourcentage)											
Croissance du PIB réel	-1.9	3.9	2.4	2.3	0.8	2.0	3.0	3.7	4.3	4.7	4.5
Consommation totale	4.5	4.6	3.3	3.6	2.5	3.1	1.2	3.3	2.9	3.5	3.7
Consommation privée	4.1	4.4	3.0	4.0	1.8	1.1	2.3	3.1	4.9	4.6	4.1
Consommation publique	6.1	5.2	4.3	2.6	4.8	10.1	-2.0	3.9	-3.8	-0.6	2.2
Investissement	-21.4	5.3	-5.4	8.5	-2.9	4.5	5.0	7.0	7.5	8.7	8.5
Formation brute de capital fixe	-12.7	6.1	0.2	-2.6	-2.5	4.5	5.0	7.0	7.5	8.7	8.5
Exportations de biens et snf 1/	-7.6	6.8	2.6	4.2	-2.8	1.6	5.5	6.1	5.0	4.7	4.6
Importations de biens et snf 1/	3.5	8.3	4.9	2.6	-1.7	3.5	2.1	4.7	3.9	4.3	4.1
Inflation (moyenne annuelle)	3.5	5.1	5.8	4.9	4.9	3.9	3.9	3.8	3.7	3.5	3.5
(en pourcentage du PIB)											
Épargne nationale brute	15.7	16.1	14.4	14.0	12.9	14.1	15.3	16.6	18.0	19.2	20.8
Administrations publiques consolidées 2/	4.1	2.0	-2.3	0.6	-0.4	0.8	2.2	2.6	4.5	5.1	5.5
Reste de l'économie	11.6	14.2	16.6	13.5	13.3	13.2	13.2	14.0	13.5	14.1	15.3
Investissement brut	23.1	24.4	22.7	23.2	21.8	21.8	22.3	22.8	23.5	24.3	25.2
Administrations publiques consolidées	7.2	6.7	5.0	4.4	4.6	5.0	5.5	5.9	6.5	7.0	7.2
Reste de l'économie	15.9	17.7	17.8	18.8	17.2	16.7	16.8	16.9	17.0	17.3	18.0
Consommation totale	84.4	85.0	86.8	87.8	88.9	88.3	87.9	87.5	86.5	85.4	84.5
Consommation privée	66.4	66.8	68.1	69.1	69.4	67.6	68.0	67.6	68.0	67.8	67.2
Consommation publique	18.0	18.2	18.6	18.7	19.4	20.7	19.9	19.9	18.4	17.6	17.2
Écart épargne/investissement	-7.4	-8.3	-8.4	-9.1	-8.9	-7.7	-7.0	-6.2	-5.5	-5.1	-4.4
Administrations publiques consolidées	-3.1	-4.7	-7.2	-3.8	-5.0	-4.2	-3.4	-3.3	-2.0	-1.9	-1.7
Reste de l'économie	-4.3	-3.6	-1.1	-5.4	-3.9	-3.5	-3.6	-2.9	-3.6	-3.2	-2.7
<i>Postes pour mémoire</i>											
PIB nominal à prix courants (millions dinars)	64,492	70,354	75,152	80,816	85,491	91,658	97,495	104,116	112,227	121,208	130,766
Dette de l'administration centrale en % du PIB	43.1	45.5	44.5	49.0	53.2	54.6	54.5	53.1	50.9	48.7	46.4
Dette extérieure en % du PIB	51.3	52.9	57.0	61.4	63.5	69.0	71.4	73.3	72.5	71.2	69.6
Solde de l'administration centrale en % du PIB 3/	-3.6	-5.8	-7.5	-4.3	-5.5	-4.6	-3.9	-3.7	-2.4	-2.0	-1.8
Solde des transactions courantes en % du PIB	-7.4	-8.3	-8.4	-9.1	-8.9	-7.7	-7.0	-6.2	-5.5	-5.1	-4.4
Crédit à l'économie (croissance glissement annuel, j)	13.4	8.8	6.8	9.4	6.4	7.1	7.3	8.1	8.3	8.6	8.0

Sources : autorités tunisiennes; estimations des services du FMI.

1/ Biens et services non facteurs.

2/ Y compris sécurité sociale, à l'exclusion du produit des privatisations.

3/Hors dons et privatisations.

Tableau 9. Tunisie : calendrier des achats proposés dans le cadre de l'accord au titre du MEDC, 2016–20

Revue	Date de mise à disposition	Action	Purchase		Disbursements
			Millions of SDRs	Percent of quota 1/	Millions of U.S. dollars 2/
	16 mai 2016	Approbation par le Conseil de l'accord MEDC	227.292	41.7	316.971
Première revue	30 septembre 2016	Observation des critères de réalisation de fin juin 2016, achèvement de la première revue	227.292	41.7	316.971
Deuxième revue	31 mars 2017	Observation des critères de réalisation de fin décembre 2016, achèvement de la deuxième	227.292	41.7	318.224
Troisième revue	30 septembre 2017	Observation des critères de réalisation de fin juin 2017, achèvement de la troisième revue	227.292	41.7	318.224
Quatrième revue	31 mars 2018	Observation des critères de réalisation de fin décembre 2017, achèvement de la quatrième	227.292	41.7	318.272
Cinquième revue	30 septembre 2018	Observation des critères de réalisation de fin juin 2018, achèvement de la cinquième revue	227.292	41.7	318.272
Sixième revue	31 mars 2019	Observation des critères de réalisation de fin décembre 2018, achèvement de la sixième re	227.292	41.7	319.045
Septième revue	30 septembre 2019	Observation des critères de réalisation de fin juin 2019, achèvement de la septième revue	227.292	41.7	319.045
Huitième revue	15 mars 2020	Observation des critères de réalisation de fin décembre 2019, achèvement de la huitième re	227.289	41.7	320.071
Total			2045.625	375.000	2,865.095

Source : projections des services du FMI.

1/ La quote-part est de 545,2 millions de DTS.

2/ Montants indicatif basé sur le taux de change du [programme].

Tableau 10. Tunisie : indicateurs des crédits du FMI, 2014–21

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Crédits existants et prévisibles du FMI (millions de DTS)								
Décaissements	689	215	455	455	455	455	227	0
Stock	788	1003	1433	1660	1746	1926	2027	1932
Obligations	0	0	39	256	402	311	171	145
Rachats	0	0	25	227	369	274	126	95
Commissions	0	0	14	29	33	36	45	51
Stock des crédits existants et prévisibles du FMI								
En pourcentage de la quote-part	275.0	350.0	262.6	304.3	320.0	353.0	371.5	354.2
En pourcentage du PIB	2.5	3.2	4.5	5.2	5.4	5.7	5.7	5.1
En pourcentage des exportations de biens et de services	5.5	8.1	11.8	13.0	13.2	13.9	14.1	12.9
En pourcentage des réserves brutes	15.6	19.0	23.9	27.4	27.7	28.9	28.2	30.7
Obligations envers le FMI résultant d'accords existants et prévisibles								
En pourcentage de la quote-part	0.1	0.0	7.1	46.9	73.8	56.9	31.4	26.6
En pourcentage du PIB	0.0	0.0	0.1	0.8	1.3	0.9	0.5	0.4
En pourcentage des exportations de biens et de services	0.0	0.0	0.3	2.0	3.0	2.2	1.2	1.0
En pourcentage des réserves brutes	0.0	0.0	0.6	4.2	6.4	4.7	2.4	2.3

Source : estimations des services du FMI.

Annexe I. Accord de confirmation de 2013–15 — Contexte, conception et résultats

Historique. L'accord de confirmation de deux ans 2013-15 — qui a abouti au décaissement de 1,6 milliard de dollars sur les 1,75 milliard de dollars prévus au départ — avait pour objectif d'aider la Tunisie à préserver sa stabilité macroéconomique après le Printemps arabe et à mettre en œuvre un programme de réformes ambitieux visant à accompagner le développement du secteur privé, à lutter contre le chômage élevé et à réduire les disparités entre les régions. Le programme privilégiait la création de marges de manœuvre budgétaire et extérieure, l'amélioration du climat d'investissement et le renforcement des dispositifs de protection sociale. Remédier aux principaux facteurs de vulnérabilité du secteur bancaire tunisien était un objectif majeur du programme.

Contexte. La mise en œuvre du programme a été compliquée par un processus de transition politique plus long que prévu, marqué par de fréquents changements d'équipes gouvernementales, le report d'élections et la priorité accordée par le parlement au processus constitutionnel et politique. Des tensions sociales (dont des grèves) et des problèmes de sécurité (à commencer par les conflits avec les Salafistes, les retombées de la crise libyenne, les crimes politiques et, en 2015, les attentats terroristes dramatiques au Bardo, à Sousse et à Tunis) ont aussi entravé la mise en œuvre pendant le programme. Compte tenu de l'opposition d'intérêts de groupes, dont certains au sein de l'administration, la recherche d'un consensus a pris plus de temps que prévu et les réformes se sont souvent révélées moins ambitieuses qu'envisagé au départ. Le contexte économique international, notamment la croissance en Europe, est restée défavorable pendant toute la durée du programme, même si la baisse sensible des cours pétroliers mondiaux à partir de fin 2014 a été un facteur positif imprévu.

Élaboration du programme. Le programme initial ambitieux a été adapté pour tenir compte de la nature exogène des chocs, qui n'avaient pas été anticipés. Des mesures préalables ont été utilisées régulièrement pendant le programme. La surveillance a pris la forme de revues trimestrielles, axées sur la mise en œuvre en temps voulu des réformes structurelles (d'où le nombre élevé de repères), qui présentait un risque de dérapage. Les retards dans l'exécution des réformes stratégiques ont aussi donné lieu à des revues combinées (première et deuxième revues du programme), à une réduction de moitié des décaissements attendus (5^e revue) et à un retard dans la finalisation de la revue (retard de 9 mois pour achever la 6^e revue et extension du programme).

Les résultats du programme ont été contrastés :

1. **Résultats macroéconomiques** — la stabilité a été préservée malgré les chocs, même si des facteurs de vulnérabilité n'ont pas été éliminés.
 - **Croissance.** Les problèmes de sécurité, les grèves et l'incertitude politique ont retardé la reprise de la croissance. En 2015, le PIB réel était inférieur de 10 % à la prévision initiale et la croissance inférieure de quatre points de pourcentage.

- **Inflation.** La fin de l'assouplissement de la politique monétaire décidé juste après la révolution et une baisse des prix de l'alimentation et de l'énergie ont contribué à un recul de l'inflation, qui est restée conforme aux prévisions.
- **Solde des transactions courantes.** Les faibles exportations de phosphates et d'énergie et la reprise retardée des exportations de biens manufacturés ainsi que les importations élevées d'énergie et une forte diminution des flux touristiques ont été à l'origine du creusement du déficit des transactions courantes.
- **Les réserves** se sont stabilisées aux niveaux de 2013, soit plus de trois mois de couverture des importations. Des retards dans les décaissements externes, un environnement extérieur plus défavorable que prévu et la poursuite des interventions de change de la BCT se sont traduits par des réserves moins importantes que programmé initialement.

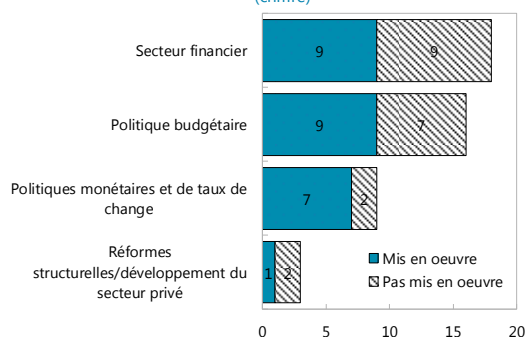
2. Politiques macroéconomiques — le déficit budgétaire a été réduit mais au prix d'une dégradation de la composition du budget.

- **L'orientation sous-jacente de la politique budgétaire** s'est améliorée durant la majeure partie du programme, l'embellie du solde budgétaire structurel ayant été encore plus rapide qu'envisagé au départ (graphique 2 de l'annexe). L'orientation a été dûment assouplie en 2015 pour riposter aux conséquences des attentats terroristes. Les niveaux d'endettement se sont accrus, ce qui s'explique par la hausse des financements et des coûts ponctuels de recapitalisation bancaire conformément aux objectifs du programme. Dans l'ensemble, les dépenses primaires courantes ont évolué conformément aux prévisions puisque la baisse des cours pétroliers internationaux a permis de réduire les subventions à l'énergie plus rapidement que prévu. Fait important cependant, la composition du budget s'est dégradée, dans la mesure où l'investissement public a atteint des niveaux historiquement bas et où la masse salariale du secteur public a augmenté constamment.
- **La politique monétaire** a été durcie via un relèvement des taux directeurs. Le cadre de politique monétaire a été amélioré grâce à la suppression des plafonds sur les taux de rémunération des dépôts, à des exigences accrues en matière de garanties et à la création d'un comité de politique monétaire. Les plafonds de taux prêteurs n'ont en revanche pas été supprimés.
- Des mesures ont été prises en vue d'une **plus grande flexibilité du taux de change**, en réduisant les interventions de la BCT (qui ont diminué de moitié durant la dernière année du programme mais ont eu tendance à repartir à la hausse à la suite des attentats terroristes). Malgré une dépréciation de 20 % en valeur nominale par rapport au dollar américain depuis janvier 2014, le dinar reste surévalué en termes réels. Des progrès ont été accomplis sur le front de la mise en place du mécanisme d'adjudication hebdomadaire, qui est entré en vigueur début 2016.

3. Réformes structurelles — malgré les avancées en matière de réformes bancaires, des retards ont été enregistrés, en particulier pour celles qui nécessitaient l'approbation du parlement.

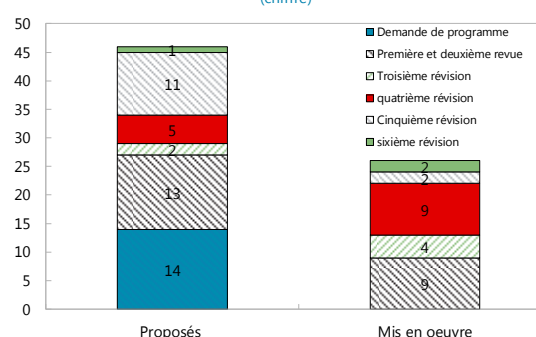
S'agissant des repères structurels, 60 % des 46 qui ont été adoptés dans le cadre du programme ont été atteints (tableau et graphiques).

Tunisie: Performance des repères structurels dans le cadre du SBA
(chiffre)



Source : estimations des services du FMI

Tunisie: performance des repères structurels
(chiffre)



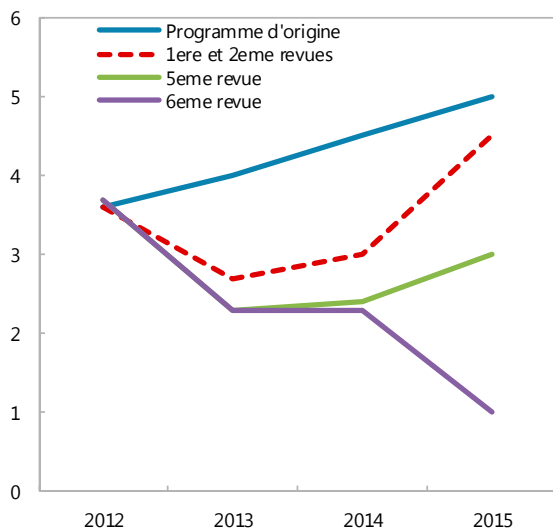
Source : estimations des services du FMI

- Réformes bancaires.** Des progrès ont été accomplis pour remédier aux principaux facteurs de vulnérabilité du secteur bancaire à travers la restructuration de banques publiques, y compris en procédant à des audits, en recapitalisant deux banques publiques et en commençant à modifier le cadre de gouvernance (notamment via une harmonisation des règles pour les banques publiques et privées et des changements dans la direction et les conseils d'administration des banques). Des avancées ont aussi été observées sur le front du renforcement de la réglementation sur le classement des prêts, la constitution de provisions et la liquidité, de l'amélioration de la nature des informations communiquées par les banques et de l'élaboration d'un système de notation des banques. Toutefois, la restructuration opérationnelle des banques publiques n'a pas encore débuté, le contrôle bancaire doit encore être considérablement renforcé et le cadre juridique n'est pas encore conforme aux meilleures pratiques internationales.
- Réformes budgétaires.** (i) Des progrès ont été accomplis pour réduire les subventions à l'énergie et introduire au début du programme un mécanisme d'indemnisation des ménages qui pouvait aller de pair avec une hausse des prix intérieurs de l'énergie. (ii) Des assises nationales sur la fiscalité ont conduit à l'élaboration d'une réforme fiscale globale visant à améliorer l'équité et l'efficacité, encore que son adoption s'effectue au coup par coup et que des éclaircissements doivent être apportés à l'intention des investisseurs. La modernisation des douanes a commencé, alors que le plan de modernisation de l'administration fiscale approuvé par un gouvernement précédent doit encore être appliqué. (iii) Concernant la gestion des finances publiques, les modifications du code des marchés publics et une simplification des procédures de contrôle n'ont pas encore produit leurs effets sur l'accélération des investissements publics. L'introduction d'un compte unique du Trésor a contribué à améliorer la transparence pendant le programme.

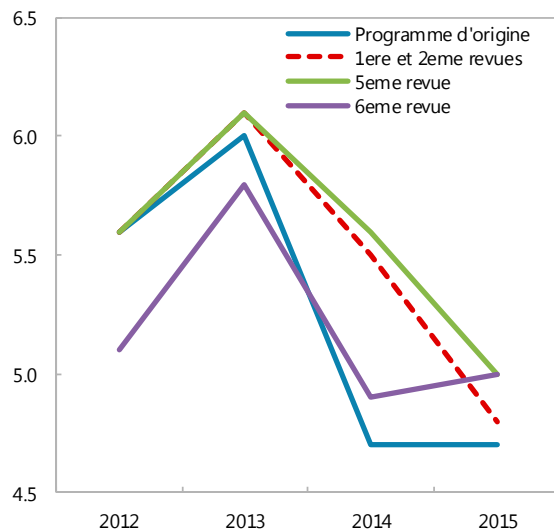
- **Réformes du climat des affaires.** Les retards parlementaires ont différé l'adoption de textes cruciaux pour stimuler la croissance; les lois relatives à la concurrence, aux PPP et aux procédures collectives ayant été approuvées respectivement en septembre 2015, en décembre 2015 et en avril 2016. Le code des investissements (qui a été révisé à plusieurs reprises pendant la transition) doit toujours être approuvé par le parlement. Des avancées ont été constatées en matière de simplification des procédures administratives dans les ministères pilotes et devront être généralisées.
- **Les dispositifs de protection sociale ont été renforcés.** Le système actuel de transferts monétaires pour les populations pauvres (le Programme national d'aide aux familles nécessiteuses - PNAFN) a été élargi pour concerner 235.000 familles (soit deux fois plus qu'en 2010 et près de 60 % des personnes pauvres selon les estimations) et est devenu plus généreux (le transfert moyen a triplé pour atteindre environ 80 dollars par mois). Un tarif social de l'électricité a été instauré pour protéger les ménages plus pauvres qui consomment moins de 100 kWh. Il faudra poursuivre dans cette voie en créant un dispositif global de protection sociale mieux ciblé.
- **Réforme du marché du travail et des retraites.** Des discussions avec les parties prenantes concernées ont débuté pendant la période du programme. La question de la conditionnalité dans ce domaine important n'a pas été abordée dans le programme puisque les autorités et les services du FMI ont estimé que des réformes en la matière ne pouvaient être élaborées que par un gouvernement post-transition.

Graphique 1 de l'annexe. Tunisie : principaux indicateurs dans le cadre de l'accord de confirmation, 2012-15

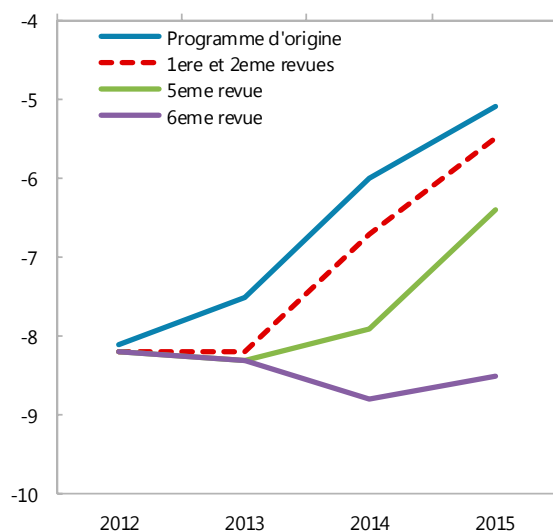
Croissance
(en pourcentage)



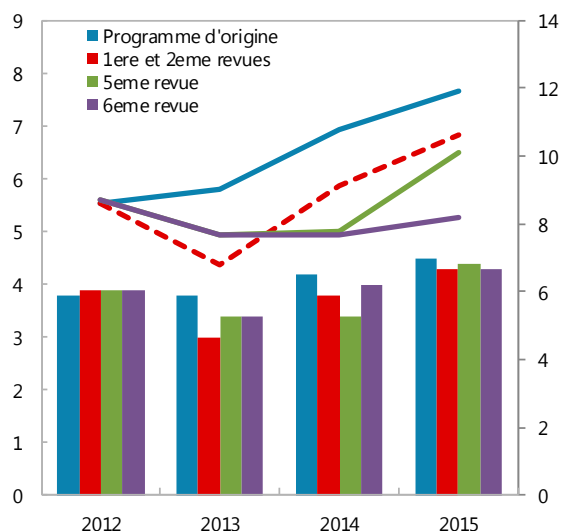
Inflation
(Moyenne, en pourcentage)



Solde compte courant
(en pourcentage du PIB)



Réerves internationales brutes
(Les barres sont en mois d'importations de biens et de services, gauche; les lignes en milliards de dollars, droite)

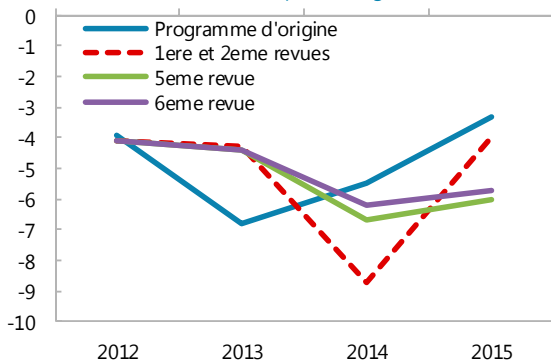


Sources: Autorités tunisiennes et estimations des services du FMI.

Graphique 2 de l'annexe. Tunisie : résultats budgétaires dans le cadre de l'accord de confirmation, 2012–15 (suite)

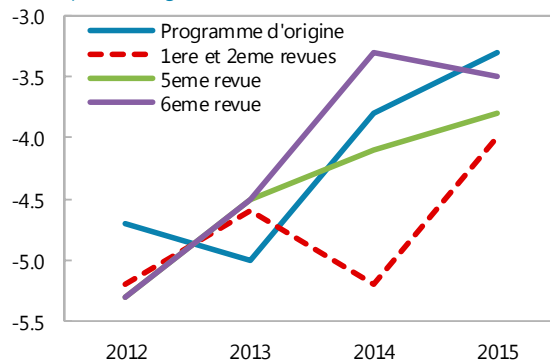
Solde administration centrale

(Dons inclus, base caisse, en pourcentage du PIB)



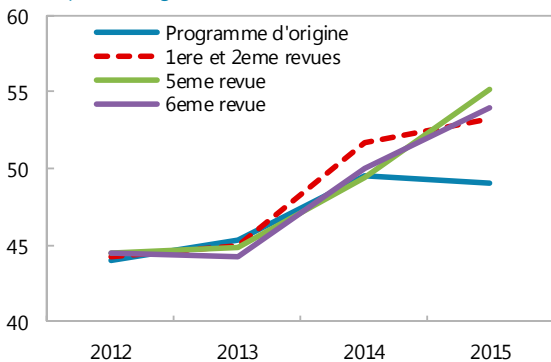
Solde budgétaire structurel

(en pourcentage du PIB)



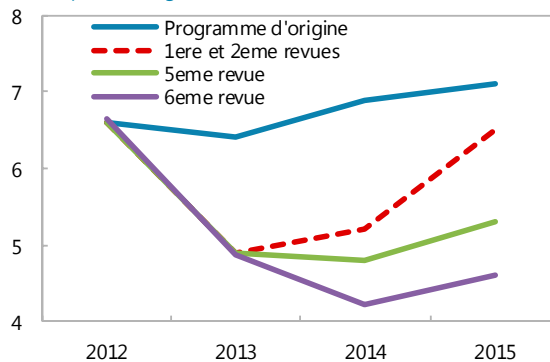
Total dette publique

(en pourcentage du PIB)



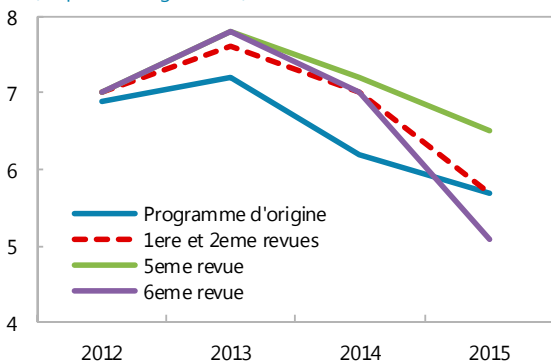
Dépenses d'investissement

(en pourcentage du PIB)



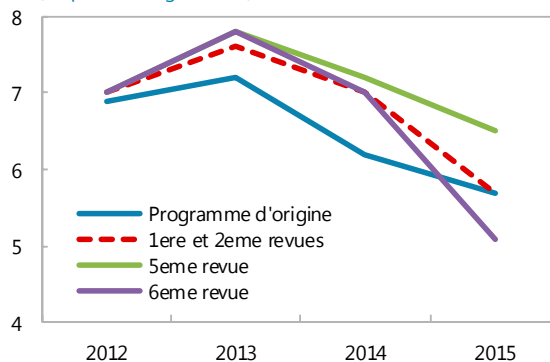
Transferts et subventions

(en pourcentage du PIB)



Transferts et subventions

(en pourcentage du PIB)



Sources: Autorités tunisiennes et estimations des services du FMI.

Tableau 1 de l'annexe. Tunisie : repères structurels dans le cadre de l'accord de confirmation

Structural Benchmark	Proposed 1/	Completed 1/
I. Financial sector		
1 Adoption by the Council of Ministers of the strategic vision of the government's future role in banks, on the basis of the preliminary results from the audit of public banks	R	1 & 2
2 Approval of the new reporting system architecture covering bank-related accounting, financial, and institutional functions	R	1 & 2
3 General on-site inspection of one major bank and inspection of the credit risks of four other banks	R	1 & 2
4 Presentation to the board of the CBT of a study concerning the impact on banks of liquidity ratio changes toward international standards	R	3
5 Submission to the Management of the Central Bank of Tunisia of a banking resolution framework in line with international practices	1 & 2	4
6 Submission to the Central Bank Board of a draft Central Banking law in line with international practices	1 & 2	4
7 Development and implementation of the new reporting system and bank classification system	1 & 2	Not met
8 Completion of the financial audit of the Banque Nationale Agricole (BNA)	3	5
9 Adoption by the Government of restructuring plans for the BH and STB	3	4
10 Creation of Asset Management Company (AMC) through the publication in the Official Journal of the Law on the AMC	4	Not met
11 Adoption by the Government of the BNA restructuring plan	4	Not met
12 Double the number of DGSB supervisors hired in 2013 and revise the CBT hiring criteria to facilitate the hiring of qualified personnel	4	Not met
13 All banks, including public banks, to comply with minimum solvency ratio required by the existing regulations (10 percent)	4	Not met
14 Designation of fit and proper Board members of the three public banks, with private sector experience	5	6
15 Adoption of recapitalization plans in line with sound international practices by the general assembly of the three public banks, following the criteria outlined in Annex 1 to the MEFP and based on the results of the audits	5	Not met
16 Approval by the Board of Directors of performance contracts in line with norms included in the bank restructuring plans for the STB, BH and BNA and subordinated to the approval of the respective recapitalization plans	5	Not met
17 Adoption by Parliament of the banking law (that includes a banking resolution framework) in line with sound international practices	5	Not met
18 Publication, on the Official Gazette, of the law governing the functioning of the AMC in line with sound international practices, as well as Government adoption of the related implementation decrees	5	Not met
II. Fiscal policy		
1 Approval by the Council of Ministers of the corporate tax reform announcing the convergence of the tax rates of onshore and offshore sectors for 2014 and identification of countervailing measures to ensure a neutral impact on revenues	R	1 & 2
2 Adoption of a Ministry of Industry decree approving a new automatic fuel pricing formula	R	1 & 2
3 Submission to the Council of Ministers of a new targeted household support program to accompany the reform of generalized energy subsidies	R	4
4 Merge at the level of the large taxpayer unit the management, tax collection, and control of large enterprises	R	1 & 2
5 Finalize the audit of the electricity company (STEG) and of the petroleum refinery company (STIR)	R	3
6 Implementation by the Ministry of Finance of a plan to modernize tax administration	1 & 2	4

Tableau 1 de l'annexe. Tunisie : repères structurels dans le cadre de l'accord de confirmation
(suite et fin)

Structural Benchmark	Proposed 1/	Completed 1/
II. Fiscal policy		
7 Unification of government accounts into a Single Treasury Account (formulation to be revised for project loans)	1 & 2	4
8 Prepare a consolidated balance of 20 main public enterprises (2010-2012)	1 & 2	4
9 Government approval of a new tax code	1 & 2	5
10 Following national consultations on taxation, adoption of a tax reform plan covering direct and indirect taxes by the Council of Ministers	4	Not met
11 Parliamentary Approval of the 2015 budget	5	6
12 Creation of a new category of public accountants called "tax collectors"	5	Not met
13 Adoption by the Government of a strategy for a better monitoring of operations and financial performance of public enterprises	5	Not met
14 Signature of performance contracts for the 5 largest state-owned companies	5	Not met
15 Adoption by the government of a calendar for the total convergence of the tax rates of onshore and offshore sectors	5	Not met
16 Adoption of a tax reform plan covering direct and indirect taxes by the Council of Ministers	6	Not met
III. Monetary and exchange rate policy		
1 Publication of a circulaire by the CBT that announces a haircut on all loans used as collateral for refinancing operations at the central bank	R	1 & 2
2 Ensure that the proportion of the refinancing volume at the CBT backed by government securities is at least 10 percent for each bank	R	1 & 2
3 Implementation of an electronic bank interlinking platform and launch of the Market Makers Agreement	R	3
4 Ensure that the proportion of the refinancing volume at the CBT that is backed by government securities is at least 20 percent for each bank	R	1 & 2
5 Presentation to the Central Bank board of the impact study for removing the upper limit for excessive rates for enterprises and to modify it for consumers	1 & 2	3
6 Implement an increase of the haircut for loans used as collateral for refinancing operations to at least 25 percent	1 & 2	4
7 Establishment of the lender of last resort facility	1 & 2	Not met
8 Ensure that the proportion of the refinancing volume at the CBT backed by government securities is at least 40 percent for each bank	1 & 2	4
9 Implementation of a weekly foreign exchange auction mechanism	1 & 2	Not met
IV. Structural reforms/private-sector development		
1 Adoption of the Investment Code by the government (tax measures will be referred to in the tax code)	R	1 & 2
2 Decree for implementing the new investment code in line with the objective of protecting market access, reducing restrictions on investments, and rationalizing of incentives	1 & 2	Not met
3 Revision of the new investment code in line with the objective to protect market access, reduce investment restrictions, and rationalize exemptions	5	Not met

1/ corresponds to the review in which the structural benchmark was proposed or met. R: program request; 1 & 2: first and second review; 3: 3rd review; ...etc

Annexe II. Tunisie : analyse de viabilité de la dette publique

Le niveau d'endettement de la Tunisie reste viable et est inférieur à celui des pays pairs de la région. On prévoit que la dette des administrations centrales culmine à 55 % du PIB en 2016, puis diminue à moyen terme selon la trajectoire budgétaire convenue dans le cadre du programme (scénario de « référence »). Après avoir atteint un maximum en 2015, les besoins de financement bruts ressortiraient en moyenne 7,2 % du PIB jusqu'en 2020, compte tenu de la longueur des échéances et des conditions favorables accordées par les créanciers extérieurs officiels. Les tests de résistance et la carte thermique confirment que la dynamique de la dette est viable, mais font apparaître des points vulnérables liés à la proportion élevée de dette extérieure, notamment le risque de taux de change, et au ralentissement permanent de la croissance.¹

Scénario de référence et réalisme des projections²

- Croissance et prix.** Les perspectives de croissance ont été révisées en baisse à la suite de l'affaiblissement de l'activité et des récentes attaques terroristes qui ont eu de graves conséquences sur le secteur du tourisme, en particulier, et sur la confiance des investisseurs, en général. La croissance devrait retrouver son rythme potentiel en 2019. Les erreurs de prévision sont globalement similaires à celles concernant d'autres pays; les projections antérieures de la croissance ont péché par optimisme, surtout sous l'effet de la forte inflexion du PIB intervenue en 2011, après la révolution. Le bilan des prévisions d'inflation demeure comparable à celui des autres pays, bien que depuis 2011 elle ait généralement dépassé les projections initiales. La faiblesse des prix des produits de base et la prudence de la politique monétaires sont censées contenir le rythme de l'inflation à moins de 4 % à moyen terme.
- Niveau d'endettement et ajustement budgétaire.** L'assouplissement de la politique budgétaire opéré après les attaques terroristes de 2015 pour stimuler l'économie et une dynamique de croissance inférieure aux attentes ont contribué à la hausse du ratio dette publique/PIB, qui était estimé à 53,2 % à la fin de 2015 (contre 45,5 % en 2012). L'assainissement budgétaire programmé et la reprise de l'expansion au-delà de 2016 permettraient de ramener ce ratio à 50 % à la fin de 2020 (soit quelque 5,5 points de PIB au-dessus de la moyenne 2005–2013). L'ajustement en trois ans du solde primaire corrigé des effets cycliques dépasse trois points de PIB et se situe dans le quartile le plus élevé; il est dû à l'importance de la correction effectuée par rapport à la période 2013–2016. En outre, l'assainissement budgétaire envisagé par le programme sera mesuré par le solde structurel -- c'est-à-dire en excluant l'incidence du cycle conjoncturel ainsi que les coûts ponctuels liés à la restructuration des banques et à la réforme de la fonction publique; il est estimé à 2,2 % du PIB, ce qui situe la trajectoire anticipée dans le deuxième quartile. En moyenne sur trois ans le déficit primaire prospectif, corrigé des effets cycliques se situe dans le premier quartile. Prévu à 4,4 % du PIB en 2016, il diminuerait de moitié à l'horizon de 2021.

¹ Voir la définition des administrations centrales dans le Protocole d'accord technique (117). Les garanties octroyées par l'État (12 % du PIB) ne sont pas prises en compte parce qu'il est peu probable qu'elles soient appelées et en raison des retards de communication de données à l'État central. Voir aussi encadré 5.

² On trouvera une description du cadre de l'AVD à <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2013/050913.pdf>

- **Rendement de la dette souveraine.** On prévoit un recul du taux d'intérêt effectif acquitté par la Tunisie; il atteindrait un point bas au cours des deux prochaines années grâce à la forte proportion d'emprunts concessionnels ou garantis et au remboursement de l'euroobligation 2017. À moyen terme, toutefois, les émissions prévues sur les marchés feront monter les taux effectifs. Les rendements internes pourraient aussi augmenter dans les trois prochaines années, à partir de niveaux actuellement modérés, avant de se stabiliser à moyen terme grâce à une réduction de la prime de risque découlant des retombées positives des réformes.
- **Échéances et refinancement.** La Tunisie bénéficie d'échéances relativement lointaines sur ses dettes externe et interne (la moyenne dépasse trois ans sur la partie interne). Les besoins de financement publics bruts, qui ont culminé en 2015 à 9,4 % du PIB, resteront modérés. Néanmoins, la proportion élevée de la dette publique, libellée en devises la rend vulnérable aux fluctuations du taux de change.

Tests de résistance et carte thermique

La dynamique de la dette publique reste soutenable face à tous les chocs défavorables, mais pourrait se dégrader sensiblement par rapport au scénario de référence. La Tunisie est surtout vulnérable aux chocs sur le taux de change réel et la croissance du PIB en volume, ce qui rend d'autant plus opportunes des réformes structurelles favorisant la compétitivité et l'activité économique. La carte thermique montre qu'il faut suivre de près la composition de la dette et les engagements conditionnels.

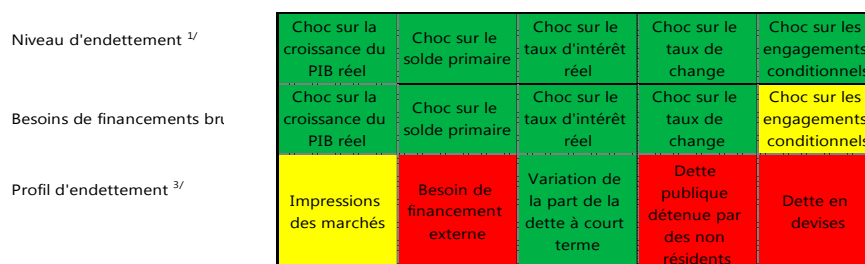
- Avec les scénarios les plus négatifs, le ratio dette publique/PIB commencerait par se dégrader, atteignant une fourchette de 55 à 65 % du PIB, puis fléchirait pour se situer entre 48 et 58 % du PIB en 2021. Ces scénarios sont les suivants: pas d'assainissement budgétaire à moyen terme; des chocs sur la croissance ou le taux d'intérêt réel; la concrétisation d'un engagement conditionnel budgétaire, à hauteur de 10 % du PIB, qui pourrait prendre la forme de l'appel d'une garantie de l'État ou du renflouement de banques ou d'entreprises publiques en difficulté.³ La trajectoire de la dette resterait soutenable même si 90 % de ces engagements devaient être honorés, comme l'illustre le choc, mais le ratio d'endettement s'élèverait.
- Les chocs les plus graves se traduisent à moyen terme par un endettement plus élevé mais viable. Une dépréciation ponctuelle de 30 % du taux de change réel porterait à quelque 65 % le ratio dette publique/PIB, qui fléchirait ensuite à moins de 60 % en 2021, sachant que la dette publique est à 66 % environ libellée en devises.
- Un double choc (sur la croissance réelle et le solde primaire) porterait la dette publique à 78 % du PIB en 2018, puis elle ressortirait à 72 % en fin de période; un choc sur les engagements conditionnels la ferait monter à 69 % du PIB en 2018, mais elle glisserait à 63 % en 2021. Les résultats du graphique en éventail (voir ci-après) renforcent aussi l'impératif d'ajustement budgétaire pour empêcher que la dette ne s'approche d'un niveau insoutenable.

³ Le choc ponctuel sur les engagements conditionnels, à hauteur de 10 % du PIB, résulterait d'une recapitalisation des banques, coûtant trois points de PIB, et de la mise en jeu d'engagements conditionnels de l'État au titre d'entreprises publiques, pour quelque 7 points de PIB (les entreprises publiques représentent à peu près 70 % des engagements conditionnels actuels de l'État).

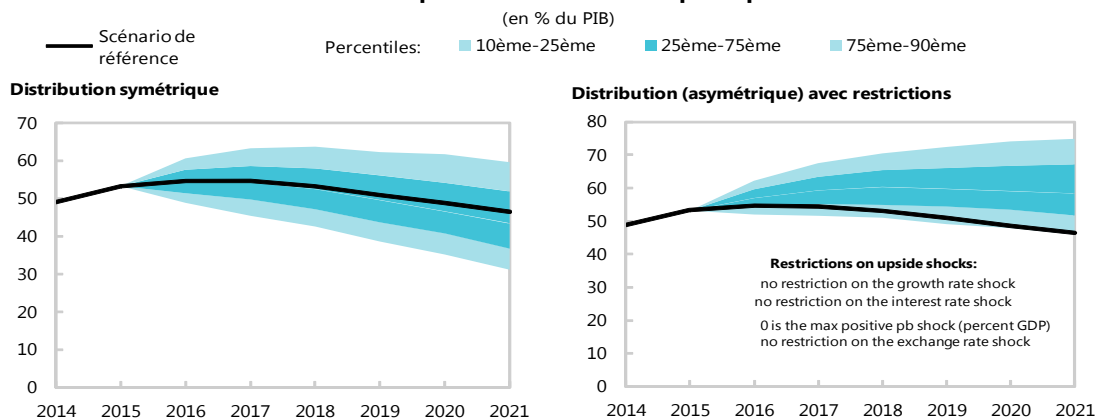
Le recours relativement élevé de la Tunisie à l'endettement extérieur est une faiblesse qui la rend plus vulnérable aux impressions des marchés et à l'instabilité des flux de capitaux privés. En outre, les engagements conditionnels pourraient faire passer les besoins de financement au-dessus du seuil d'alerte précoce, pourtant élevé. Sur le plan positif, la dette publique est en général à échéance longue et, si l'assainissement budgétaire se poursuit comme on l'envisage, la dynamique d'endettement restera favorable.

Tunisie: Analyse de viabilité de la dette publique, évaluation des risques

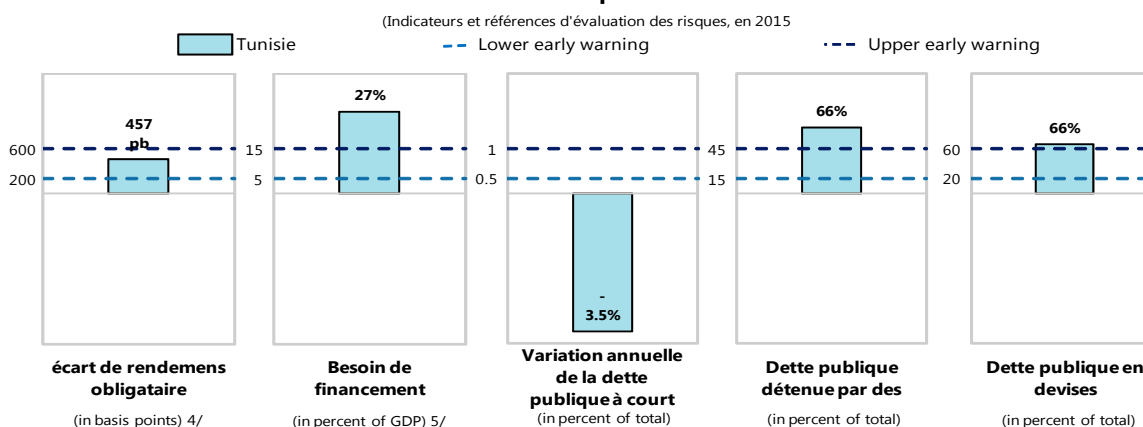
Carte de chaleur



Évolution des densités prédictives de la dette publique nominale brute



Points vulnérables du profil d'endettement



Source: services du FMI.

1/ La cellule est en vert si la référence d'endettement de 70% n'est pas dépassée avec le choc spécifique ou le scénario de référence, en jaune si elle est dépassée avec le choc spécifique mais pas avec le scénario de référence, en rouge si elle est dépassée avec le scénario de référence, en blanc si le test de résistance n'est pas pertinent,

2/ La cellule est en vert si la référence de besoins de financements bruts de 15% n'est pas dépassée avec le choc spécifique ou le scénario de référence, en jaune si elle est dépassée avec le choc spécifique mais pas avec le scénario de référence, en rouge si elle est dépassée avec le scénario de référence, en blanc si le test de résistance n'est pas pertinent,

3/ La cellule est en vert si la valeur pays est moindre que la référence inférieure d'évaluation des risques, en rouge si la valeur pays dépasse la référence supérieure d'évaluation des risques, en jaune si la valeur pays est comprise entre les références inférieure et supérieure d'évaluation des risques. Si les données ne sont pas disponibles ou si les indicateurs ne sont pas pertinents, la cellule est blanche.

Les références inférieure et supérieure des risques sont:

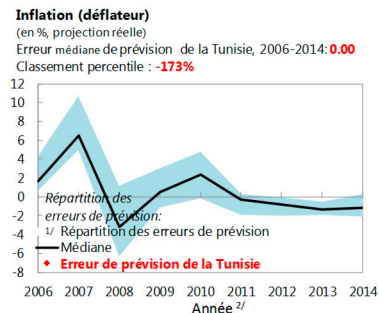
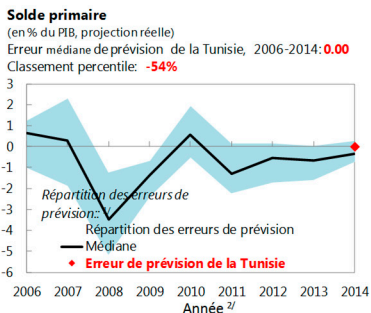
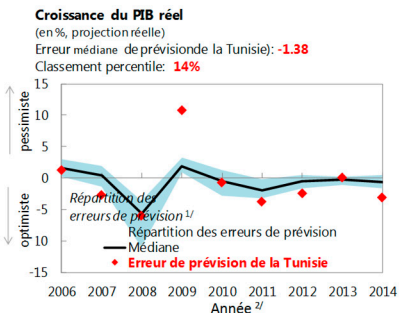
200 et 600 points de base pour l'écart de rendement obligataire; 5% et 15% du PIB pour le besoin de financement externe; 0,5% et 1% pour la variation de la part de la dette à court terme; 15% et 45% pour la dette publique détenue par des non résidents; 20% et 60% pour la part de la dette libellée en devises,

4/ Prime de rendement par rapport aux obligations à long terme des États-Unis, moyenne des 3 derniers mois, 14 janvier 2016 au 13 avril 2016,

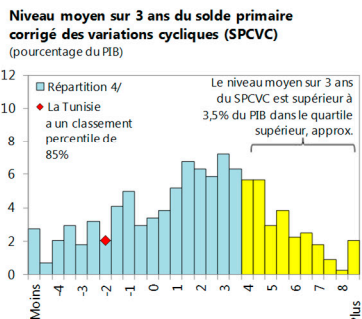
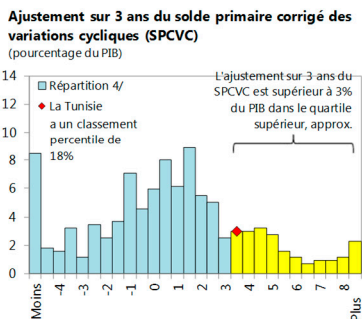
5/ On définit le besoin de financement externe comme la somme du déficit des paiements courants, de l'amortissement de la dette externe à moyen et long terme et de la dette externe à court terme à la fin de la période précédente.

Analyse de la viabilité de la dette publique tunisienne – Réalisme des hypothèses de référence

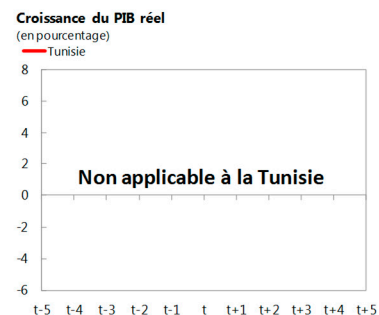
AV de la dette publique de la Tunisie - Réalisme des hypothèses de référence



Évaluation du réalisme de l'ajustement budgétaire projeté



Analyse expansion-récession^{3/}



Source : Services du FMI.

1/ La répartition inclut les pays sous programme, le classement en percentile concerne tous les pays.

2/ Projections faites dans le WEO du printemps de l'année précédente.

3/ Non applicable à la Tunisie car ne satisfait ni au critère d'écart de production, ni à celui de la croissance du crédit privé.

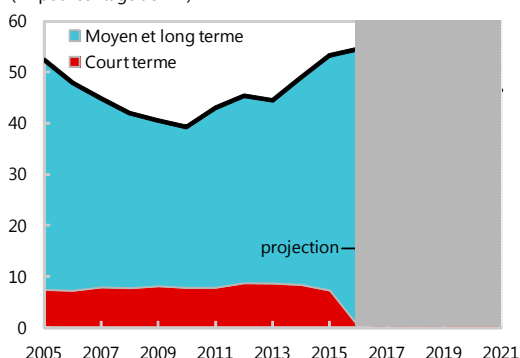
4/ Les données couvrent les observations annuelles de 1990 à 2011 pour les économies émergentes avancées dont la dette est supérieure à 60% du PIB. Pourcentage de l'échantillon sur l'axe vertical.

Tunisie: AVD de la dette publique -- composition de la dette publique et différents scénarios

Composition de la dette publique

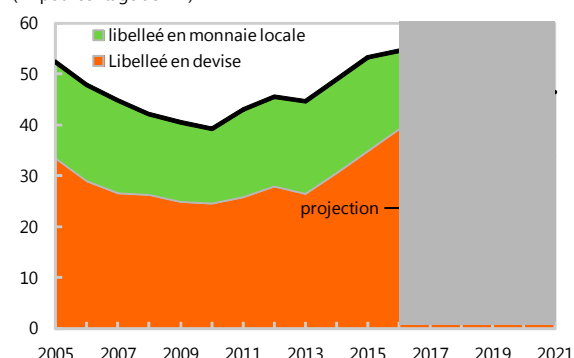
Par échéance

(En pourcentage de PIB)



Par monnaie

(En pourcentage de PIB)

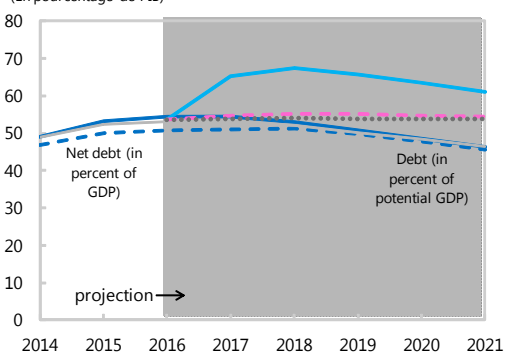


Autres scénarios

- Scénario de référence
- Choc sur passifs conditionnels
- Scénario Historique
- - - Solde primaire constant

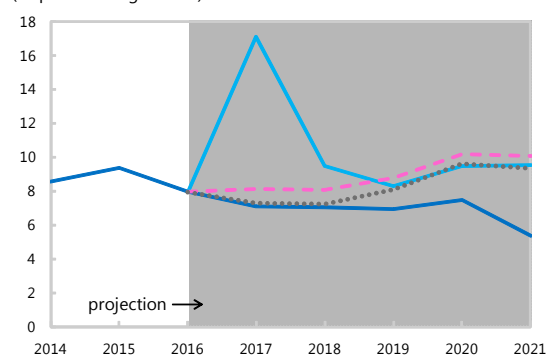
Dettes publiques nominales brutes

(En pourcentage de PIB)



Besoins de financements publics bruts

(En pourcentage de PIB)



Hypothèses sous-jacentes

(en pourcentage)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Scénario de référence						
Croissance du PIB réel	2.0	3.0	3.7	4.3	4.7	4.5
Inflation	5.1	3.3	3.0	3.3	3.2	3.2
Solde primaire	-2.3	-1.5	-1.6	-0.6	-0.5	-0.4
Taux d'intérêt effectif	4.1	2.5	0.8	1.2	1.8	2.3
Scénario du solde primaire constant						
Croissance du PIB réel	2.0	3.0	3.7	4.3	4.7	4.5
Inflation	5.1	3.3	3.0	3.3	3.2	3.2
Solde primaire	-2.3	-2.3	-2.3	-2.3	-2.3	-2.3
Taux d'intérêt effectif	4.1	2.4	0.8	1.3	2.0	2.6
Scénario historique						
Croissance du PIB réel	2.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
Inflation	5.1	3.3	3.0	3.3	3.2	3.2
Solde primaire	-2.3	-1.5	-1.5	-1.5	-1.5	-1.5
Taux d'intérêt effectif	4.1	2.4	1.0	1.6	2.5	3.3
Choc sur les engagements contingents						
Croissance du PIB réel	2.0	0.6	1.3	4.3	4.7	4.5
Inflation	5.1	2.7	2.4	3.3	3.2	3.2
Solde primaire	-2.3	-11.0	-1.6	-0.6	-0.5	-0.4
Taux d'intérêt effectif	4.1	2.7	1.8	2.1	2.6	3.0

Source: service du FMI.

Tunisie: Analyse de viabilité de la dette du secteur public (AVD) -- scénario de référence

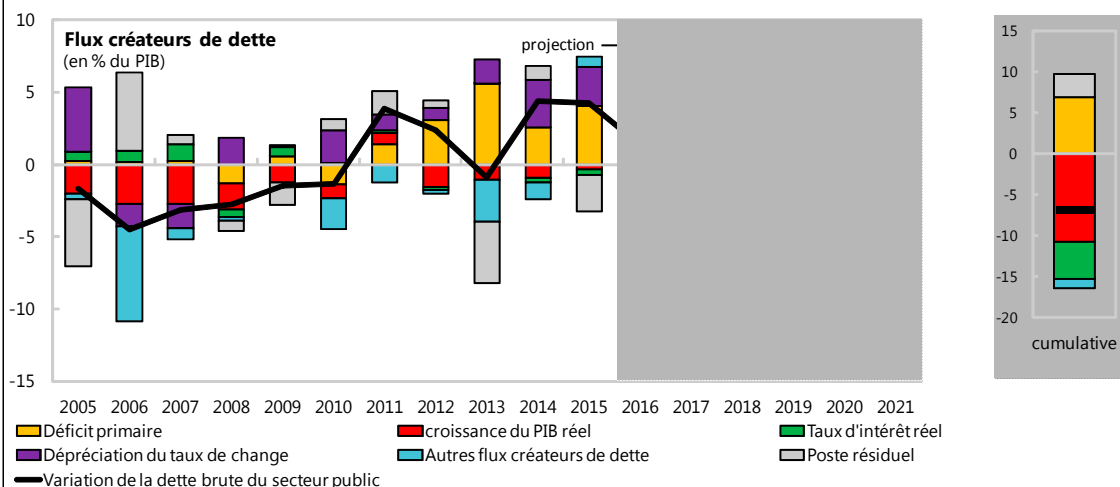
(en % du PIB sauf indication contraire)

Indicateurs de l'endettement, de l'économie et des marchés ^{1/}

	Effectifs			Prévus						Au 13 avril 2016 Ecart de rendement sur dette souveraine	
	2005-2013 ^{2/}	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021		
Dettes publiques brutes nominales	44.4	49.0	53.2	54.6	54.5	53.1	50.9	48.7	46.4	EMBIG (pb) 3/	434
Besoins de financement publics bruts	6.7	8.6	9.4	8.0	7.1	7.0	6.9	7.5	5.4	CDS à 5 ans	467
Croissance du PIB réel (en %)	3.4	2.3	0.8	2.0	3.0	3.7	4.3	4.7	4.5	Notation étrangère	BB
Inflation (déflateur du PIB, en %)	4.1	5.2	4.9	5.1	3.3	3.0	3.3	3.2	3.2	Moody's	Ba3
Croissance du PIB nominal (en %)	7.6	7.5	5.8	7.2	6.4	6.8	7.8	8.0	7.9	S&Ps	...
Taux d'intérêt effectif (en %) ^{4/}	4.9	4.5	4.1	4.1	2.5	0.8	1.2	1.8	2.3	Fitch	BB-

Contributions aux variations de la dette publique

	Effectives			Prévues						Cumulées	Solde primaire stabilisant la dette ^{9/}
	2005-2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021		
Variation de la dette brute du secteur public	-1.1	4.4	4.3	1.4	-0.1	-1.4	-2.2	-2.2	-2.2	-6.8	
Flux créateurs de dette recensés	-0.8	3.5	6.7	0.6	-0.7	-1.6	-2.9	-2.6	-2.3	-9.5	
Déficit primaire	1.0	2.5	4.0	2.3	1.5	1.6	0.6	0.5	0.4	6.9	
Recettes primaires (hors intérêts) et aide	23.6	25.8	23.3	24.1	24.4	24.6	25.0	24.9	24.9	147.9	
Dépenses primaires (hors intérêts)	24.6	28.4	27.3	26.4	25.9	26.2	25.6	25.4	25.3	154.8	
Dynamique d'endettement automatique ^{5/}	-0.2	2.1	2.0	-1.6	-2.0	-3.1	-3.3	-2.9	-2.5	-15.4	
Taux d'intérêt/différentiel de croissance ^{6/}	-1.2	-1.2	-0.8	-1.6	-2.0	-3.1	-3.3	-2.9	-2.5	-15.4	
dont taux d'intérêt réel	0.3	-0.3	-0.4	-0.6	-0.5	-1.2	-1.1	-0.7	-0.5	-4.6	
dont croissance du PIB réel	-1.5	-0.9	-0.4	-1.0	-1.5	-1.9	-2.1	-2.2	-2.0	-10.8	
Dépréciation du taux de change ^{7/}	1.0	3.3	2.7	
Autres flux créateurs de dette recensés	-1.6	-1.1	0.7	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-1.1	
AC: produit des privatisations (en négatif)	-1.1	-0.1	-0.1	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-1.1	
Engagements conditionnels	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Poste résiduel, y compris les variations d'actifs	-0.2	0.9	-2.5	0.8	0.7	0.2	0.6	0.4	0.0	2.8	



Source: services du FMI

1/ On entend par secteur public l'ensemble des administrations centrales.

2/ Sur la base des données disponibles.

3/ Prime de rendement par rapport aux obligations à long terme des États-Unis.

4/ Intérêts divisés par l'encours de la dette (à l'exclusion des garanties) à la fin de l'année précédente.

5/ Calculée comme suit: $[(r - \pi(1+g) - g + ae(1+r))/(1+g+\pi+gr)]$ multiplié par le ratio d'endettement de la période précédente, r = taux d'intérêt; π = rythme de hausse du déflateur du PIB; g = taux de croissance du PIB réel;

a = part de la dette libellée en devises et e = dépréciation nominale du taux de change (mesurée par la hausse de la valeur d'un dollar américain en monnaie nationale).

6/ La contribution du taux d'intérêt réel est dérivée du numérateur du renvoi 5: $r - \pi(1+g)$ et la contribution de la croissance réelle de -g.7/ La contribution du taux de change est dérivée du numérateur du renvoi 5: $ae(1+r)$.

pendant la période couverte.

8/ Ils comprennent les variations de la valeur des actifs et les revenus tirés d'intérêts (s'il y en a). Pour les projections, on tient compte de l'évolution du taux de change

9/ En faisant l'hypothèse que les principales variables (croissance du PIB réel, taux d'intérêt réel et les autres flux créateurs de dette recensés) restent au niveau de la précédente année de projection.

Tunisie: Analyse de viabilité de la dette publique (AVD) -- Tests de résistance

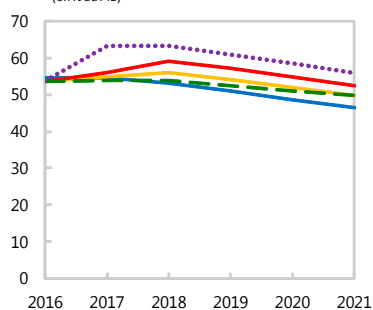
Tests de résistance macrobudgétaires

— Scénario de référence
— Choc sur la croissance du PIB réel

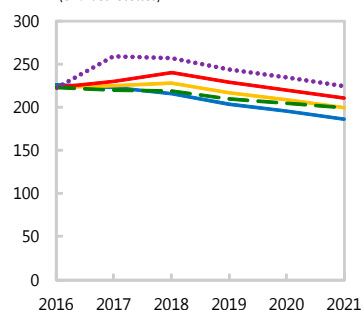
— Choc sur le solde primaire
— Choc sur le taux de change réel

— Choc sur le taux d'intérêt réel

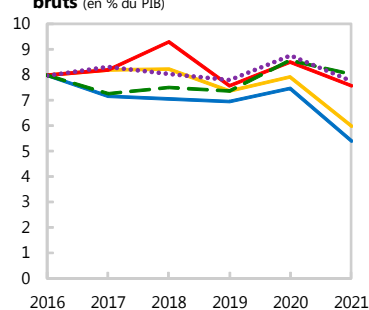
Dettes publiques nominales brutes
(en % du PIB)



Dettes publiques nominales brutes
(en % des recettes)



Besoins de financement publics bruts
(en % du PIB)

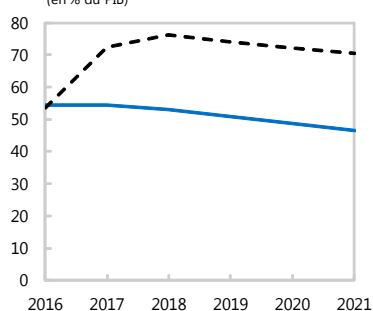


Autres tests de résistance

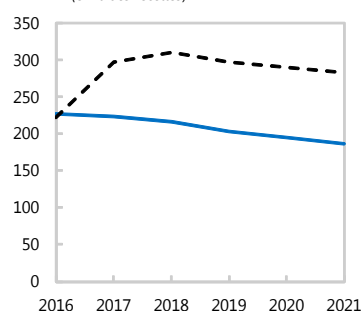
— Scénario de référence

— Conjonction de chocs macrobud

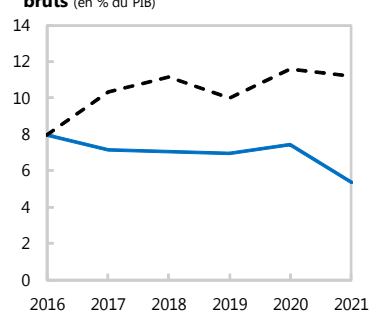
Dettes publiques nominales brutes
(en % du PIB)



Dettes publiques nominales brutes
(en % des recettes)



Besoins de financement publics bruts
(en % du PIB)



Hypothèses sous-jacentes

(en %)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Choc sur le solde primaire						
Croissance du PIB réel	2.0	3.0	3.7	4.3	4.7	4.5
Inflation	5.1	3.3	3.0	3.3	3.2	3.2
Solde primaire	-2.3	-2.6	-2.8	-0.6	-0.5	-0.4
Taux d'intérêt effectif	4.1	2.4	0.9	1.4	2.0	2.5
Choc sur le taux d'intérêt réel						
Croissance du PIB réel	2.0	3.0	3.7	4.3	4.7	4.5
Inflation	5.1	3.3	3.0	3.3	3.2	3.2
Solde primaire	-2.3	-1.5	-1.6	-0.6	-0.5	-0.4
Taux d'intérêt effectif	4.1	2.4	1.2	2.1	3.3	4.3
Conjonction de chocs						
Croissance du PIB réel	2.0	0.6	1.3	4.3	4.7	4.5
Inflation	5.1	2.7	2.4	3.3	3.2	3.2
Solde primaire	-2.3	-2.6	-3.2	-0.6	-0.5	-0.4
Taux d'intérêt effectif	4.1	3.0	1.4	2.3	3.4	4.3
Choc sur la croissance du PIB						
Croissance du PIB réel	2.0	0.6	1.3	4.3	4.7	4.5
Inflation	5.1	2.7	2.4	3.3	3.2	3.2
Solde primaire	-2.3	-2.2	-3.2	-0.6	-0.5	-0.4
Taux d'intérêt effectif	4.1	2.4	0.8	1.4	2.0	2.4
Choc sur le taux de change réel						
Croissance du PIB réel	2.0	3.0	3.7	4.3	4.7	4.5
Inflation	5.1	13.3	3.0	3.3	3.2	3.2
Solde primaire	-2.3	-1.5	-1.6	-0.6	-0.5	-0.4
Taux d'intérêt effectif	4.1	3.0	0.8	1.2	1.8	2.3

Source: services du FMI

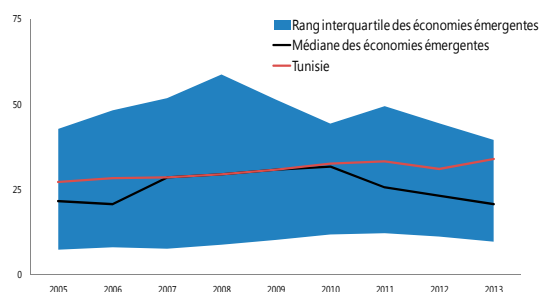
Annexe III. Tunisie : analyse de viabilité de la dette extérieure

La dette extérieure de la Tunisie augmente depuis 2011. Elle avait fortement diminué auparavant, passant de 61 % du PIB en 2002 à 49 % à la fin 2010. Après la révolution de 2011, le ratio dette extérieure/PIB est passé en quatre ans de 51 % (en 2011) à quelque 64 % (en 2015); cela s'explique par l'aggravation des déficits du budget et des paiements courants à la suite de plusieurs chocs externes et de la montée de tensions sociales. La plupart des nouveaux emprunts ont été contractés auprès de créanciers officiels ou avec la garantie d'un tiers, à l'exception de l'euroobligation d'1 milliard de dollars émise en janvier 2015.

Selon les projections de référence¹, la dette extérieure s'élèvera à 69 % du PIB en 2016, culminera à 73,3 % en 2013, puis refluera progressivement à moyen terme. Le ratio dette extérieure/PIB passerait de 64 % en 2015 à 69 % en 2016, du fait de l'accès aux marchés avec la garantie des États-Unis, et de nouveaux financements officiels. On prévoit qu'il continue d'augmenter, jusqu'à 73,3 % en 2018, sous l'effet de financements multilatéraux -- notamment la FEC du FMI -- et de l'appel aux marchés internationaux. Il devrait ensuite diminuer graduellement pour s'établir à quelque 70 % à la fin de 2021 grâce à une dynamique favorable des paiements courants (annexe III, tableau 1).

Le ratio dette extérieure/PIB résiste à la plupart des chocs externes défavorables à l'exception d'un choc important de dépréciation du taux de change. Le montant assez limité de la dette extérieure ainsi que son profil (bas taux d'intérêt moyen, échéances relativement longues et proportion élevée de prêts concessionnels, voir graphique) la rendent robuste à la plupart des chocs, à l'exception d'un choc de dépréciation du taux de change réel de grande ampleur. Plus précisément, les résultats de l'AVD extérieure laissent penser que le ratio dette extérieure/PIB resterait inférieur à 80 % pendant l'ensemble de la période de projection dans tous les scénarios de chocs sauf un. Ainsi, une conjonction de chocs négatifs sur le taux d'intérêt réel, la croissance et les paiements courants le porterait à quelque 76 % du PIB à la fin de 2021 contre 70 % dans le scénario de référence. Toutefois, une forte dépréciation du taux de change réel (dépréciation ponctuelle de 30 %) en 2017 par rapport au scénario de référence le ferait monter à approximativement 104 % du PIB en 2018, puis il fléchirait à 99 % à la fin de 2021 (annexe III, graphique 1).

Dette publique externe à caractère concessionnel
(en % de la dette publique externe)



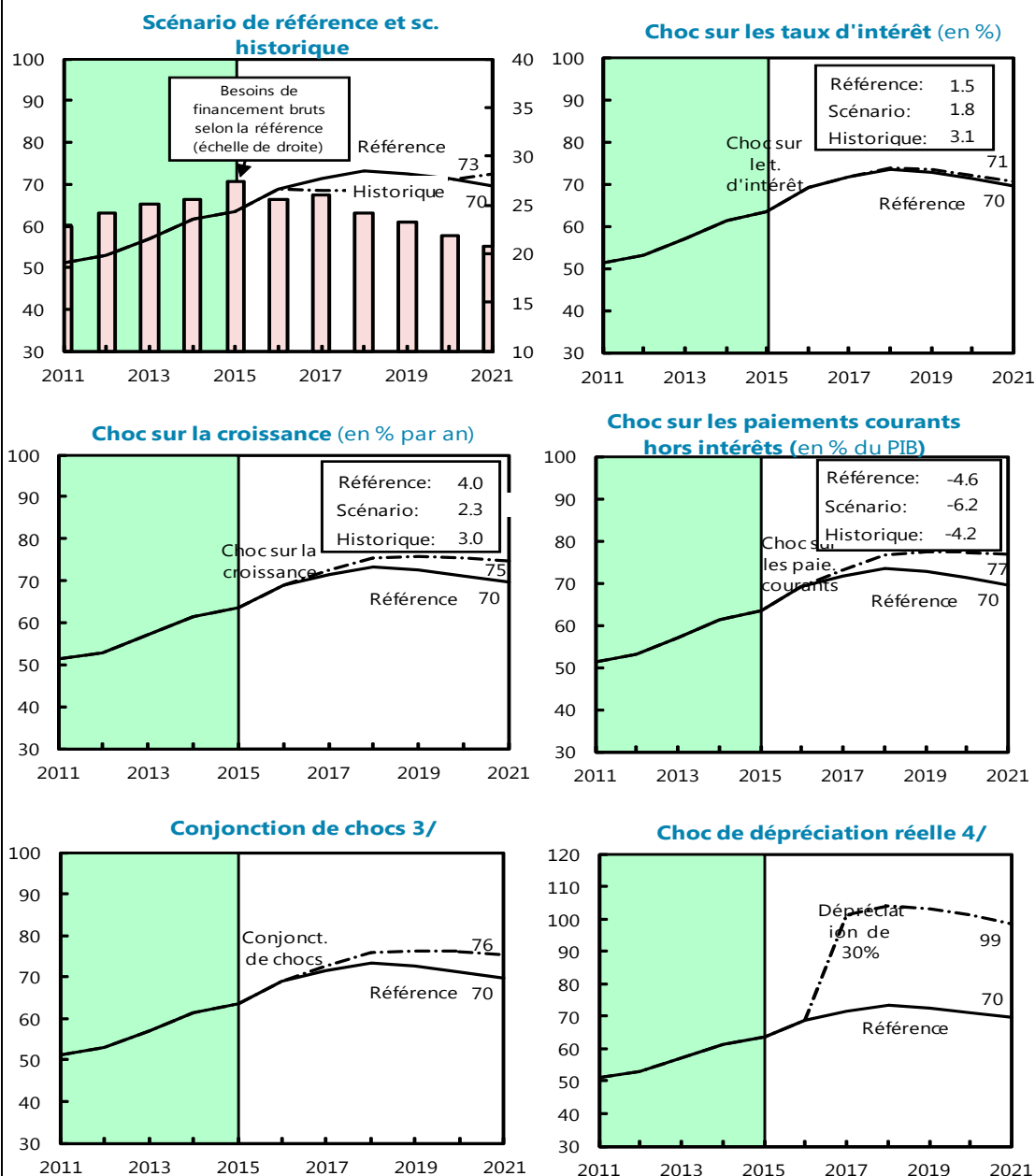
Sources: calculs basés sur les statistiques de la dette internationale de la BM.

¹ Pour plus de précisions, voir FMI (2008) « Note d'orientation des services sur l'analyse de viabilité de la dette des pays ayant accès aux marchés », Document de travail du FMI SM/08/221SM/08/221.

Annexe III. Tableau 1. Tunisie: cadre de viabilité de la dette extérieure
(en % du PIB, sauf indication contraire)

	Données effectives					Prévisions						Solde des paiements courants hors intérêts stabilisant la dette 6/		
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021			
Scénario de référence: dette extérieure	51.3	52.9	57.0	61.4	63.5	69.0	71.4	73.3	72.5	71.2	69.6			
Variation de la dette extérieure	2.5	1.6	4.1	4.4	2.1	5.5	2.5	1.8	-0.7	-1.3	-1.7			
Flux créateurs de dette extérieure recensés (4+8+9)	4.7	5.8	4.5	5.2	12.2	4.3	2.8	1.5	0.4	-0.3	-1.0			
Déficit des paiements courants, à l'excl. des intérêts	6.0	6.9	7.2	7.9	7.6	6.3	5.7	5.0	4.6	4.2	3.6			
Déficit de la balance des biens et des services	2.7	9.2	9.3	11.0	10.7	9.6	9.4	8.7	8.3	8.2	7.7			
Exportations	53.9	49.4	47.7	45.6	40.0	38.6	40.2	41.1	40.9	40.2	39.4			
Importations	56.6	58.6	57.1	56.6	50.7	48.2	49.5	49.9	49.2	48.3	47.1			
Entrées nettes de capitaux non créateurs de dette (en négatifs)	-0.8	-3.4	-2.5	-2.3	-2.5	-2.1	-2.2	-2.2	-2.2	-2.2	-2.4			
Dynamique d'endettement automatique 1/	-0.4	2.4	-0.2	-0.4	7.1	0.2	-0.7	-1.4	-2.0	-2.3	-2.3			
Contribution du taux d'intérêt nominal	1.5	1.5	1.2	1.2	1.4	1.4	1.3	1.2	1.0	0.9	0.7			
Contribution de la croissance du PIB réel	0.9	-2.0	-1.3	-1.2	-0.5	-1.3	-2.1	-2.6	-3.0	-3.2	-3.0			
Contribution de l'évolution des prix et du taux de change 2/	-2.8	2.9	-0.1	-0.4	6.2			
Poste résiduel, dont variation des actifs extérieurs bruts 3/	-2.2	-4.2	-0.4	-0.8	-10.1	1.1	-0.4	0.3	-1.1	-1.1	-0.7			
Ratio dette extérieure/exportations (en %)	95.1	107.1	119.4	134.8	158.8	178.8	177.9	178.0	177.5	177.3	176.7			
Besoin de financement externe brut (en milliards de dollars) 4	10.4	10.9	11.6	12.2	11.9	11.2	11.5	10.8	11.0	11.0	11.1			
En % du PIB	22.8	24.2	25.1	25.5	27.4	à 10 ans	à 10 ans	25.5	25.9	24.1	23.2	21.8	20.8	
A. Scénario avec moyennes historiques des principales variables 5/						69.0	68.5	68.5	69.6	70.8	72.6	-2.9		
Principales hypothèses macroéconomiques sous tendant le scénario de référence														
						Moyenne historique	Écart type							
Croissance du PIB réel (en %)	-1.9	3.9	2.4	2.3	0.8	3.0	2.4	2.0	3.0	3.7	4.3	4.7	4.5	
Déflateur du PIB en dollars américains (variation en %)	6.0	-5.4	0.2	0.7	-9.2	0.3	6.1	-0.9	-2.1	-2.4	1.2	1.3	1.5	
Taux d'intérêt externe nominal (en %)	3.1	2.9	2.4	2.2	2.1	3.1	0.7	2.2	1.9	1.7	1.5	1.3	1.1	
Hausse des exportations (en dollars américains, en %)	11.0	-9.9	-0.8	-1.8	-19.7	3.0	16.6	-2.5	4.9	3.8	4.9	4.3	3.9	
Hausse des importations (en dollars américains, en %)	6.4	1.9	0.0	2.0	-17.9	5.2	16.0	-3.9	3.5	2.0	4.2	4.2	3.3	
Solde des paiements courants, à l'excl. des intérêts	-6.0	-6.9	-7.2	-7.9	-7.6	-4.2	3.2	-6.3	-5.7	-5.0	-4.6	-4.2	-3.6	
Entrées nettes de capitaux non créateurs de dette	0.8	3.4	2.5	2.3	2.5	2.8	1.1	2.1	2.2	2.2	2.2	2.2	2.4	
B. Tests de bornes														
B1. Taux d'intérêt nominal à la moyenne historique plus un écart type								69.0	71.7	73.7	73.2	72.1	70.6	-5.4
B2. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type								69.0	72.6	75.6	75.9	75.5	74.7	-4.8
B3. Solde des paiements courants hors intérêts à la moyenne historique moins un écart type								69.0	73.0	76.5	77.2	77.3	76.9	-6.0
B4. Conjonction de B1-B3 avec choc d'un demi écart type								69.0	72.7	75.9	76.3	76.1	75.5	-5.4
B5. Dépréciation ponctuelle de 30% en 2016								69.0	101.4	104.0	103.0	101.1	98.8	-8.0
1/Calculée comme suit: $[r - g - r(1+g) + ea(1+r)]/(1+g+r+gr)$ multiplié par le ratio d'endettement de la période précédente, r = taux d'intérêt effectif nominal sur la dette extérieure, r = variation du déflateur du PIB national en dollars américains, g = taux de croissance du PIB réel, e = appréciation nominale (augmentation de la valeur d'un dollar en monnaie nationale) et a = part de la dette libellée en monnaie locale dans la														
2/ La contribution de la variation des prix et du taux de change est: $[-r(1+g) + ea(1+r)]/(1+g+r+gr)$ multiplié par l'encours de la dette de la période précédente r augmente parallèlement à l'appréciation de la monnaie nationale (e > 0) et l'accélération du rythme de l'inflation (basé sur le déflateur du PIB).														
3/ La projection tient compte de l'incidence de la variation des prix et du taux de change.														
4/ Défini comme la somme du déficit des paiements courants, de l'amortissement de la dette à moyen et long terme et de la dette à court terme à la fin de la période précédente.														
5/ Les principales variables sont la croissance du PIB réel, le taux d'intérêt nominal, la hausse du déflateur en dollars américains, le solde des paiements courants hors intérêts et les entrées de capitaux non créateur														
6/ Solde constant à long terme qui stabilise le ratio d'endettement en supposant que les principales variables (croissance du PIB réel, taux d'intérêt nominal, hausse du déflateur en dollars américains et entrées de capitaux non créateur de dette en % du PIB) restent à leurs niveaux de la dernière année couverte par la projection.														

Annexe III. Graphique 1. Tunisie: viabilité de la dette externe: tests de bornes1/ 2/
(dette externe en % du PIB)



Sources: FMI, données des spécialistes de pays et estimations des services.

1/ Les zones sombres représentent les données effectives. Les chocs individuels sont des chocs permanents d'un demi-écart type (sauf pour la croissance où il s'agit de 3/4 d'écart type). Les graphiques figurant dans les encadrés représentent les projections moyennes des variables dans le scénario de référence et le scénario présenté. On indique aussi une moyenne historique à dix ans de la variable.

2/ Dans les scénarios historiques, les moyennes sont calculées pour une période de dix ans et les informations servent à projeter sur cinq ans la dynamique de la dette.

3/ Chocs permanents d'1/4 d'écart type appliqués au taux d'intérêt réel, au taux de croissance et au solde des paiements courants.

4/ La dépréciation ponctuelle de 30% du taux de change réel a lieu en 2017.

Appendice I. Lettre d'Intention

Tunis, le 2 mai 2016

Madame Christine Lagarde
Directrice Générale
Fonds Monétaire International
700 19th Street, NW
Washington, D.C. 20431
USA

Madame la Directrice Générale,

1. Depuis le 14 janvier 2011, le parcours de la Tunisie aura été remarquable à bien des égards. L'élection d'une assemblée constituante en octobre 2011, dont les travaux se sont conclus par l'adoption d'une nouvelle constitution en janvier 2014, a ouvert la voie vers une nouvelle ère démocratique en Tunisie. Les élections législatives et présidentielles d'octobre 2014 et la nomination d'un gouvernement soutenu par une large majorité parlementaire ont parachevé cette transition politique. Enfin, l'attribution du Prix Nobel de la paix 2015 au quartet parrain du dialogue national a distingué et reconnu les efforts consentis par toutes les parties pour réussir l'édification d'une démocratie pluraliste en Tunisie. Ce parcours est d'autant plus remarquable qu'il a été entravé par une multitude de chocs exogènes, notamment la persistance d'une faible croissance en zone euro (notre principal partenaire commercial), l'aggravation de la situation sécuritaire en Libye, l'exacerbation des tensions sociales, sans oublier les répercussions des récentes attaques terroristes lâches et meurtrières.

2. L'accord de confirmation signé avec le FMI en juin 2013 et qui vient de s'achever a mobilisé un soutien financier important pour la mise en œuvre de réformes économiques permettant la préservation de la stabilité macroéconomique, malgré une conjoncture régionale et mondiale difficile, ainsi que la mise en œuvre des politiques nécessaires pour générer davantage de croissance. Ainsi, la consolidation des équilibres budgétaires et la maîtrise du taux d'inflation se sont poursuivies, les réserves de change se sont stabilisées et les risques pour la stabilité financière ont été réduits suite à l'entame de la restructuration des banques publiques. Cependant, plusieurs sources de vulnérabilité demeurent : le chômage reste à un niveau élevé, les déséquilibres extérieurs persistent, la masse salariale pèse lourdement sur les dépenses de l'Etat, les vulnérabilités du secteur bancaire sont maintenues, et le climat des affaires est insuffisamment propice à l'essor de l'investissement indispensable pour générer plus d'emplois.

3. Faire face aux défis auxquels est confrontée la Tunisie, nécessite une transformation du modèle de développement qui puisse réduire les vulnérabilités de notre économie et répondre aux aspirations du peuple tunisien pour une croissance plus forte et plus inclusive. A cet effet, le gouvernement a élaboré une vision économique, ainsi qu'un programme national des réformes

majeures, qui permettront d'accroître la croissance potentielle de la Tunisie sur les cinq prochaines années. Cette vision sera davantage détaillée dans le plan quinquennal 2016–2020 qui sera soumis à l'ARP en juin 2016 et servira de point d'ancrage au programme économique et de réformes que nous nous engageons à mettre en œuvre et que nous présenterons lors d'une conférence internationale prévue dans les prochains mois.

4. Nous sollicitons l'appui du Fonds Monétaire International (FMI) pour un mécanisme élargi de crédit adossé à un programme de quatre ans pour un montant de 2,045625 milliards de DTS (375 pour cent de notre quote-part, environ 2,8 milliards de dollars). L'objectif principal du nouvel arrangement sera de relancer la croissance de l'économie tunisienne afin de créer plus d'emplois et résorber le chômage. Le nouvel arrangement aidera également la Tunisie à poursuivre des politiques macroéconomiques prudentes, à réduire davantage la vulnérabilité de l'économie aux chocs exogènes et promouvoir un développement plus inclusif à même de répondre aux aspirations du peuple tunisien. Nous souhaitons également préserver notre marge de manœuvre en cas de chocs exogènes, d'autant plus que le contexte sécuritaire régional s'avère fragile. Le programme servira à démontrer notre détermination à poursuivre des politiques appropriées, et jouera un rôle de catalyseur pour mobiliser l'investissement et l'appui financier d'autres partenaires de développement.

5. Le mémorandum des politiques économique et financière (MPEF) joint en annexe développe les éléments principaux du programme de réformes et des politiques prévues par le gouvernement et la Banque Centrale de Tunisie que nous comptons mettre en place au cours de la période 2016-2019. Il décrit également les objectifs macroéconomiques, les réformes structurelles et les indicateurs relatifs à la première année du programme. Nous sommes déterminés à appliquer notre programme avec vigueur, étant conscients des difficultés liées au contexte national, régional et international.

6. Le suivi de notre programme sera assuré par des revues semestrielles avec des actions préalables, critères quantitatifs et repères structurels, tels que décrit dans le MPEF ci-joint et dans le protocole d'accord technique (PAT). Il y aura huit revues pour suivre les progrès de la mise en œuvre du programme et s'accorder sur d'éventuelles mesures correctives pour atteindre les objectifs fixés. Les première et deuxième revues des performances de la Tunisie au titre du mécanisme élargi de crédit devraient être conclues au plus tard le 31 décembre 2016 et le 30 juin 2017, respectivement.

7. Nous sommes convaincus que les politiques décrites dans le MPEF en annexe sont appropriées pour la réalisation des objectifs de notre programme économique. Par ailleurs, nous demeurons vigilants et disposés à prendre toute mesure supplémentaire qui s'avérerait nécessaire pour l'atteinte de tels objectifs. Nous consulterons les services du FMI sur l'adoption de ces mesures, et en avance de toute révision des politiques macroéconomiques contenues dans ce MPEF, conformément aux politiques de consultations du FMI. Toutes les informations et données nécessaires pour le suivi du programme seront fournies aux services du FMI.

8. En conformité avec les clauses de ce type d'accord, nous avons poursuivi l'évaluation des sauvegardes de la Banque Centrale de Tunisie. Dans ce contexte, nous avons également établi un protocole d'accord technique entre la Banque Centrale de Tunisie et le Ministère des Finances pour clarifier les responsabilités liées aux obligations financières des ressources du FMI, lesquelles en cas de financement budgétaire, seront logées à la Banque Centrale de Tunisie en attendant leur utilisation.

9. Nous autorisons les services du FMI à rendre publics la présente lettre d'intention ainsi que les pièces ci-jointes (MPEF, tableaux 1 et 2) et le rapport des services du FMI qui l'accompagneront.

Salutations distinguées,

/s/

Chedly Ayari
Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie

/s/

Slim Chaker
Ministre des Finances

Pièce jointe 1: Mémoire de Politiques Economiques et Financières

1. Le gouvernement de la République Tunisienne a élaboré un programme économique — accompagné par un plan de réformes majeures inscrites dans le plan stratégique de développement quinquennal 2016-20— qui vise à promouvoir une croissance plus forte et inclusive, génératrice de plus d'emplois. Ce mémoire décrit les éléments « macrocritiques » du programme du gouvernement appuyé par le FMI pour une période de 4 années à travers un Mécanisme Elargi de Crédit.

CONTEXTE ECONOMIQUE

2. **L'économie Tunisienne a fait preuve d'une grande résilience face aux chocs internes et externes.** La croissance en 2015, bien que faible, est restée positive, avec un taux de 0.8 pourcent, tirée essentiellement par une campagne oléicole exceptionnelle et aidée par la baisse des prix mondiaux du pétrole. Cependant, la difficile conjoncture régionale, l'incertitude liée à la dernière phase de la transition politique, la poursuite de tensions sociales et surtout des attaques terroristes meurtrières ont pesé sur l'activité économique dans le pays. Dans ce contexte, l'inversion de la tendance baissière de l'investissement, qui s'est poursuivie en 2015, demeure un défi majeur.

3. **Les déséquilibres internes et externes demeurent importants.** Un processus de consolidation budgétaire a été amorcé par les autorités, avec une forte mobilisation de recettes mais avec une composition de dépenses inadéquate, un endettement public croissant à forte dépendance externe coûteuse (63% de la dette totale), et un accès au marché international plus difficile. L'inflation globale continue de baisser, et l'inflation sous-jacente, hors alimentation et énergie, qui est actuellement à un niveau relativement élevé, aura tendance à baisser au cours des prochains mois. L'amélioration importante de la balance commerciale essentiellement grâce à des exportations agricoles exceptionnelles et dans une moindre mesure à la chute des cours mondiaux des produits de base n'a pu compenser la baisse des flux touristiques et des transferts des travailleurs à l'étranger, maintenant ainsi le déficit du compte courant à 8,9 % du PIB (proche de celui de 2014). Des décaissements multilatéraux et une émission obligataire ont permis de stabiliser les réserves de change à 7,6 milliards de dollars en 2015—un niveau qui permet de couvrir plus de quatre mois d'importations.

4. **Des obstacles structurels de longue date limitent le potentiel de croissance tunisien.** Un accès au financement des PME limité, des contraintes réglementaires—autorisation obligatoires, restrictions à l'investissement ou avantages fiscaux, secteurs en manque de concurrence — des institutions publiques à faible productivité, un bas niveau d'investissement public — constituent des freins majeurs à la croissance. A cela s'ajoute l'impact de chocs externes importants, ayant contribué à limiter la croissance annuelle à 1,5 pourcent au cours des cinq dernières années, un niveau largement insuffisant pour réduire le chômage. La contre-

performance des entreprises publiques constitue un frein supplémentaire à la croissance, et leur inefficacité un coût additionnel pour les finances publiques.

Perspectives macroéconomiques à moyen terme

5. Le programme économique du Gouvernement envisage une reprise de la croissance économique et une correction graduelle des déséquilibres externes et internes. Le programme prévoit une consolidation budgétaire qui permettra de stabiliser puis réduire la dette publique, un rééquilibrage du budget vers les dépenses prioritaires d'investissement, une politique monétaire prudente, une flexibilité accrue du taux de change, et des réformes structurelles. La poursuite de ces réformes permettra de relancer la croissance et de réduire l'impact des importants risques persistants pesant sur l'économie tunisienne, en particulier ceux provenant des tensions sociales et sécuritaires.

6. La performance de l'économie tunisienne devrait s'accélérer à moyen terme. La croissance en 2016 restera modeste (2%), mais la poursuite de réformes structurelles ainsi que la dissipation de l'attentisme des investisseurs et des tensions sociales, permettront de renforcer la croissance à une moyenne de 4% (2017-20). La tendance baissière de l'inflation globale devrait se poursuivre, aidée par une politique monétaire prudente. La réduction graduelle du déficit budgétaire structurel de 2,2 points du PIB d'ici 2019, suite à la consolidation budgétaire, stabilisera la dette publique à 51% du PIB. Cette consolidation budgétaire, assortie de la correction graduelle de la surévaluation du dinar, réduira le déficit du compte courant à 4,4% du PIB à moyen terme, soutenue par la reprise en Europe. L'amélioration du compte courant, une reprise des IDEs provenant de l'amélioration du climat des affaires et un financement externe important consolideront les réserves de change, qui resteront au dessus de 100% de l'indice ARA du FMI (méthode d'évaluation de l'adéquation des réserves) et à plus de 4.5 mois d'importation dès 2016.

OBJECTIFS ET STRATEGIE SOUS LE PROGRAMME

7. Notre programme économique et de réformes vise essentiellement à accélérer la transformation économique de la Tunisie, capable de générer plus de croissance inclusive et d'emplois. Dans ce cadre, notre programme s'appuie sur quatre axes clés: (i) la consolidation de la stabilité macroéconomique, un pré-requis pour relancer l'économie; (ii) la réforme des institutions publiques pour améliorer la qualité des services, renforcer la transparence, et une répartition du budget de l'Etat qui permette de réduire les inégalités régionales et sociales, (iii) la poursuite de la réforme du secteur bancaire pour qu'il puisse accompagner durablement la croissance, et (iv) le développement du secteur privé pour assurer la création d'emplois qui demeure notre priorité majeure.

8. Le caractère global et exhaustif des réformes envisagées nécessite une concertation, un consensus et une coordination plus étroite entre les divers intervenants de l'économie tunisienne. A cet effet, nous avons créé au sein des services de la Présidence du

Gouvernement, une unité de suivi des réformes, qui aura les pleins pouvoirs de coordination pour assurer que les réformes engagées seront mises en œuvre dans les délais convenus.

F. Consolider la stabilité macroéconomique

Politique budgétaire

9. La politique budgétaire à moyen terme est ancrée sur une réduction de la dette publique à un niveau soutenable tout en opérant un rééquilibrage budgétaire favorisant les dépenses prioritaires génératrices de croissance inclusive. Notre objectif de soutenabilité de la dette à moyen terme consiste à ramener le déficit budgétaire global (hors dons) à 2,4% du PIB d'ici 2019, et à maintenir le ratio d'endettement à 51% du PIB, même après avoir tenu compte des coûts éventuels ponctuels de la réforme de la fonction publique pendant la durée du programme. La poursuite de la mise en place d'une fiscalité plus équitable et efficace ainsi qu'une réduction de la masse salariale à 12,7% du PIB en 2019 créeront l'espace budgétaire pour augmenter les dépenses d'investissement à 7% du PIB. Une augmentation des transferts sociaux est aussi prévue dans le cadre de la mise en œuvre du socle de protection sociale.

10. La loi de finances 2016 amorce un redressement budgétaire réduisant les contraintes de financement tout en faisant face aux besoins pressants liées aux tensions sécuritaires et sociales. Ainsi, le budget 2016 avait prévu un déficit structurel — déficit corrigé pour tenir compte des effets du cycle économique et hors coûts de recapitalisation bancaire — d'environ 3.6% du PIB. Ce déficit prend en compte l'impact des augmentations de salaires et des nouvelles conventions collectives, une augmentation des dépenses de capital de 16%, une baisse des subventions énergétiques, ainsi que la mise en œuvre du premier lot de la réforme fiscale (réduction des exonérations, baisse des droits de consommation).

11. Une légère déviation de l'objectif budgétaire est prévue cette année pour faire face aux nouveaux besoins provenant principalement de l'actualisation de la conjoncture économique et des nouvelles dépenses de sécurité. Nous avons été confrontés dès le début de cette année à des coûts additionnels et imprévus de 1,2% du PIB résultant principalement des dépenses liées à la lutte anti-terroriste (0.4% du PIB), l'augmentation du personnel de sécurité (0.3% du PIB), autres dépenses biens et services (0.1% du PIB), un transfert aux caisses de sécurité sociale dû au report de l'adoption de la loi sur le recul de l'âge de la retraite (0.4% du PIB). L'impact de ces coûts — aggravé par la baisse des recettes fiscales (1.0% du PIB) et non fiscales (0.3% du PIB) provenant de la chute de l'activité économique et du prix du pétrole — sera partiellement compensée par la réduction des subventions énergétiques (0,5% du PIB) et un excédant de 0.4% du PIB pour la STIR (la Société Tunisienne de Raffinerie) provenant de la baisse des cours mondiaux du pétrole, la vente de licences de téléphonie mobile 4G (0.4% du PIB), la réduction des dépenses imprévues (0.2% du PIB), et la maîtrise de la masse salariale au niveau budgétisé par la rationalisation des promotions et de la prime de rendement (0.3% du PIB). En conséquence, le déficit budgétaire structurel en 2016 sera 0.4 pourcent de PIB plus élevé qu'impliquait le budget.

12. Nous demeurons également engagés à prendre des mesures additionnelles pour corriger toute déviation par rapport aux objectifs budgétaires programmés, y compris via le resserrement des dépenses courantes qui ont été, par le passé, sources de dépassement budgétaire. Les dépenses d'investissement et sociales (excluant les subventions énergétiques) seront préservées, et ne seront pas restreintes en fonction de la stratégie de consolidation budgétaire.

13. Des appuis budgétaires financiers importants sont nécessaires pour combler nos besoins de financement. Ainsi, le financement du budget pour l'année 2016 bénéficiera d'appuis budgétaires des bailleurs de fonds, notamment la Banque Mondiale (US\$550 millions), la Banque Africaine de Développement (US\$500 millions) et l'Union Européenne (US\$492 millions de financements et US\$96 millions de dons). Nous comptons également procéder à une émission obligataire sur le marché international avec une garantie américaine pour un montant de 500 millions de dollars. Au vu du coût important du recours au marché international, un recours plus régulier au marché de la dette intérieure est aussi prévu (environ 2,3 milliards de dinars), mais qui sera limité pour contenir un effet d'éviction sur le crédit au secteur privé. Nous sollicitons également que la première tranche des financements liées au mécanisme élargi de crédit du FMI soit attribué au budget de l'Etat pour réduire les tensions sur notre trésorerie prévues lors de la première moitié de l'année.

Politique monétaire

14. La Banque Centrale de Tunisie (BCT) a amorcé une politique monétaire accommodante. La décélération du crédit au secteur privé, un écart de production qui continue à se creuser (2.5% en 2015), ainsi qu'une inflation en tendance baissière ont poussé la BCT à réduire son taux directeur de 50 points de base en octobre 2015. Toutefois, nous demeurons prêts à resserrer davantage les conditions de notre politique monétaire pour prévenir toute résurgence de pressions inflationnistes, en particulier si l'inflation sous-jacente s'accélère du fait de la dépréciation du dinar ou des augmentations salariales. Un tel relèvement permettrait de maintenir un taux d'intérêt réel positif, qui demeure un objectif important pour la Banque Centrale.

15. La réforme du cadre de la politique monétaire se poursuit. Pour mieux ancrer les anticipations d'inflation, nous envisageons de passer progressivement à un cadre crédible de ciblage de l'inflation à moyen terme, une fois les pré-requis de ce passage assurés. Les priorités sont les suivantes :

- **Adoption de la loi sur les statuts de la BCT.** Afin de renforcer son indépendance, une nouvelle loi sur la Banque Centrale a été adoptée par l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) en avril 2016 (action préalable). Cette loi permettra de réaffirmer la primauté de la stabilité des prix comme objectif principal de la BCT. Cette démarche sera soutenue par le renforcement de la stratégie de communication de la politique monétaire.

- **Prêteur de dernier ressort.** La mise en œuvre d'un mécanisme de prêteur de dernier ressort au plus tard en septembre 2016 permettra de séparer les opérations de liquidité d'urgence de celles de politique monétaire; un contrat cadre pour les prêts octroyés par ce mécanisme a été élaboré en avril suite à une assistance technique des services du FMI. Ce mécanisme permettra aussi de limiter les risques pour la BCT et de clairement délimiter les raisons du besoin de financement bancaire qui demeure important (proche de 4,7 milliards de dinars, hors swaps de change, à fin mars 2016). En parallèle à cette réforme, nous comptons accroître l'exigence en matière de qualité des collatéraux pour le refinancement (y compris par une révision de la proportion de bons du trésor utilisés comme collatéral de refinancement) et introduire d'ici juin 2017 (avec l'assistance technique du FMI) des instruments de notation pour renforcer le système actuel de décote, y compris pour les titres de l'Etat.
- **Renforcement du cadre de la politique monétaire.** Avec l'assistance technique de la Banque de France et des services du FMI, nous avons initié en avril 2016 la rédaction d'un manuel de procédures des opérations de politique monétaire. Ce document — qui rentrera en vigueur en juin 2017— rationalisera la multitude de textes régissant le fonctionnement du marché monétaire (outils d'intervention, opérations, contreparties et actifs éligibles, sanctions, mesures discrétionnaires) en un seul manuel de procédures des opérations de la politique monétaire et renforcera notre système de collatéralisation. Les prévisions de la liquidité seront améliorées par la mise en œuvre d'ici décembre 2016 d'un système d'analyse des écarts de prévision et d'ajustement de l'allocation de liquidité.
- **Développement du marché interbancaire,** à travers quatre axes : (i) instauration d'un système de fixing des taux interbancaires en décembre 2016; (ii) émergence d'une courbe de rendement d'ici 2017, y compris par la différenciation des adjudications par échéance; (iii) diversification des supports d'échange de liquidité en utilisant la pension livrée; et (iv) introduction des produits de couverture du risque de taux en juin 2017.

16. En attente de la mise en œuvre du renforcement du cadre de politique monétaire, le programme retiendra un plafond pour les avoirs intérieurs nets de la BCT comme critère de performance. Au vu de l'avancement des travaux en cours visant à passer à un cadre de ciblage de l'inflation et en concertation avec les services du FMI, ce critère pourra être modifié par une clause de consultation de la politique monétaire (MPCC), et ce à l'occasion des prochaines revues, en consultation avec les services du FMI, et au fur à mesure que les pré-requis pour un ciblage crédible d'inflation sont remplis, y compris un taux de change plus flexible.

Politique du taux de change

17. Le changement en cours du cadre opérationnel du taux de change permettra d'approfondir le marché et d'arriver à une politique de change plus flexible. Le mécanisme régulier d'adjudication de devises, introduit en février 2016 suite à l'assistance technique du FMI, contribuera à encourager les appels d'offres compétitifs pour les réserves de change de la BCT, accroîtra la transparence des transactions, et réduira les risques opérationnels. Ce mécanisme,

dans lequel participent 9 banques représentant 90% du marché, permettra d'aboutir à un plus grand assouplissement du taux de change et de réduire davantage nos interventions sur le marché qui sont passées de 37% en moyenne du marché en 2014 à 24% au cours du 4^{ème} trimestre 2015. Le dynamisme du marché sera aussi amélioré par la récente publication de la nouvelle circulaire abandonnant l'adossement des opérations interbancaires sur les opérations commerciales et financières. Cette circulaire permettra l'assouplissement des conditions qui régissent les instruments de couverture du taux de change et du taux d'intérêt (contrats à terme, swaps, options de change), et l'autorisation donnée aux intermédiaires agréés pour céder les billets de banque étrangers contre devises (et pas seulement contre dinar).

18. Une politique de change plus flexible demeure essentielle pour accroître notre compétitivité, préserver les réserves internationales de la BCT, et faciliter l'ajustement extérieur. Dans ce contexte, et en plus des mesures actuelles identifiées ci-dessus, nous comptons assouplir davantage le régime de change en:

- **Limitant les interventions de la BCT** sur le marché des changes au lissage des fluctuations excessives du taux de change, en recourant entre autres aux adjudications en devises qui permettent au marché de jouer un rôle prépondérant dans la détermination du dinar. Pour ce faire, nous sommes résolus à strictement limiter les ventes nettes de change et uniquement lorsque les solutions de marché ont été épuisées. Un taux de change plus flexible contribuerait à résorber progressivement la surévaluation du dinar et à favoriser un meilleur alignement sur les fondamentaux macroéconomiques. Nous entendons également intervenir en achetant des devises chaque fois que les conditions du marché le permettent.
- **Assouplissant la réglementation des changes d'une manière graduelle, et à mesure que les pré-requis sont atteints.** Le Conseil d'administration de la BCT a approuvé des mesures qui s'inscrivent dans un cadre privilégiant à moyen terme la libre mobilité du capital. Ces mesures, importantes pour faciliter les investissements et opérations économiques incluent, entre autres, (i) moins de contrôles ex-ante de la BCT sur les opérations en capital en faveur d'un contrôle ex-post; (ii) suppression du plafonnement de la souscription des étrangers aux titres d'emprunt émis par l'Etat ou par les sociétés résidentes; (iii) un déplafonnement total des emprunts extérieurs contractés par les établissements de crédit et les sociétés totalement exportatrices; le relèvement du plafond concernant toutes les autres entreprises (10MD); et (iv) assouplissement des opérations de changes en déléguant certaines procédures de transfert aux banques.

G. Réforme des institutions publiques

19. Le gouvernement est résolument engagé à réformer les institutions publiques. Un de nos objectifs prioritaires est de renforcer le rendement de l'administration publique et améliorer les services aux citoyens et aux entreprises, y compris par une meilleure gouvernance afin de soutenir la croissance. Ainsi, les réformes relatives à la fonction publique, aux entreprises publiques, à la politique fiscale et de son administration, aux caisses de retraite et aux filets de

protection sociale, sont essentielles pour améliorer l'efficacité des services publics, ainsi qu'une meilleure gestion des dépenses publiques et de la dette. La poursuite de la lutte contre la corruption accompagnera la mise en œuvre de toutes nos réformes (voir plus bas).

20. Une restructuration de la fonction publique reste prioritaire afin de renforcer l'efficacité de l'administration publique et maîtriser la masse salariale. D'ici septembre 2016, nous adopterons une stratégie de réforme de la fonction publique qui visera à: (i) redéfinir les fonctions et les missions de l'Etat; (ii) créer un statut de la haute fonction publique en plus de la révision en cours du statut général de la fonction publique; (iii) redéployer les agents entre ministères et régions pour optimiser l'action de l'Etat en fonction des besoins; (iv) réduire les effectifs (y compris par des départs volontaires et le non remplacement des départs); (v) réviser le processus de recrutement des fonctionnaires; (vi) revoir la structure des salaires et indemnités; et (vii) redéfinir l'évaluation de performance et l'évolution de la carrière des fonctionnaires. Cette stratégie— qui s'aligne avec notre objectif de réduction de la masse salariale à 12% du PIB en 2020 (53% des recettes fiscales) — sera adoptée par le Conseil des Ministres en septembre 2016 (repère structurel). Des concertations élargies qui ont été entamées lors de la conférence nationale sur l'emploi en mars 2016 permettront de bâtir un consensus sur les principaux objectifs et composants de la stratégie. Celle-ci contiendra les principaux axes de réformes, les plans d'actions y afférant, les délais de mise en œuvre, les résultats attendus, ainsi que les institutions en charge de l'implémentation de chaque action. Bien que les mesures précises de la stratégie restent à définir, nous nous engageons à faciliter sa mise en œuvre en:

- **Poursuivant le gel des recrutements** dans tous les ministères au cours des trois prochaines années, à l'exception de mesures urgentes qui pourraient s'avérer nécessaires pour répondre aux besoins de sécurité et de défense. Cette mesure sera aussi évaluée au cours des deux prochaines années pour s'assurer que le départ massif à la retraite des cadres prévu dès 2018 ne crée pas de distorsions et ne résulte pas en un manque de personnel expérimenté dans l'administration.
- **Contenant l'accroissement de la masse salariale en 2017 au taux d'inflation**, soit 4%. Ceci impliquerait la mise en œuvre de mesures qui généreraient des économies de 0,6% du PIB. Celles-ci seront définies dans la loi de finance 2017, et pourraient inclure un menu d'options incluant l'harmonisation et la rationalisation des indemnités et primes de rendement ainsi que la suspension des promotions.
- **Facilitant le redéploiement des personnels vers les régions de l'intérieur.** La mise en œuvre de cette mesure exige tout d'abord une revue fonctionnelle des départements ministériels. Cette revue sera accomplie dès décembre 2016 (repère structurel) pour quatre ministères (Santé, Education, Finance, et Equipement), représentant un peu plus de la moitié des effectifs de la fonction publique. Par ailleurs, le gouvernement entend revisiter, au plus tard en décembre 2016, le cadre légal du redéploiement des fonctionnaires et agents de l'état afin de faciliter la mise en œuvre des conclusions de la revue fonctionnelle des ministères en 2017. La revue fonctionnelle sera aussi élargie aux ministères restants en 2017,

permettant de redéfinir leurs missions, leur cadre de recrutements, la réallocation de leurs effectifs, et leur structure de coûts budgétaires.

- **Préparant un programme de départs volontaires.** En parallèle à nos efforts de redéploiement, nous étudierons la possibilité de la mise en œuvre d'un départ volontaire des fonctionnaires qui commencerait en 2018. Une assistance technique et financière de nos partenaires au développement sera sollicitée pour nous accompagner dans cette démarche.

21. L'amélioration du suivi et de la restructuration des entreprises publiques assurera une meilleure qualité des prestations de service et leur viabilité à moyen terme. La stratégie que nous avons adoptée en octobre 2015 se base sur la promotion d'une meilleure gouvernance globale de l'état, la pleine reconnaissance de l'Etat en qualité d'actionnaire, un renforcement de la gouvernance interne, et un soutien à la restructuration financière des entreprises publiques. Pour ce faire, nous établirons d'ici janvier 2017 une agence de gestion des participations de l'Etat chargée de suivi des programmes de restructuration des entreprises publiques (y compris banques publiques) et de la refonte de leur gouvernance. Toutes les autres structures jusqu'ici rattachées à la présidence de gouvernement et au ministère des finances et chargées du suivi des entreprises publiques n'ayant fait l'objet d'aucune restructuration seront regroupées sous un comité de supervision et de coordination. Dans l'intérim, nous finaliserons les contrats de performance incluant des indicateurs de gestion et financiers pour les cinq plus grandes entreprises publiques suivantes (STEG, STIR, Office des Céréales, Tunisair, et la Régie Nationale des Tabacs) (repère structurel à fin septembre 2016) ainsi que l'inventaire de tous les impayés croisés entre les entreprises et l'Etat d'ici décembre 2016 et entre l'Etat et toutes les entités publiques d'ici juin 2017. Par ailleurs, la gouvernance interne des entreprises publiques sera renforcée avec la professionnalisation du conseil d'administration qui sera entamée pour les cinq entreprises les plus importantes. En parallèle à ces réformes, la fonction d'Etat-actionnaire sera revue, y compris par une identification des secteurs non stratégiques où un désengagement de l'Etat sera poursuivi.

22. La poursuite des réformes des subventions énergétiques nous permettra de pérenniser les gains provenant de la baisse des cours mondiaux du pétrole et créer l'espace nécessaire pour les dépenses prioritaires. Le premier axe de cette réforme se focalise sur la mise en œuvre d'une formule d'ajustement automatique symétrique des prix des produits pétroliers (essence, diesel) qui sera adoptée en mai 2016. Afin de permettre sa vulgarisation, cette formule sera appliquée trimestriellement dès juillet 2016 et mensuellement dès janvier 2017, puis progressivement étendue aux autres produits pétroliers (gaz, pétrole lampant) tout en coordonnant étroitement avec la mise en œuvre de nouveaux filets de protection sociale minimale (voir plus bas). Le deuxième axe se focalise sur la révision des subventions pour la consommation d'électricité avec la poursuite d'une révision tarifaire en 2017 (tout en maintenant un tarif social protégeant les couches défavorisées) et la suppression de tarifs subventionnés pour tous les secteurs industriels (tel que fait précédemment pour les cimenteries en 2014).

23. Un régime fiscal approprié et une administration fiscale moderne sont cruciaux pour promouvoir une croissance inclusive. Nous comptons atteindre cet objectif en poursuivant les deux axes suivants :

- **Une réforme de la politique fiscale** visant à améliorer la mobilisation des recettes, l'équité et la transparence du régime fiscal, amorcée avec la rationalisation des exonérations sur la TVA, la réduction du nombre de tarifs douaniers, et le rapprochement de l'impôt sur les sociétés entre on-shore et offshore. Afin de clarifier notre vision aux opérateurs économiques, une stratégie complète — incluant une harmonisation des taux de TVA, une réduction additionnelle des exonérations, un IRPP avec un taux moindre pour les classes à faibles revenus et plus progressif, la révision des abattements et des déductions — et le calendrier de la mise en œuvre des actions de la réforme fiscale — sera approuvée par le Conseil des Ministres en mai 2016 (Action préalable) et publiée ultérieurement.
- **Une administration fiscale efficace, moderne et transparente.** A cet effet, une nouvelle organisation de l'administration fiscale, qui repose sur les meilleures pratiques internationales, sera conçue au cours des 12 mois prochains, en vue de créer une administration fiscale unifiée et moderne au cours des 3-5 prochaines années. À court terme, la Direction des Grandes Entreprises (DGE, collectant environ 55% des recettes fiscales) sera réformée d'ici décembre 2016 (repère structurel) avec l'inclusion de la responsabilité formelle de fournir tous les services et d'exercer toutes les principales fonctions d'application de la loi fiscale (gestion, service aux contribuables et, contrôle); assurant ainsi que les contribuables les plus importants respectent toutes leurs obligations fiscales. La DGE aura aussi la responsabilité de suivre et rendre compte de la situation des arriérés fiscaux sur la base des informations que lui communiquera la DCPR. En outre, un service d'Impôt pour les Moyennes Entreprises (SIME) pilote pour gérer les contribuables de taille moyenne dans le Grand Tunis— basé sur le modèle de la DGE réformée — sera établi en juin 2017 et sera généralisé à 3 autres SIMEs pour le reste du pays en 2017-18. En parallèle, nous continuons de travailler à la mise en œuvre des programmes de contrôles sélectifs basés sur les risques couvrant tous les segments de contribuables, d'intensifier nos efforts pour détecter les contribuables qui exercent dans le secteur informel et leur faire respecter leurs obligations fiscales, et d'offrir de meilleurs services à ceux qui respectent leurs obligations fiscales.

24. La mise en œuvre des réformes économiques s'accompagnera par la mise en place d'un système de protection sociale mieux ciblé. Afin de soutenir les groupes les plus vulnérables de la population, des systèmes de protection sociale durables, efficaces, transparents, qui peuvent être facilement étendus, seront essentiels. Les priorités incluent :

- **Un système de ciblage** basé sur une banque de données sur les familles nécessiteuses et à revenus limités, finalisé au plus tard en mars 2017 (repère structurel) à la suite d'enquêtes de terrain faites en 2016, qui repose sur le nouvel identifiant social unique finalisé dès l'achèvement de la révision des listes des bénéficiaires des programmes d'assistance sociale afin de réduire la fragmentation des filets de sécurité. Nous comptons élargir l'identifiant social unique qui concernera outre toutes les familles nécessiteuses et à revenus limités, les

assurés sociaux et leurs ayants droits (8,3 millions de personnes) qui sont déjà couverts par cet identifiant et les bénéficiaires de cartes de soins à tarifs réduits afin de pouvoir présenter un nouveau système de protection sociale ciblée en juin 2017.

- **Un système de retraite** plus complet et financièrement viable qui assure la sécurité des personnes retraitées. Dans un premier temps, l'adoption du recul volontaire de l'âge de départ à la retraite en 2016 aidera à rétablir les équilibres à très court terme de la CNRPS (Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance Sociale) qui n'a aujourd'hui plus de fonds disponibles et affiche un déficit annuel de 0,4% du PIB. Des concertations dans le cadre du Conseil du Dialogue Social— qui sera établi en 2016 suite à l'adoption par le parlement de la loi portant sa création— sont envisagées pour pouvoir établir en 2017 une réforme globale du système permettant de rétablir la viabilité financière à moyen terme des caisses de retraite. Les éléments clés de cette réforme porteront sur la révision des paramètres de calcul des pensions (par exemple, le taux de remplacement), le taux de cotisation et les prestations de services. L'élaboration de cette stratégie tiendra compte des orientations définies par la réforme de la fonction publique.

25. Une gestion plus efficace des dépenses publiques est nécessaire pour renforcer la transparence et la bonne gouvernance ainsi que l'efficacité des services publics. Nos actions se focaliseront sur trois axes principaux :

- **Loi organique du budget.** Cette loi, qui sera publiée au Journal Officiel en décembre 2016 (repère structurel), permettra une meilleure conception du budget, plus d'information budgétaire (nouvelle nomenclature fonctionnelle), une maîtrise des dépenses, et une simplification des procédures d'exécution et de contrôle. Par ailleurs, elle permettra la mise en place de la Gestion par Objectifs (GBO) qui a déjà commencé avec 18 Ministères (85% du budget) ayant déjà préparé leur budget selon la nouvelle nomenclature programmatique et dans un cadre pluriannuel.
- **Gestion de trésorerie.** Un renforcement de la coordination entre la Direction Générale de la Dette, le Trésor et les autres services du Ministère des Finances sera mis en place pour mieux gérer la trésorerie de l'Etat, qui sera renforcée par le suivi de la partie du Compte Unique du Trésor (CUT) regroupant uniquement tous les comptes du gouvernement central. Les modalités de gestion du Compte seront renforcées avec l'assistance technique du FMI.
- **Réforme du cadre d'exécution des investissements publics,** afin d'augmenter leur efficacité et faire rapidement croître leur niveau pour atteindre 7% du PIB en 2020. La refonte du système de passation des marchés a commencé à porter ses fruits avec une augmentation de plus de 76 % des nouveaux marchés conclus en 2015. Parallèlement, l'accroissement de la flexibilité pour réallouer les dépenses d'investissement des projets stagnants vers ceux à grande célérité d'exécution a permis d'accroître le taux d'exécution des investissements à 90 pour cent en 2015. Nous continuerons à identifier et assouplir les contraintes d'exécution des projets d'investissement, particulièrement dans les zones défavorisées, y compris par le renforcement des services de planification et suivi dans les régions qui s'inscrivent dans le

redéploiement des effectifs prévu dans la réforme de la fonction publique. Nos priorités incluent l'identification des projets prioritaires à inscrire dans le plan, la simplification des procédures, l'accélération de la mise en place d'un système d'évaluation et de suivi des projets publics au niveau régional et national, et la réduction des contraintes liées au foncier.

26. Notre gestion de la dette sera renforcée pendant la durée du programme. Avec le soutien de l'assistance technique de la Banque Mondiale, nous finaliserons une stratégie d'endettement à moyen terme, d'ici fin décembre 2016 (repère structurel), dont l'objectif est une meilleure gestion de la dette publique qui minimise les coûts pour l'Etat, assure une composition appropriée entre dette intérieure et externe, et assure la soutenabilité de la dette. En concertation avec la stratégie de développement du marché des capitaux, nous finaliserons d'ici juin 2016 un plan d'actions pour créer une agence de gestion de la dette en 2017 qui aura plus d'autorité pour analyser les risques budgétaires et d'émission, y compris ceux qui proviennent des octrois de garantie dont l'encours s'élève à environ 12% du PIB. Pour approfondir davantage le marché domestique, nous publierons le calendrier des adjudications régulières de titres publics un trimestre à l'avance. Nous allons aussi étudier la possibilité de commencer à émettre des bons du Trésor à court terme.

27. La poursuite de la lutte anti-corruption et une transparence accrue contribuera au respect de "l'obligation de rendre compte" du gouvernement aux citoyens et à une meilleure compréhension de l'impact des réformes engagées. Dans ce cadre, il s'agit de la refonte du système d'accès électronique à l'information et aux services publics et la réforme du système statistique.

- **Réforme du système de lutte contre la corruption.** Un projet de loi pour la création d'une « haute instance constitutionnelle et indépendante de la bonne gouvernance et de lutte contre la corruption » est en cours de préparation pour son adoption au plus tard à fin décembre 2016 (repère structurel). Cette instance sera dotée convenablement des pouvoirs d'investigation criminelle et de l'accès aux informations nécessaires à l'exercice de ses fonctions. En attendant, le gouvernement signera un décret renforçant les pouvoirs de contrôle des cellules existantes de bonne gouvernance. Par ailleurs, trois autres projets de lois sont en préparation sur (i) la protection des citoyens dénonçant les actes répréhensibles dans le secteur public, (ii) les conflits d'intérêts dans le secteur public, et (iii) la déclaration du patrimoine des hauts fonctionnaires de l'Etat. Soutenu par la mise en place des deux commissions établies par la loi organique contre le terrorisme et le blanchiment d'argent adoptée en août 2015, le gouvernement continuera aussi de renforcer le cadre de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme pour faire face les risques de corruption, particulièrement par la mise en œuvre des mesures renforcées de vérification pour les personnalités nationales politiquement exposées, en cohérence avec les standards du GAFI et par le renforcement de la supervision contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.
- **Réforme du système de production, de diffusion et d'accès aux données.** Un budget citoyen a été publié pour la première fois en décembre 2015 et la Tunisie a rejoint la « open

government initiative » et, récemment, le Ministère des Finances a mis en ligne le portail Mizaniatouna pour la publication de l'exécution budgétaire. Aussi, la loi organique sur l'accès à l'information a été votée à l'Assemblée des Représentants en mars 2016, et dont les décrets d'application seront finalisés dès septembre 2016, définissant et facilitant les conditions d'accès aux données publiques. Par ailleurs, un plan national du « EGov », en cours d'élaboration, vise la création d'un portail du gouvernement qui facilite l'intégration en ligne des services publics.

- **Réforme du système statistique.** Un diagnostic complet de notre système de statistiques a été finalisé par EUROSTAT, et le renforcement de notre système de production statistique des comptes nationaux (annuels et trimestriels) est en cours. Notre stratégie de réforme vise la consolidation de la gouvernance du système, la modernisation de la production statistique et sa conformité aux normes de qualité. Cette stratégie nécessite le renforcement des capacités de l'INS, la mise en œuvre de la charte statistique, l'adoption d'une nouvelle loi statistique (succédant à celle de 1999) garantissant l'indépendance des statistiques publiques et qui sera présentée au gouvernement en décembre 2016. Elle vise aussi le renforcement des capacités statistiques et analytiques de la BCT, y compris pour la consolidation et mise à niveau des statistiques monétaires et de la balance des paiements. Nous sommes aussi engagés à publier dans les délais convenus les statistiques nécessaires à la mise en œuvre des politiques industrielles ou d'emploi, ou pour l'établissement des comptes nationaux. A cet effet, l'enquête quinquennale sur la consommation des ménages sera achevée en juin 2016 et publiée au plus tard en décembre 2016.

H. Politiques relatives au secteur financier

28. La solvabilité du secteur bancaire s'est améliorée, mais des vulnérabilités persistent.

Trois banques publiques ont été recapitalisées, relevant ainsi le ratio de solvabilité du secteur de 9,4% en décembre 2014 à 12,2% en décembre 2015, tandis que toutes les banques (à l'exception de la BFT et d'une grande banque publique (BNA)) ont atteint en fin d'année des ratios conformes au 10% réglementaire en fin 2015. La croissance du crédit au secteur privé a ralenti à 5,8% à fin février 2016 alors que celle de la collecte des dépôts a été réduite de moitié en 2015 par rapport à 2014 (novembre à octobre) impactant ainsi la liquidité, ce qui se traduit par un recours excessif au financement de la banque centrale, avec en particulier une banque publique qui ne respectait pas le ratio de liquidité. Concernant le problème majeur des prêts non performants, malgré la mise en place progressive de stratégies de traitement de ces créances, la proportion de créances classées reste élevée, soit environ 16% des créances totales, couvertes par un taux de provisionnement de 65%.

29. **Nous avons poursuivi notre programme de réformes pour stabiliser et renforcer le secteur bancaire.** Afin de coordonner les actions engagées et à venir, un comité de coordination, présidé par le Ministre des Finances a été établi en avril 2016. Il réunit les différentes parties impliquées dans les réformes relatives au secteur financier, et suivra l'avancement des projets et les besoins d'action, en étroite collaboration avec la cellule de

coordination des réformes majeures établie à la Présidence du Gouvernement. Des avancées importantes ont déjà été réalisées dans les domaines suivants :

- **Banques publiques.** Les trois banques publiques ont été recapitalisées en 2015, afin de se conformer aux normes prudentielles, notamment le ratio de solvabilité et de couvrir les besoins de provisionnement mis en exergue au terme des audits réalisés entre 2013 et 2015. Pour ces trois banques, les versions actualisées des plans de restructuration seront approuvées par leurs conseils d'administration respectifs avant mai 2016 (*action préalable*). Cette actualisation tiendra compte des nouvelles perspectives économiques.
- **Cadre législatif et réglementaire.** Les lois concernant la banque centrale et les procédures collectives ont été adoptées en avril 2016, et la loi relative aux banques et établissements financiers (ci-après loi bancaire) sera approuvée par le parlement en mai 2016 (*l'approbation des trois lois en ligne avec les bonnes pratiques internationales est une action préalable*).
- **Supervision bancaire.** Le processus de renforcement de la supervision bancaire s'est poursuivi au cours des deux dernières années, avec en 2015 l'application systématique de sanctions pour les banques ne respectant pas les ratios prudentiels, la réalisation de missions d'inspections sur place générales et thématiques (notamment concernant la gestion du risque de crédit), et l'achèvement d'étapes intermédiaires concernant la mise en place d'un reporting automatisé pour les banques et la mise en place d'un système de notation des établissements de crédit (Système de Notation Tunisien des Établissements de Crédit—SYNTEC).

30. Nous comptons accélérer nos efforts pour réformer le secteur financier afin de réduire ses vulnérabilités. Les réformes se focaliseront sur les quatre priorités suivantes:

- **Mise en œuvre de la restructuration stratégique et opérationnelle des trois banques publiques.** Après avoir été recapitalisées, les banques ont entamé un processus de restructuration opérationnelle et de nouveaux directeurs généraux ont été nommés au dernier trimestre de 2015. Nous veillerons à ce que les banques mettent en œuvre les plans de restructuration approuvés par les conseils d'administration par la mise en place de contrats de performance (portant par exemple sur le coefficient d'exploitation, la restructuration des créances classées, et ce, sur base consolidée en incluant les différentes filiales des banques) basés sur les objectifs des plans de restructuration (*repère structurel à fin juin 2016*). A moyen terme, l'Etat permettra l'entrée des partenaires techniques et stratégiques au sein des trois banques publiques en vendant une part significative de ses participations, afin de renforcer l'expertise bancaire au sein de ces établissements et améliorer leur gouvernance. Concernant les autres participations minoritaires de l'Etat dans les banques, une stratégie de désengagement est en cours.
- **Mettre en place les mécanismes permettant de traiter les prêts non performants,** à travers les priorités suivantes: (i) mise en œuvre de la loi sur les procédures collectives avec publication des décrets d'application avant le 30 septembre 2016, incluant un programme de

formation dans les juridictions compétentes et auprès des auxiliaires de justice; (ii) mise en place dès juin 2016 dans les trois banques publiques de départements spécialisés dans la gestion des prêts non performants, afin d'optimiser le traitement de ces prêts; (iii) mise sur un pied d'égalité de la gouvernance des banques publiques avec celle des banques privées en modifiant en décembre 2016 les textes limitant les banques publiques dans leurs capacités d'abandon des créances; (iv) adoption dès décembre 2016 d'une nouvelle loi amendant la loi relative aux sociétés de recouvrement, afin de permettre à ces dernières de démarcher leurs clients pour renégocier les prêts non performants qu'elles gèrent; et (v) simplification des conditions permettant aux établissements de crédit de radier les créances irrécouvrables intégralement provisionnées (décembre 2016 dans le cadre de la loi des finances).

- **Renforcer la supervision basée sur les risques.** Nous assurerons la mise en œuvre du plan d'actions 2015-20 de la Direction Générale de la Supervision Bancaire (DGSB) de la banque centrale, et veillerons particulièrement au respect de l'échéancier des différentes étapes. Ce plan s'articule autour de trois axes principaux:
 - **la refonte du cadre réglementaire** afin de mettre en place une supervision basée sur les trois piliers du comité de Bâle (exigences minimales de fonds propres, processus de surveillance prudentielle, discipline de marché), ce qui se traduira par l'adoption de circulaires relatives au risque opérationnel (juin 2016) et au risque de marché (premier trimestre 2017) avec le recours à une assistance technique, et d'un texte réglementaire en septembre 2016 référençant les normes qualitatives que doivent respecter les systèmes de notation internes des banques prévus par la circulaire 2006-19 et imposant ainsi la mise en place des systèmes de notation au sein des banques. La BCT disposera d'ici le mois de juin 2016 d'un reporting exhaustif sur les transactions entre les banques et leurs participations, y compris non majoritaires et non financières. La supervision sera réalisée sur base consolidée à partir du deuxième semestre 2018, à moins que les résultats du « reporting exhaustif » établissent une priorisation qui requiert une révision de ce calendrier. Finalement, la BCT abaissera d'une manière graduelle et étalée sur 2 ans l'exposition sur les parties liées à 50% à fin 2017 et à 25% à fin 2018, tout en annonçant la mesure par une circulaire en juin 2016.
 - **le développement des capacités opérationnelles et des systèmes d'information de la DGSB.** Le système SYNTEC permettra de décliner le niveau de supervision par établissement de crédit en fonction des profils de risque et un manuel de supervision basé sur les risques sera systématiquement utilisé dès décembre 2016 (*repère structurel*). Afin d'optimiser la collecte et le traitement des informations reçues des établissements de crédit, le reporting sera complètement automatisé à partir de septembre 2016. Les capacités de la DGSB seront renforcées par l'organisation d'un concours spécifique (appel à candidature au plus tard le 30 juin 2016) pour recruter une dizaine de superviseurs (en plus des dix déjà prévus).

- **une augmentation des inspections sur place au cours des trois prochaines années**, soit au moins 7 inspections sur place générales et/ou thématiques par an, en fonction de la mise à disposition des nouvelles ressources. En particulier, d'ici mars 2017, la BCT conduira 7 inspections dans les 7 plus grandes banques privées afin de s'assurer que la mesure et la couverture du risque de crédit répondent aux meilleurs standards. Le programme d'inspection des banques privées tiendra compte des missions d'inspections qui ont été effectuées en 2015 sur deux grandes banques privées. Ces 7 inspections seront réalisées avec une assistance technique fournie par le FMI, sur la base des termes de référence convenus avec la BCT (*la finalisation des sept inspections sera un repère structurel à fin mars 2017*). La DGSB continuera en outre d'assurer les inspections répondant aux autres préoccupations prudentielles (notamment lutte contre le blanchiment et suivi de la restructuration des banques publiques).
- **Mettre en œuvre les dispositions de la loi relative aux banques et établissements financiers concernant la résolution des établissements de crédit et le fonds de garantie des dépôts.** Les décrets d'application relatifs à la résolution des établissements de crédit et à la garantie des dépôts seront adoptés au 30 septembre 2016. Ces règles seront appliquées à toutes les banques éligibles au nouveau dispositif de résolution.

31. Afin de favoriser l'inclusion financière à travers le développement des prêts aux PME et aux particuliers, nous prendrons les trois initiatives suivantes:

- **le développement d'un cadre légal pour les bureaux privés des crédits.** Les règles encadrant les opérations des bureaux de crédits et leur suivi par la banque centrale seront adoptées dans le cadre d'une loi organique. La mise en place d'un bureau privé des crédits complétera la centrale des risques gérée par la banque centrale, menant ainsi à une meilleure évaluation des risques par les banques, permettant un accroissement de l'octroi des crédits, une réduction des taux débiteurs et facilitant le changement d'établissement bancaire pour les clients par le jeu de la concurrence. La loi sur bureaux de crédits devrait être adoptée par l'ARP d'ici le 30 Juin 2016.
- **Revoir les règles du Taux Effectif Global et relever le Taux d'Intérêt Excessif.** Cette réforme sera menée en deux phases. En premier lieu, d'ici décembre 2016, nous procéderons au relèvement de la marge à au moins le niveau qui prévalait en 2009 (soit 33%) (repère structurel). En parallèle, nous finaliserons d'ici juin 2017 la refonte du cadre légal relatif au taux excessif en optant pour un découpage selon le profil du bénéficiaire (grandes entreprises, PME, professionnels, particuliers) et non en fonction de la forme du crédit.
- **Rationaliser le soutien de l'Etat à l'économie par la création de la Banque des Régions.** L'Etat intervient pour soutenir les initiatives économiques lorsque le système financier privé est défaillant. Ces soutiens sont actuellement distribués par l'intermédiaire de multiples sociétés publiques (Banque Tunisienne de Solidarité, Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises, Caisse des Dépôts et Consignation, Société Tunisienne de Garantie). Certaines de ces institutions seront regroupées au sein de la Banque des Régions (le modèle

économique est en cours d'élaboration). Celle-ci sera créée d'ici mars 2017 avec l'appui technique de la banque de développement allemande KfW. La BdR mettra en place des instruments de financement (prêts, garantie, etc...) qui seront distribués en partenariat avec les banques commerciales.

Réformes structurelles

32. La mise en place d'un climat des affaires sain est nécessaire pour redynamiser le secteur privé comme moteur de croissance et de création d'emplois. Notre première priorité est la mise en œuvre d'un nouveau cadre réglementaire permettant plus de concurrence, favorisant l'accès aux marchés, protégeant les droits des investisseurs et encourageant la transparence. Ceci implique l'adoption et la mise en œuvre des décrets d'application pour les trois lois suivantes (repère structurel à fin septembre 2016) :

- **La loi sur la concurrence.** La mise en œuvre de cette loi adoptée en septembre 2015 permettra d'améliorer la concurrence et réduire les interventions de l'Etat en : (i) renforçant les pouvoirs de plaidoyer du Conseil de la Concurrence, (ii) clarifiant les attributions du conseil de la concurrence et du ministère du commerce en ce qui concerne les questions liées à la concurrence, (iii) réduisant les délais d'examen par le ministère du commerce des projet de concentration ou de fusions soumises par les entreprises concernées de 6 à 3 mois, et (iv) accroissant l'effet dissuasif par l'augmentation des amendes de 5 à 10% du chiffre d'affaires de l'entreprise en infraction des règles de concurrence.
- **Partenariats-Public Privé (PPP).** La loi a été adoptée en novembre 2015 et sera mise en œuvre une fois les décrets finalisés. Le gouvernement travaille sur l'opérationnalisation des PPPs y compris la mise en œuvre de l'évaluation de la faisabilité et des risques budgétaires des PPPs et en particulier sur deux projets pilotes dans les secteurs de l'eau et des infrastructures. La mise en œuvre de la loi s'accompagnera du développement d'un cadre d'analyse et de prévention des risques budgétaires relatifs aux projets de PPPs.
- **Le Code des Investissements.** L'adoption du code permettra la mise en place d'un cadre réglementaire plus transparent qui renforce la protection des investisseurs, améliore considérablement la gouvernance de l'investissement et favorise un accès accru au marché à travers notamment l'adoption d'un programme de réduction importante des autorisations administratives sur les cinq prochaines années. Il permet également d'assurer une cohérence entre les objectifs du pays et les incitations accordées aux investisseurs tout en renvoyant les incitations fiscales du code des impôts. Par ailleurs, les projets de décrets qui sont au nombre de trois ont été examinés par le gouvernement et seront publiés au plus tard en septembre 2016, une fois le code adopté par l'Assemblée des Représentants du Peuple.

33. Parallèlement aux changements des textes législatifs, nous continuerons à simplifier les procédures administratives. A cet effet, nous avons déjà rationalisé environ 376 formalités douanières et fiscales et 154 procédures administratives jugées prioritaires pour le secteur privé dans les domaines des transports, commerce, industrie, justice, agriculture, affaires

sociales et domaine de l'Etat. Nous avons lancé une étude sur l'impact de cette rationalisation. Une fois finalisée en juin 2016, nous comptons démarrer la troisième phase pour la simplification de 372 procédures administratives qui concernent les secteurs de l'équipement de l'habitat et de l'aménagement territorial, de la santé, de l'environnement, du tourisme et de l'intérieur. Cette phase se déroulera durant les deux prochaines années.

34. Nous nous sommes engagés à réduire les entraves au bon fonctionnement du marché du travail. Le Dialogue National sur l'Emploi qui s'est tenu en mars 2016 à Tunis a permis d'établir un diagnostic commun sur le marché de l'emploi et d'établir un consensus sur des mesures à court et moyen terme. Suite à cette conférence, et avec l'assistance technique du Bureau International du Travail, nous comptons élaborer une stratégie nationale de l'emploi au cours du premier trimestre 2017. Cette stratégie permettra : (i) d'améliorer l'employabilité des demandeurs d'emplois, (ii) le développement des PME locales, et (iii) la réforme de la formation professionnelle qui permettra entre autres de renforcer l'indépendance et la gouvernance des centres de formation professionnelle. Enfin, nous comptons accélérer nos efforts pour mettre en place des programmes d'insertion professionnelle et de soutien des microprojets pour favoriser les jeunes et les zones défavorisées.

Tableau 1. Tunisie : Critères de Réalisation Quantitatifs et Objectifs Indicatifs 1/2/

	Flux cumulatifs	Flux cumulatifs depuis le debut de 2016				Flux cumulatifs depuis le		
	depuis le debut					debut de 2017		
	de 2017	Dec 2015	Mars 2016	Juin 2016	Sept 2016	Dec 2016	Mars 2017	Juin 2017
	Prel.	Proj.	Critere de	Objectif	Critere de	Objectif	Objectif	
			realsisation	Indicatif	realsisation	Indicatif	Indicatif	
Critères de Réalisation (CR) quantitatifs								
1. Plancher du solde primaire de l'administration centrale (Base caisse hors dons) (en millions de dinars)	-3246	-274	-1209	-1699	-2326	-814	-676	
2. Plafond des avoirs intérieurs nets de la Banque Centrale de Tunisie (stock) (en millions de dinars)	1924	3220	4887	3498	2191	2363	2826	
3. Plancher des réserves internationales nettes de la Banque centrale de Tunisie (stock) (en millions de dollars)	4488	3907	3599	4261	4762	4773	4523	
4. Plafond sur les dépenses courantes primaires (en millions de dinars)	18088	5189	9539	14497	19724	5244	9637	
Critères de Réalisation continus								
5. Plafond d'accumulation de nouveaux arriérés de paiement de dette extérieure par l'administration centrale	0	0	0	0	0	0	0	
Objectifs indicatifs quantitatifs								
6. Plancher des dépenses sociales 3/ (en millions de dinars)	1,335	262	626	926	1,534	285	683	
7. Plafond d'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs	0	0	0	0	0	0	0	
Hypothèses du programme servant au calcul des facteurs d'ajustement en cas d'écarts								
Décaissement du financement public extérieur sur base cumulée (en millions de dollars) 4/	1507	75	309	1308	2352	475	1300	
dont : dons budgétaire, bilatéral, et multilatéral (hors FMI)	1370	0	159	626	1635	400	800	
Service de la dette publique (intérêts et amortissement) sur base cumulée (en millions de dollars)	961	230	511	811	1113	270	1175	
Recapitalisation bancaire et indemnités de départs volontaires dans la réforme de la fonction publique (en millions de dinars tunisiens)	647	0	0	0	0	0	0	
Produit des privatisations en devise (en millions de dollars)	0	0	0	0	0	0	0	
Depots de Résidents a la BCT (en millions de dollars) 5/	1269	1269	1269	1269	1269	1269	1269	
Swaps de devises entre la BCT et les banques (en millions de dinar tunisiens) 5/	603	603	603	603	603	603	603	
Taux de change du programme (DT/\$)	2.01285	2.01285	2.01285	2.01285	2.01285	2.01285	2.01285	
1/ Les critères de réalisation quantitatifs et les repères structurels sont décrits dans le Protocole d'Accord Technique.								
2/ Aux fins du calcul des facteurs d'ajustement du programme, les montants libellés en devises seront convertis au taux de change du programme.								
3/ Dépenses de capital dans des secteurs sociaux et des programmes sociaux								
4/ Les décaissements incluent les prêts projets et l'accès au marché des capitaux mais excluent les appuis budgétaire du FMI								
5/ Au taux de change du programme								

Tableau 2. Tunisie: Actions préalables et de repères structurels

Actions préalables	Objectif	
Approbation par les conseils des banques de business plans actualisés pour les trois banques publiques	<i>Stabilité du secteur financier</i>	
Adoption par l'ARP de la loi sur la BCT, de la loi bancaire et de la loi sur les faillites conformes aux bonnes pratiques internationales	<i>Stabilité du secteur financier, modernisation des régimes monétaire et soutien d'une croissance inclusive et de la création d'emplois</i>	
Adoption d'une stratégie exhaustive de réforme fiscale par le Conseil des Ministres, en ligne avec les principes d'équité et d'efficacité établis avec les services du FMI	<i>Viabilité budgétaire et équité</i>	
Proposition de repères structurels	Objectif	Date
I. Réforme du secteur financier		
Approbation par le Conseil d'administration des banques publiques de la STB, BH, BNA des contrats de performance conformes aux nouveaux plans de restructuration	<i>Stabilité du secteur financier</i>	Jun-16
Relevement du taux d'intérêt excessif a au moins le niveau de 2009	<i>Stabilité du secteur financier</i>	Dec-16
Mise en œuvre systématique par les superviseurs du nouveau manuel de supervision basée sur les risques	<i>Stabilité du secteur financier</i>	Dec-16
Inspection des sept plus grandes banques privées selon les meilleurs standards et avec une assistance technique des services du FMI telles que convenu avec la BCT	<i>Stabilité du secteur financier</i>	Mar-17
II. Politique budgétaire et Reformes des Institutions Publiques		
Approbation par le Conseil des Ministres d'une stratégie exhaustive de la réforme de la fonction publique	<i>Viabilité budgétaire et équité</i>	Sep-16
Signature des contrats de performance avec les cinq entreprises publiques les plus importantes	<i>Meilleur suivi des risques budgétaires</i>	Sep-16
Achèvement de la revue fonctionnelle des quatre ministères (Santé, Education, Finance, et Equipement)	<i>Viabilité budgétaire et qualité des services publics</i>	Dec-16
Publication au journal officiel de la loi organique du budget	<i>Viabilité budgétaire et équité</i>	Dec-16
Etablissement de la Direction des Grandes Entreprises incluant la responsabilité formelle pour les principales fonctions d'application de la loi fiscale (gestion, service, et contrôle).	<i>Viabilité budgétaire et équité</i>	Dec-16
Adoption d'une stratégie à moyen terme de la dette	<i>soutenabilité de la dette et approfondissement des marchés financiers</i>	Dec-16
III. Réformes structurelles/développement du secteur privé		
Adoption des décrets d'application de la nouvelle loi sur la concurrence, de la loi sur les PPPs et du nouveau code des investissements	<i>Promotion de la croissance inclusive et de la création d'emplois</i>	Sep-16
Création d'une haute instance indépendante de lutte contre la corruption	<i>Promotion de la bonne gouvernance et de l'équité</i>	dec-16
Mise en place d'une banque de données sur les familles nécessiteuses et à revenus limités	<i>Protection sociale et équité</i>	mars 2017

Pièce jointe 2 : Protocole d'accord technique

1. Le présent protocole établit ce qui a été convenu entre les autorités tunisiennes et les services du FMI concernant les définitions des critères de réalisation quantitatifs et repères indicatifs dans le cadre du mécanisme élargi de crédit. Il précise en outre la teneur et la fréquence des données qui doivent être communiquées aux services du FMI aux fins de suivi du programme.
2. Les critères et repères quantitatifs sont précisés au tableau 1 du mémorandum de politique économique et financière (MPEF) joint à la lettre d'intention du 2 mai 2016. Pour les besoins du programme, tous les actifs, engagements et flux libellés en devises seront évalués «aux taux de change du programme», selon la définition donnée ci-après, à l'exception des éléments qui influent sur les comptes budgétaires de l'État, qui seront mesurés aux taux de change courants. Pour les besoins du programme, il a été convenu de retenir, les taux de change correspondent au taux de référence comptable de la BCT au 31 Décembre 2015 comme décrits au tableau ci-dessous. Pour le DTS, le taux de change programme est 1 DTS = 2.797590 dinars tunisiens.

Cours des devises en dinar tunisien au 31 décembre 2015 (taux de référence comptable de la BCT)	
Monnaie	Taux de change
AED	0.54802
BHD	5.3373
CAD	1.45005
CHF	2.0322
DKK	0.2947335
DZD	0.01878
EUR	2.1993
GBP	2.9837
JPY	0.0167135
KWD	6.63225
LYD	1.44535
MAD	0.203175
NOK	0.228923
QAR	0.552815
SAR	0.53634
SEK	0.23918
USD	2.01285

3. Les avoirs en or monétaire seront évalués à la contre valeur en dinar (taux de change du programme) du prix de l'once d'or sur le marché international au 31/12/2015 (fixing de Londres du matin) soit 2.138,15 TND l'once. Le stock d'or monétaire s'élève à 4,13 tonnes (4.129.806 grammes) d'or fin au 31 décembre 2015.

4. Aux fins de la communication d'informations, le Ministère des Finances, le Ministère du Développement et de la Coopération Internationale, l'Institut National de la Statistique (INS) et la Banque Centrale de Tunisie (BCT) utiliseront les normes et formulaires jugés appropriés pour la transmission des données couvertes par le présent protocole d'accord, sauf disposition contraire convenue avec les services du FMI.

DÉFINITIONS DES CRITÈRES DE RÉALISATION ET DES REPÈRES INDICATIFS

A. Critères de réalisation et repères indicatifs

5. Les critères de réalisation quantitatifs et repères indicatifs spécifiés au tableau 1 du MEFP sont :

Critères de Réalisation

- Un critère de réalisation (**plancher**) sur les réserves internationales nettes de la Banque Centrale de Tunisie.
- Un critère de réalisation sur les avoirs intérieurs nets (**plafond**) de la Banque Centrale de Tunisie.
- Un critère de réalisation (**plancher**) sur la balance primaire du gouvernement central, excluant les dons.
- Un critère de réalisation (**plafond**) sur le montant des dépenses courantes primaires du gouvernement central.
- Un critère de réalisation continu sur l'accumulation des arriérés extérieurs (**plafond zéro**).

Repères Indicatifs

- Un repère indicatif (**plafond**) sur le montant des arriérés intérieurs.
- Un repère indicatif (**plancher**) sur les dépenses de capital en secteurs et programmes sociales prioritaires.

6. Mesure des critères. Les critères de réalisation sur les réserves internationales nettes et sur les avoirs intérieurs nets sont mesurés sur base semestrielle sur la base du stock. Les critères de

réalisation sur le déficit du gouvernement central et sur les dépenses courantes primaires du gouvernement central sont mesurés sur base semestrielle et sur base cumulative à partir de la fin de l'année précédente. Les facteurs de réajustement seront aussi appliqués à certains de ces critères. Le critère de réalisation sur l'accumulation des arriérés extérieurs est mesuré de manière continue. Les repères indicatifs seront suivis de manière trimestrielle.

B. Définition institutionnelle

7. Le **gouvernement central** regroupe tous les ministères et agences qui relèvent de l'administration budgétaire centrale tel que suivi dans la loi organique du Budget de l'État. Les administrations régionales ainsi que les municipalités relevant de l'administration budgétaire centrale font partie du gouvernement central.

8. Les autorités s'engagent à avertir les services du Fonds de toute nouvelle entité et tout nouveau programme ou fonds budgétaire spécial ou extrabudgétaire qui pourrait être créé pendant la période d'application du programme pour exécuter des opérations de nature budgétaire. Ces fonds ou nouveaux programmes seront inclus dans la définition du gouvernement central.

C. Plancher sur les réserves internationales nettes de la BCT

9. Les **réserves internationales nettes (RIN)** de la Banque Centrale de Tunisie sont, par définition, égales à la différence entre les avoirs de réserves de la BCT et les engagements en devise de la BCT envers les non-résidents⁶.

10. Les **avoirs de réserve de la BCT** sont les avoirs extérieurs qui sont à la disposition immédiate et sous le contrôle de la BCT, tels que définis dans la 5^{ème} édition du Manuel de la Balance des Paiements du FMI. Ceux-ci se composent de l'or, des avoirs en DTS, de la position de réserve au FMI, des devises convertibles, des soldes liquides détenus en dehors de la Tunisie ainsi que des titres et effets étrangers négociables achetés et escomptés.

⁶ Les dépôts en devises des résidents (à l'exception du gouvernement) à la BCT sont une forme d'engagement extérieure de la BCT; pour des besoins opérationnels et comptables et en raison des considérations juridiques liées à la régulation des changes, la BCT enregistre les dépôts en devises des résidents dans la base monétaire. Afin de préserver la cohérence comptable des comptes de la BCT et respecter l'esprit de la définition standard des RIN dans le cadre des accords de confirmation avec le FMI, il est convenu (i) de retenir la définition comptable des engagements extérieurs présentée au bilan de la BCT au 31 décembre 2015 et (ii) adopter le principe d'ajuster les RIN (respectivement dans le sens opposé les avoirs intérieurs nets de la BCT) des variations des dépôts en devises des résidents à la BCT par rapport aux valeurs de l'année précédente. Il est en outre convenu que les dépôts en devises des résidents à la Banque Centrale incluent les éléments suivants de la monnaie centrale : Intervention/marché monétaire en devise, devises des intermédiaires agréés, placement en devises non cessibles, et tout autre opérations en devises (y compris dépôts et produits dérivés) créée ou inclus dans la monnaie centrale et se traduisant par un engagement de la Banque Centrale envers les résidents. Au 31 Décembre 2015, la valeur du stock des dépôts en devises des résidents à la BCT, incluant les swaps en devises, était de 1268,8 millions de dollar au taux programme.

11. Les **engagements en devises de la BCT** envers les non-résidents incluent tout engagement de vente des devises liées aux transactions des produits dérivés (tels que les swaps, futures, options), toute partie des avoirs de la BCT (e.g, or) utilisée comme collatéral, crédits en cours du FMI et du Fonds Monétaire Arabe (FMA), et des dépôts auprès de la BCT d'organisations internationales, gouvernements étrangers et établissements bancaires et non bancaires étrangers. Les dépôts en devises du gouvernement auprès de la BCT sont exclus des engagements ainsi que toute allocation DTS reçue après le 31/03/2016.

12. Tous les titres de créance émis en monnaie étrangère par la BCT au nom de l'État après le 15 mai 2013 seront traités comme des **engagements de la BCT** sauf si les documents d'offre (prospectus) précisent clairement que (i) la BCT agit en tant qu'agent pour exécuter l'émission de tous les instruments de dette souveraine en monnaie étrangère dans les marchés internationaux avec l'objectif de couvrir les besoins généraux du budget de la République Tunisienne; (ii) la dette est un engagement du gouvernement central; et (iii) un protocole entre la BCT et le Ministère des finances prévoit clairement que la BCT est habilitée à acquitter tous les frais et coûts liés à la mise en œuvre de cette émission de même que les intérêts et le principal de la somme émise moyennant une déduction directe du compte courant au Trésor établi dans les livres de la BCT.

13. La valeur des avoirs de réserves et des engagements de la BCT seront calculés en utilisant les taux de change du programme (voir tableau au-dessus). Au 31 Décembre 2015, la valeur du stock des réserves internationales nettes était de 4.487,5 millions de dollars US, avec le stock des avoirs de réserve étant égal à 7.496,6 millions de dollars US et le stock des engagements de la BCT égal à 3.009,2 millions de dollars US.

D. Plafond sur les avoirs intérieurs nets

14. Les **avoirs intérieurs nets de la BCT** sont définis comme étant la différence entre la **base monétaire** et les **avoirs extérieurs nets de la BCT**.

15. La base monétaire comprend : (i) la monnaie fiduciaire (monnaie en circulation moins les encaisses monétaires des banques et du Trésor); (ii) les dépôts des banques à la BCT (y compris en devises et la facilité des dépôts); et (iii) les dépôts de tous les autres secteurs à la BCT (créances des autres établissements financiers, dépôts des entreprises et particuliers).

16. Les avoirs extérieurs nets de la BCT sont définis comme étant la différence entre les avoirs extérieurs bruts de la BCT, y compris les avoirs extérieurs ne faisant pas partie des avoirs de réserve, et l'ensemble des engagements extérieurs de la BCT. Les avoirs extérieurs nets sont évalués aux taux de change du programme définis au tableau ci-dessus.

E. Plancher sur la balance primaire du gouvernement central (excluant dons)

17. Aux termes du programme, la **balance budgétaire primaire de l'administration centrale (dons budgétaires non compris, base caisse)** est mesurée sur la base de financement et sera la somme négative du: i) financement extérieur net total; ii) recettes provenant de la privatisation; (iii) financement intérieur net bancaire; (iv) financement intérieur net non bancaire; plus les (v) intérêts sur la dette intérieure et extérieure payés par le gouvernement central et moins les dons budgétaires extérieurs reçus par le gouvernement central.

18. Le **financement extérieur net total** représente des emprunts extérieurs nets de l'État, c'est-à-dire les nouveaux décaissements de prêts et obligations moins les remboursements du principal. Les prêts projets et budgétaires du gouvernement central sont inclus, y compris toute forme de dette qui aide à financer les opérations du gouvernement central.

19. Les **recettes de privatisation** sont les recettes de l'État qui proviennent de la vente de tout actif de l'État. Ceci inclut les recettes provenant de la vente des participations de l'État dans des entreprises publiques et privées, des ventes d'actifs non financiers, ventes de licences, et la vente des biens confisqués excluant les saisies des comptes bancaires. Pour l'ajustement des RIN (voir ci-dessous), seulement les recettes de privatisation en monnaie étrangères sont incluses.

20. Le **financement intérieur net bancaire du gouvernement central** est la somme de : la variation des emprunts nets du système bancaire envers le gouvernement central (en dinar tunisien et en monnaie étrangère) et la variation des dépôts du gouvernement central à la Banque Centrale de Tunisie (ceci inclut tous les comptes du gouvernement central à la BCT notamment : (i) compte courant du Trésor, excluant les sous-comptes N-bis, des EPA et des collectivités locales; (ii) compte du Gouvernement Tunisien (comptes divers dinars); (iii) comptes des prêts; (iv) comptes de dons (v) comptes FONAPRA — FOPRODI; (vi) comptes spéciaux du gouvernement tunisien en devises; (vii) comptes devises (sous compte : mise à disposition); (viii) et tout autre compte éventuel qui serait ouvert pour le gouvernement central auprès de la BCT ou dans les banques. Suite à la consolidation des comptes du Trésor tenus à la BCT, les comptes du gouvernement à la BCT sont regroupés en deux rubriques (« Compte Central du Gouvernement » et « Comptes Spéciaux du Gouvernement ») au passif du bilan de la BCT.

21. Les **emprunts nets de l'État au système bancaire** se définissent comme étant la variation de l'encours des titres de l'État (bons et obligations du Trésor) détenus par des établissements bancaires et de tout autre emprunt du gouvernement central contracté auprès d'établissements bancaires, déduction faite des remboursements.

22. Le **financement intérieur net non bancaire** inclut : la variation de l'encours des titres de l'État (bons et obligations du Trésor) détenus par des établissements non bancaires (y compris les caisses de sécurité sociale) et de tout autre emprunt du gouvernement central contracté auprès d'établissements non bancaires, déduction faite des remboursements. Le total des bons

du Trésor et des autres instruments de dette publique à prendre en considération est calculé à la valeur nominale/faciale qui figure dans le bilan des institutions et ne comprend pas les intérêts courus. En particulier, toute utilisation de monnaie provenant des institutions non-bancaires (y compris La Poste) pour alimenter le Trésor serait considérée comme un financement non-bancaire intérieur.

F. Plafond sur les dépenses courantes primaires du gouvernement central (excluant les paiements d'intérêts sur la dette publique)

23. Aux termes du programme, les **dépenses courantes primaires du gouvernement central** sont définis comme étant la somme des dépenses du gouvernement central en: (i) salaires et traitement du personnel; ii) biens et services; (iii) transferts et subventions; (iv) les autres dépenses courantes non-allouées⁷.

G. Plafond sur l'accumulation des arriérés extérieurs

24. Les **arriérés de paiement au titre de la dette extérieure** sont définis comme étant les paiements (principal et intérêts) en retard au titre de la dette extérieure ou garantie⁸ par le gouvernement central ou la BCT 90 jours après la date due ou à l'expiration de la période de grâce applicable.

H. Plafond indicatif sur l'accumulation des arriérés intérieurs

25. Pour les besoins du programme, les **arriérés de paiement au titre de la dette intérieure** sont définis comme étant les montants dus à des créanciers intérieurs financiers et commerciaux, qui sont en retard de 90 jours ou plus par rapport à une date d'échéance précise (ou telle que définie dans la période de grâce contractuelle éventuelle). Si aucune date

⁷ Les méthodologies appliquées pour mesurer les rubriques des dépenses courantes du gouvernement central sont celles utilisées pour concevoir le tableau des opérations financières du gouvernement central présenté dans le cadrage macroéconomique.

⁸ La définition de la dette donnée dans les Statistiques de la dette extérieure : guide pour les statisticiens est la suivante : le montant de l'encours des engagements courants effectifs, non conditionnels, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et qui comportent l'obligation pour le débiteur d'effectuer un ou plusieurs paiements pour rembourser le principal et/ou verser des intérêts, à un ou plusieurs moments futurs, et qui sont dus à des non-résidents par des résidents d'une économie. La dette envers des non-résidents peut prendre plusieurs formes, notamment: (i) des prêts, c'est-à-dire des avances de fonds effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur à rembourser ces fonds à l'avenir (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits acheteurs) et des échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement garantis, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant ultérieurement au vendeur les actifs donnés en garantie (par exemple, accords de pension ou accords officiels de swap); (ii) des crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur permet au client de payer à une date postérieure à celle à laquelle les marchandises ont été livrées ou les services rendus; et (iii) des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser des biens pendant un délai généralement plus court que la durée de vie de ces biens, mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur.

d'échéance n'est précisée, les arriérés sont définis comme étant les montants dus à des créanciers intérieurs qui sont restés impayés au delà de 90 jours ou plus par rapport à la date de signature du contrat ou réception de la facture.

I. Plancher indicatif des dépenses sociales

26. Les **dépenses sociales** sont définies comme les dépenses de capital (dépenses de développement) en éducation et santé, les transferts aux familles nécessiteuses, le programme de formation emplois AMEL (et bourses universitaires), l'indemnité UTSS, les allocations familiales, les dépenses de développement du Ministère des Affaires de la Femme et de la Famille, du Ministère de la Jeunesse et des Sports, et celui des Affaires Sociales; ainsi que tous nouveaux transferts sociaux pour soutenir les catégories vulnérables, en sont exclus toutes dépenses courantes (de gestion) des secteurs et programmes ci-dessus nommés ainsi que les dépenses liées aux subventions alimentaires et aux produits énergétiques.

J. Facteurs de réajustement des critères de réalisation du programme

27. Les objectifs afférents **aux RIN** sont ajustés à la hausse (baisse) si la somme cumulée du financement extérieur net du gouvernement central; la somme des dons budgétaires, les recettes de privatisation reçues en devises, l'augmentation (diminution) des dépôts en devise des résidents à la BCT, y compris le swap de change, s'avèrent plus (moins) importantes que les niveaux inscrits dans le tableau ci-dessous. Les objectifs afférents **aux RIN** sont aussi ajustés à la hausse (baisse) si le montant total des paiements comptants au titre du service de la dette extérieure du gouvernement s'avère moins (plus) importantes que les niveaux inscrits dans le tableau ci-dessous.

28. Les objectifs afférents **aux AIN** seront ajustés à la hausse (baisse) en fonction de l'ajustement du plancher des RIN à la baisse (hausse) au cas où la somme cumulée du financement extérieur net du gouvernement central, la somme des dons budgétaires, les recettes de privatisation reçues en devises, l'augmentation (diminution) des dépôts en devises des résidents à la BCT s'avèrent moins (plus) importante que les niveaux inscrits dans le tableau ci-dessus. Les objectifs afférents **aux AIN** seront aussi ajustés à la hausse (baisse) en fonction de l'ajustement du plancher des RIN à la baisse (hausse) au cas où le montant total des paiements comptants au titre du service de la dette extérieure s'avère plus (moins) important que les niveaux inscrits dans le tableau ci-dessus. Les objectives afférents **aux AIN** seront aussi ajustés à la hausse (baisse) en fonction des variations à la baisse (hausse) du stock de « swap » en devise entre les banques et la BCT par rapport au niveau du 31 Décembre 2015 (299,4 million de dollars, équivalents au taux de change du programme à 602,65 million de dinar tunisiennes). Dans le cas du plafond des AIN, ce montant sera converti en dinar tunisien au taux de change du programme.

Hypothèses sur les facteurs de réajustement des critères de réalisation
(En millions de dollar US)

	2016					2017				
	T1	T2	T3	T4	Année	T1	T2	T3	T4	Année
Financement extérieur du gouvernement	75.0	551.0	999.0	1361.0	2985.9	475.0	1143.2	75.0	893.2	2586.4
Prêts projets	65.0	65.0	65.0	65.0	260.0	75.0	75.0	75.0	75.0	300.0
Financement multilatéral	0.0	476.0	419.0	1281.0	2175.9	400.0	568.2	0.0	318.2	1286.4
FMA (Fond Monétaire Arabe)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
FMI (Appui budgétaire)	0.0	317.0	0.0	317.0	633.9	0.0	318.2	0.0	318.2	636.4
Banque Africaine de Développement	0.0	0.0	200.0	300.0	500.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Groupe Banque Mondiale	0.0	50.0	0.0	500.0	550.0	400.0	0.0	0.0	0.0	400.0
Union Européenne	0.0	109.0	219.0	164.0	492.0	0.0	250.0	0.0	0.0	250.0
Financement bilatéral	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Marché financiers et autres	10.0	10.0	515.0	15.0	550.0	0.0	500.0	0.0	500.0	1000.0
Sukuk et autres marchés financiers	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	500.0	0.0	500.0	1000.0
Emissions avec garantie Japonaise	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Emissions avec garantie du Trésor Américain	0.0	0.0	500.0	0.0	500.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts retrocedés aux entreprises publiques	10.0	10.0	15.0	15.0	50.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dons budgétaires	0.0	0.0	47.7	45.4	93.1	0.0	150.0	0.0	0.9	150.9
Recettes de privatisation prévus en devises	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Service de la dette extérieure du gouvernement	206.5	280.9	282.5	282.6	1052.5	265.9	807.1	445.7	332.2	1851.0
Principal	103.1	188.2	153.8	224.8	669.9	142.2	725.1	327.4	282.9	1477.5
Intérêts	103.4	92.7	128.7	57.8	382.6	123.7	82.1	118.4	49.3	373.5
Recapitalisation des banques publiques et couts ponctuels de la réforme de la fonction publique	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Swaps de change entre la BCT et le banques	299.4	299.4	299.4	299.4	299.4	299.4	299.4	299.4	299.4	299.4
Swaps de change entre la BCT et le banques (en millions de dinar tunisiennes)	602.7	602.7	602.7	602.7	602.7	602.7	602.7	602.7	602.7	602.7
Dépôts en devise des résidents à la BCT (y compris les swaps)	1268.8	1268.8	1268.8	1268.8	1268.8	1268.8	1268.8	1268.8	1268.8	1268.8

Sources: Autorités tunisiennes et FMI.

29. Les plafonds fixés pour les **AINs** de la BCT seront aussi ajustés à la baisse ou à la hausse du montant des réserves de la BCT libérées/mobilisées en raison d'une diminution/augmentation éventuelle du coefficient de réserves obligatoires.

30. Le plancher fixé sur **la balance primaire du gouvernement central**, excluant les dons, sera ajusté à la hausse/baisse en fonction du montant utilisé pour recapitaliser et restructurer les banques publiques et tout montant pour financer les indemnités de départs volontaires qui pourraient éventuellement faire partie de la réforme de la fonction publique.

K. Suivi et obligations de communication des informations

31. Les résultats dans le cadre du programme seront suivis à l'aide de données fournies au FMI par les autorités tunisiennes, comme le précise le tableau ci-après, conformément aux définitions susmentionnées du programme. Les autorités transmettront dans les plus brefs délais ces données ainsi que toute révision des données antérieurement communiquées au bureau du représentant résident du FMI en Tunisie.

INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS LE CADRE DU PROGRAMME			
Type de Données et Description	Périodicité Hebdomadaire(h) Mensuelle(m) Trimestrielle(t)	Délai en jours	Service responsable
PIB: Du côté de l'offre et de la demande au prix courant, constant et de l'année précédente, incluant les indices sectorielles	<i>t</i>	45	<i>INS</i>
Inflation: Incluant l'inflation sous-jacente, des prix libres et non-libres	<i>m</i>	14	<i>INS</i>
Secteur Budgétaire			
Recettes Fiscales et Non fiscales de l'administration centrale éclatées par principaux type d'impôts et de recettes non fiscales	<i>m</i>	30	<i>MdF</i>
Dépenses totales: courantes et en capital, Transferts et les subventions.	<i>m</i>	30	<i>MdF</i>
Dépenses de capital: par type de financement: domestique et externes (différences entre prêts et dons). Et par principaux secteurs et projets (agriculture, social, infrastructure).	<i>m</i>	45	<i>MdF</i>
Dépenses courantes: par type de dépenses : salaires, biens et services, transfert.	<i>m</i>	30	<i>MdF</i>
Dépenses sociales	<i>t</i>	45	<i>MdF</i>
Dette Externe et Intérieure			<i>MdF</i>
Encours de la dette externe et intérieure: de l'administration centrale par instruments et par type de monnaie (en dinar et en devises avec son équivalent en monnaie nationale).	<i>t</i>	30	<i>MdF</i>
Encours des arriérés intérieurs comme défini par le protocole d'accord technique, ainsi que l'encours des engagements et paiements ordonnancés plus de 90 jours auparavant (par type de dépenses)	<i>t</i>	45	<i>MdF</i>

<p>Décaissement des prêts externes: Éclatés entre prêts projets et prêts budgétaires par principaux bailleurs des fonds en identifiant les plus importants projets à financer dans la monnaie d'origine et son équivalent en dinars tunisiens convertis au taux de change en vigueur au moment de chaque transaction.</p> <p>Emprunts intérieurs auprès des banques et des établissements non bancaires : incluant les obligations, les bons du Trésor et les autres émissions de titres</p>	<i>m</i>	30	<i>MdF</i> <i>MdF</i>
<p>Dettes garanties par l'État ventilées : par instruments et par type de monnaie (en dinar et en devises avec son équivalent en monnaie nationale)</p>	<i>m</i>	60	<i>MdF</i>
<p>Service de la dette externe et intérieure: amortissement et intérêts</p>			<i>MdF</i>
<p>Arriérés des paiements externes : dette extérieure contractée et garantie par l'État</p>	<i>t</i>	30	<i>MdF/BCT</i>
<p>Rééchelonnement de dette : rééchelonnement éventuel des dettes contractées et garanties par l'État, convenu avec les créanciers.</p>	<i>t</i>	45	<i>MdF</i>
<p>Encours des comptes consolidés du gouvernement central à la BCT : Encours des dépôts notifiés sera décomposé de la façon suivante : (i) Compte courant du Trésor, détaillé par sous-comptes afférents au gouvernement central, N-BIS (depôts, poste et impayées), EPA et collectivité locales, ; (ii) compte spécial gouvernement tunisien en devises et son équivalent en dinar; (iii) comptes divers dinars; (iv) comptes des prêts; (v) comptes des dons; (vi) comptes FONAPRA-FOPRODI; ; et (vii) comptes de devises en attente de dinarisation (à disposition).</p>	<i>m</i>	30	<i>BCT.</i> <i>Sous-comptes : MdF/TGT</i>

Secteur Externe			
Importation des Produits Pétroliers : prix moyen à l'importation et volumes des principaux produits pétroliers	<i>m</i>	30	<i>BCT</i>
Dépôts : Stock des dépôts en devises, selon la résidence du détenteur	<i>m</i>	14	<i>BCT</i>
Dette externe :	<i>t</i>	30	<i>BCT</i>
Service de la dette extérieure (amortissement et intérêt) des agents institutionnels par type de monnaie (en devises avec son équivalent en dinar)	<i>m</i>	30	<i>BCT</i>
Encours global des décaissements de la dette extérieure des agents institutionnels par type de monnaie (en devises avec son équivalent en dinar)	<i>t</i>	90	<i>BCT</i>
Encour brut de la dette extérieure en dinars et en devise	<i>t</i>	90	<i>BCT</i>
Position globale extérieure nette de la Tunisie (conformément à nos engagements de la NSDD)	<i>A</i>	180	<i>BCT</i>
Balance de paiements : Préparé par la BCT	<i>t</i>	30	<i>BCT</i>

Secteur Monétaire et Financier			
Comptes de la BCT au taux de change courant: Tableau détaillé incluant le système monétaire	<i>m</i>	30	<i>BCT</i>
Comptes de la BCT aux taux de change du programme : Incluant les réserves internationales nettes	<i>m</i>	30	<i>BCT</i>
Opérations du Marche de Change, Marché interbancaire, marché de détail et transferts télégraphiques pour les achats de la BCT sur le marché de détail : interventions (ventes et achats) de la BCT sur les marchés des changes en MDT (et l'équivalent en millions de dollars) y compris la part de la BCT en pourcentage dans les transactions sur le marché,, encours des opérations de swap de change de la BCT (fournir les informations détaillées sur les montants, sens des opérations, taux de change de référence au comptant, taux d'intérêt des la devise de contrepartie), information sur toute autres opérations d'échange et ventes fermes à terme, y compris les opérations d'échanges et les ventes fermes à terme du dinar. Les conditions des nouvelles transactions éventuelles (y compris reconduction/renouvellement des conditions existantes) seront aussi fournies. Réserves de change de la BCT, détails sur leur composition par devises et par instruments.	<i>m</i>	30	<i>BCT</i>
Ratios de solidité des banques : Indicateurs de solidité financière et des ratios de fonds propres réglementaires des différentes banques, y compris sur la qualité des actifs, profitabilité des banques. La désignation des différentes banques est facultative.	<i>m</i>	30	<i>BCT</i>
Refinancement direct des banques commerciales par la BCT: Détails par banque	<i>m</i>	14	<i>BCT</i>
Créances douteuses : Stock des créances douteuses du secteur bancaire, et ventilation par banques commerciales.	<i>t</i>	60	<i>BCT</i>
Bilan des banques commerciales, y compris les états détaillés des profits et des pertes,	<i>t</i>	60	<i>BCT</i>

conformément aux « Uniform Bank Performance Reporting » convenus avec les Services du FMI.			
Autres Informations à communiquer			
Informations sur la Politique Budgétaire, Monétaire et Financière : Arrêtés ou circulaires nouvellement adoptés ou révisés concernant des modifications de la politique fiscale, l'administration fiscale, la réglementation des marchés des changes et la réglementation bancaire. Une copie des avis officiels de modification des tarifs de gaz et d'électricité et de toute autre surtaxe (automatique ou structurelle).	<i>j</i>	3	<i>BCT/MdF</i>
La structure des prix des produits pétroliers et les données utiles pour suivre le mécanisme d'ajustement automatique (formule et chiffres).	<i>d</i>	15	<i>Min. Energie/MdF</i>



TUNISIE

17 mai 2016

DEMANDE D'ACCORD ÉLARGI AU TITRE DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT — INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES, PROJET DE DÉCISION RÉVISÉ ET TEXTE DE L'ACCORD, MÉMORANDUM SUPPLÉMENTAIRE DE POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Établi par

Département Moyen-Orient et Asie centrale

Le présent supplément rend compte de la mise en œuvre des actions préalables depuis la publication du rapport des services du FMI le 3 mai 2016. Même si deux actions préalables n'ont pas été exécutées, les services du FMI appuient la demande faite par la Tunisie d'un accord élargi au titre du Mécanisme élargi de crédit (MEDC), compte tenu des nets progrès accomplis en vue de réaliser ces actions et de l'engagement pris par les autorités, comme elles le précisent dans leur supplément au MPEF, de continuer à remédier aux carences en mettant en œuvre deux repères structurels. Toutefois, l'incapacité à achever en temps voulu tous les éléments des actions préalables met en lumière les risques qui pèsent sur le programme appuyé par le MEDC dans un contexte politique qui demeure fragile.

1. **L'action préalable relative à la stratégie fiscale a été réalisée.** Le Conseil des ministres a adopté au début du mois de mai une stratégie fondée sur les principes d'équité et d'efficacité du régime fiscal, qui prévoit un calendrier pour :

- i) élargir l'assiette de la TVA en réduisant les exonérations; ii) rationaliser les taux de TVA (en passant de trois taux à deux); iii) mettre en place un régime plus progressif d'impôt sur le revenu des personnes physiques (notamment en réduisant les déductions et en relevant sensiblement le seuil d'imposition); iv) réduire davantage d'ici 2018 les disparités fiscales entre les taux de l'impôt sur les sociétés du secteur on-shore et ceux du secteur off-shore; et v) augmenter l'impôt sur les dividendes.

Une étude sur la fiscalité spécialisée devrait permettre de rationaliser davantage les «comptes spéciaux du Trésor» et les recettes fiscales qui les alimentent. Les autorités s'emploient également à réformer leur structure d'incitations fiscales ; les services du FMI recommandent vivement aux autorités de rationaliser ces incitations car elles

faussent les décisions économiques et n'ont pas réussi par le passé à stimuler l'investissement en Tunisie.

2. **Malgré de considérables progrès, l'action préalable relative aux lois sur la banque centrale, le secteur bancaire, et les faillites, n'a pas été mise en œuvre.** Le nouveau texte de loi renforce l'indépendance de la Banque centrale, prévoit un mécanisme de prêteur de dernier ressort, crée un dispositif de résolution bancaire et un fonds de garantie des dépôts, et modernise le régime des faillites, ce qui constitue des progrès considérables par rapport au cadre existant. La loi sur les faillites est conforme aux bonnes pratiques internationales. Toutefois, l'action préalable n'a pas été observée compte tenu des écarts qui persistent par rapport aux bonnes pratiques internationales en ce qui concerne l'autonomie de la Banque centrale (présence de l'État au Conseil d'administration de la BCT, par exemple) et le dispositif de résolution bancaire (difficultés du fonds de garantie à financer les transactions, hiérarchie des créanciers en cas de liquidation, et présence de l'État au comité de résolution, notamment).

3. **L'action préalable relative aux plans d'affaires des banques publiques n'a pas été mise en œuvre non plus.** Ces banques ont toutes les trois révisé leurs plans d'affaires, qui ont par la suite été adoptés par leurs conseils d'administration. Les services du FMI estiment que l'un d'entre eux (celui de la BH) est conforme aux obligations réglementaires minimales, en prévoyant l'octroi de prêts subordonnés pour aider la BH à respecter les ratios prudentiels pendant toute la durée de la période de restructuration. Ce n'est toutefois pas le cas pour les plans d'affaires des deux autres banques :

- **S'agissant de la STB**, des progrès ont été accomplis mais pas suffisamment pour répondre aux exigences prudentielles minimales, car les nouvelles hypothèses financières sont plus modestes que celles du plan initial. Toutefois, ces dernières dépendent encore de la finalisation d'une stratégie pour résorber les créances improductives, qui est déjà en cours d'élaboration. Un consultant extérieur a récemment été recruté pour aider la banque à finaliser son plan d'affaires d'ici la fin du mois de juin.
- **S'agissant de la BNA**, des travaux supplémentaires s'imposent pour qu'elle réponde aux exigences minimales. Lors d'une réunion du Conseil des ministres au début du mois de mai, les autorités ont précisé leur politique en ce qui concerne le secteur agricole et les garanties octroyées par l'État pour avaliser les prêts aux entreprises publiques. Cette décision prépare le terrain pour que la banque révise son plan dans les quelques semaines à venir, en justifiant clairement la rentabilité de ses engagements à l'égard du secteur agricole et sa stratégie de réduction des créances improductives. D'autres révisions s'imposent pour assurer que la banque soit conforme aux réglementations pendant toute la durée de la période de restructuration.

4. **Les services du FMI regrettent que le texte de loi ne réponde pas aux bonnes pratiques internationales à tous les égards, mais saluent les progrès accomplis et encouragent les autorités à apporter d'autres amendements à l'avenir pour combler les lacunes restantes.** En outre, les services du FMI saluent les projets des autorités de remédier à un certain nombre de lacunes de la loi bancaire concernant le dispositif de résolution, en adoptant des décrets (pour les tests du moindre coût des résolutions, par exemple) et des règlements (prévoyant un délai court pour la détermination des mesures de résolution dans les cas de banques systémiques, par exemple). Il sera essentiel de mettre en œuvre rapidement les repères structurels correspondants, tels qu'ils sont définis dans le supplément du MPEF, pour garantir le succès du programme et en conséquence l'achèvement de la première revue. Par ailleurs, les services du FMI vont continuer à travailler avec les autorités pour améliorer la loi relative à la BCT et la rendre conforme aux bonnes pratiques internationales durant le programme appuyé par le MEDC.

5. **Les services du FMI déplorent que la finalisation des plans d'affaires des banques ait de nouveau été retardée et préconisent leur adoption dans les plus brefs délais pour assurer la mise en œuvre d'une solide restructuration opérationnelle.** Il sera primordial de finaliser les plans d'affaires en bonne et due forme, de la manière indiquée dans le supplément du MPEF, pour garantir la réussite du programme et en conséquence l'achèvement de la première revue. La mise en œuvre sera en outre renforcée par la signature de contrats de performance, qui devraient permettre un suivi de la performance financière des banques sur base consolidée (du moins pour un certain nombre de principaux indicateurs).

Lettre d'Intention Supplémentaire

Tunis, le 17 mai 2016

Madame Christine Lagarde
Directrice Générale
Fonds Monétaire International
700 19th Street, NW
Washington, D.C. 20431
USA

Madame la Directrice Générale,

1. Les informations ci-dessous mettent à jour le mémorandum des politiques économiques et financières (MPEF), annexé à la lettre du 2 mai 2016 afin de refléter les événements de ces dernières semaines et nos derniers engagements sur les réformes bancaires.
2. **Les nouvelles lois relatives à la banque centrale, aux procédures collectives et à l'activité bancaire ont été adoptées au début du mois de mai 2016.** Ces lois auront un impact très structurant sur l'environnement des affaires et le secteur bancaire de la Tunisie, en accélérant la modernisation de la structure économique du pays d'une manière plus efficace et plus équitable. Afin de réduire les écarts qui subsistent entre la législation récemment approuvée et les bonnes pratiques internationales en matière de résolution bancaire, nous allons introduire des améliorations dans le dispositif de résolution d'ici fin août (repère structurel) à travers: (i) l'adoption d'un décret du gouvernement sur la mise en œuvre du Fonds de garantie des dépôts bancaires qui intègre le principe du moindre coût des résolutions, avec une exception pour les cas systémiques; et (ii) l'adoption d'un règlement du Comité des résolutions prévoyant un délai court pour la détermination des mesures de résolution des banques systémiques.
3. **Les trois banques publiques ont révisé leurs plans d'affaires, mais deux d'entre elles ont besoin de nouvelles révisions pour assurer leur conformité au regard de la réglementation pendant toute la durée de la restructuration.** Les dirigeants des banques publiques STB et BNA, récemment nommés, ont entamé la restructuration organisationnelle de leur établissement, mais ont relevé la nécessité d'un délai supplémentaire pour réviser les plans d'affaires de façon à affiner leur stratégie d'entreprise et ajuster en conséquence la nouvelle organisation ainsi que les termes de référence de chaque unité opérationnelle. Pour remédier aux faiblesses déjà relevées par le département de supervision de la Banque Centrale de Tunisie, les banques publiques travaillent actuellement sur une nouvelle version des plans qui sera approuvée par leur conseil d'administration à la fin de juillet 2016 (repère structurel). Les plans révisés répondront aux préoccupations suivantes :

- **Le plan de la STB** intégrera pleinement la révision des hypothèses macroéconomiques et financières. Il prendra en compte les exigences de fonds propres à venir sur le risque opérationnel, ainsi que la levée du gel sur les nouvelles créances improductives (accordé à la suite de 2015 attaques terroristes). Il mettra l'accent sur une bonne stratégie de résolution des créances improductives plutôt que sur une stratégie de croissance agressive.
- **Le plan de la BNA** mettra l'accent sur le maintien d'un niveau de liquidité et de solvabilité adéquats pendant le plan de restructuration, en commençant par la cession d'actifs non stratégiques dès que possible pour assurer que la banque dispose des excédents de fonds propres lui permettant de continuer à respecter ses exigences en capital pendant toute la période de restructuration (2016-20). Le plan prendra en compte la prochaine levée du gel sur les nouvelles créances improductives et la décision récente du gouvernement sur le traitement des nouveaux prêts agricoles sur une base commerciale (l'impact des anciens prêts va progressivement disparaître au fur et à mesure de leur remboursement ou de leur résolution, ce qui permettra de redresser la rentabilité). La confirmation de l'octroi par le gouvernement de garanties (applicable à première demande) pour les prêts aux entités publiques aidera la banque à répondre aux exigences réglementaires pendant la période de restructuration. Une restructuration opérationnelle saine permettra à la banque d'évaluer, tarifer, suivre et gérer le risque de crédit sur tout son portefeuille de prêts

Tableau 1. Tunisie: Repères Structurels Additionnels

Repères structurels proposés	Objectif	Echéance
Réforme du secteur financier		
Approbation par le conseil d'administration de la STB et de la BNA de plans d'affaires révisés qui assurent le respect de la réglementation durant toute la période de restructuration en conformité avec les principes détaillés dans le MEFP.	Stabilité du secteur financier	Juillet 2016
Approbation de la législation secondaire visant à traiter certaines des faiblesses de la loi bancaire en ce qui concerne le dispositif de résolution bancaire par (i) l'adoption d'un décret du gouvernement sur la mise en œuvre du Fonds de Garantie qui comprend le principe du moindre coût des résolutions, avec une exception pour les cas systémiques et (ii) l'adoption d'un règlement du collège de résolution prévoyant un délai court pour la détermination des mesures de résolution pour les banques systémiques.	Stabilité du secteur financier	Août 2016

de façon adéquate.

Salutations distinguées,

Chedly Ayari
Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie

Slim Chaker
Ministre des Finances

**Déclaration de M. Jafar Mojarrad, Administrateur pour la Tunisie,
de M. Mohammed Daïri, Administrateur suppléant,
de M. Abdelali Jbili, Conseiller principal et de Mme. Monia Saadaoui, Conseillère
20 mai 2016**

Les autorités tunisiennes souhaitent vivement remercier le FMI de son étroite collaboration dans le cadre du programme appuyé par un accord de confirmation ; elles lui sont aussi reconnaissantes de la haute qualité des discussions avec ses services sur la proposition d'un nouveau programme pour lequel elles sollicitent un appui sous la forme d'un accord élargi sur quatre ans au titre du Mécanisme élargi de crédit (MEDC). Les autorités remercient également les administrateurs et la direction générale pour leurs conseils et leur soutien continu. L'analyse et les recommandations des services du FMI correspondent à leur propre évaluation et programme d'action.

Contexte, évolution récente et perspectives

La transition politique de la Tunisie a été couronnée de succès, ainsi qu'en témoigne la création d'institutions démocratiques crédibles et inclusives ; cette transition a été largement reconnue au niveau international, notamment avec l'attribution en 2015 du Prix Nobel de la Paix au Quartet national du dialogue tunisien pour récompenser sa contribution décisive au processus. Il demeure que la faiblesse persistante de la croissance en Europe et les retombées de la dégradation de la situation sécuritaire dans la Libye voisine ont fortement affecté l'économie.

En dépit de ces chocs exogènes, les autorités tunisiennes ont persévéré dans la mise en œuvre des réformes économiques dans le cadre de leur programme pour 2013-15 en vue de préserver la stabilité macroéconomique et de réduire les vulnérabilités, tout en appuyant la croissance et la création d'emplois, en réduisant les inégalités régionales et en faisant face aux défis de sécurité accrus. Les autorités apprécient l'évaluation du programme (Annexe 1) réalisée par les services du FMI et sont d'accord qu'un ensemble de facteurs négatifs, notamment les changements fréquents de gouvernement, les élections retardées, les tensions sociales et les attaques terroristes ont entravé la mise en œuvre des politiques, notamment à l'étape de l'approbation législative. Elles se félicitent que les services du FMI reconnaissent que l'orientation budgétaire sous-jacente s'est améliorée pour l'essentiel de la période du programme, que la politique monétaire a été resserrée et le cadre monétaire renforcé et que des progrès ont été réalisés vers une souplesse accrue du régime de change. De plus, la croissance est restée positive, l'inflation a été maîtrisée, le déficit du compte extérieur courant est resté gérable, les réserves sont toujours adéquates et les pressions sur le taux de change se sont allégées. Même si des étapes importantes ont été franchies dans la préparation de réformes structurelles majeures et que des progrès ont été accomplis dans un certain nombre de

domaines, comme le souligne le rapport, le rythme de la mise en œuvre était inférieur aux attentes compte tenu des contraintes imputables à la transition politique.

En 2015, l'évolution économique a été marquée par un grave choc à la croissance causé par des événements terroristes qui a touché notamment le tourisme, les envois de fonds et les investissements ; des troubles sociaux ont également eu des effets préjudiciables sur l'activité économique et la confiance. Une production et des exportations agricoles exceptionnellement élevées, de même que la baisse des prix du pétrole ont compensé ces facteurs négatifs, ce qui a permis de maintenir la croissance à 0,8 % et de contenir la détérioration du compte extérieur courant. Des décaissements multilatéraux et une émission obligataire au début de l'année ont aidé à stabiliser les réserves internationales brutes à 7,6 milliards de dollars à la fin de 2015, soit l'équivalent de plus de quatre mois d'importations. Les efforts des autorités pour équilibrer les finances publiques ont permis de réaliser des résultats budgétaires meilleurs que prévu en termes de solde primaire et de déficit structurel. Comme le montre le Tableau 4b, les dépenses courantes ont baissé en 2015 par rapport à 2014, alors que les dépenses d'investissement ont légèrement progressé. L'inflation a continué à baisser, pour atteindre 3,3 % à la fin de mars 2016. Toutefois, le chômage est resté élevé, même s'il est inférieur au niveau de 2011, les inégalités régionales ont persisté.

Les autorités entament maintenant l'étape suivante de leur stratégie destinée à approfondir les réformes dans les domaines cruciaux en vue de consolider les fondements de la croissance et de la création d'emplois, de réduire les vulnérabilités qui subsistent et de satisfaire les demandes sociales pressantes. Pour ce faire, le gouvernement a mis au point une vision économique et un programme national de réformes majeures qui seront détaillées dans le plan quinquennal 2016-2020 qui sera soumis à l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) en juin 2016.

Le programme économique et financier

Le programme des autorités pour 2016-2020, tel que présenté dans la vision économique et le MPEF, s'articule autour de politiques propices à la stabilité macroéconomique et financière et inclut des réformes structurelles ambitieuses dans nombre de domaines cruciaux qui permettraient d'améliorer la dynamique de la croissance solidaire, d'accroître l'efficacité, d'encourager la création d'emplois et de renforcer la résilience de l'économie. Le programme de réformes des autorités a pris un bon départ avec l'accélération de l'approbation législative des réformes clés portant sur le secteur bancaire, la concurrence, le partenariat public-privé, la passation des marchés et l'investissement public ainsi que les procédures de faillite. D'autres réformes essentielles du régime fiscal, des incitations à l'investissement, de la fonction publique et du climat des affaires sont activement préparées.

La mise en œuvre rapide de ces réformes, comme prévu, l'allègement des inquiétudes relatives à la sécurité, l'apaisement des tensions sociales, de même que l'amélioration des perspectives mondiales, devraient doper la croissance à 2 % en 2016 et à environ 4-4 ½% en 2017-21. La tendance à la baisse de l'inflation globale devrait se confirmer grâce à une politique monétaire prudente. La réduction progressive du déficit budgétaire global (dons exclus) à 2,4 % du PIB en 2019 pourrait contribuer à abaisser la dette publique à moins de 50 % en 2020. Le rééquilibrage des finances publiques de même que le rebond du tourisme et des exportations, appuyés par la reprise attendue en Europe, réduiront le déficit du compte courant d'une estimation de 7,7 % du PIB en 2016 à environ 4 ½% du PIB en 2021. Les réserves internationales brutes devraient se maintenir à un niveau confortable de près de cinq mois d'importations.

Politique budgétaire

Le budget de 2016 définit le contexte de l'ajustement budgétaire, même si le rythme du rééquilibrage des finances publiques sera tributaire des dépenses sécuritaires liées à la lutte contre le terrorisme. Le déficit budgétaire structurel — ajusté en fonction de la conjoncture — devrait, d'après les estimations, baisser à 4 % du PIB, ou 3,6 % si l'on exclut les dépenses ponctuelles de sécurité. Ce déficit tient également compte de la réduction des subventions énergétiques, de l'exécution des premières mesures de la réforme fiscale (réduction des exonérations et rationalisation des droits de douane) de même que de l'impact des augmentations de salaire. Le budget prévoit également une hausse de 16 % des dépenses d'investissement, qui pourraient atteindre 5 % du PIB. Les autorités sont résolues à prendre des mesures supplémentaires pour corriger tout écart par rapport à l'objectif budgétaire, tout en protégeant l'investissement et les dépenses sociales. À moyen terme, elles continueront à améliorer la composition des dépenses publiques à travers une hausse des investissements et une baisse de la masse salariale en ratio du PIB, ainsi qu'un meilleur ciblage des dépenses sociales. Conjointement à un régime fiscal plus équitable et plus efficient, ces mesures contribueront à l'objectif de rééquilibrage des finances publiques et aideront à dégager une marge de manœuvre budgétaire pour les investissements d'infrastructure, le développement des ressources humaines et les dépenses sociales, mais aussi pour faire face aux imprévus.

Les autorités sont d'accord avec l'évaluation des services du FMI que la dette publique de la Tunisie reste soutenable même quand elle est exposée à l'ensemble des scénarios de chocs négatifs. Avec l'assistance technique de la Banque mondiale, elles finaliseront une stratégie à moyen terme de la dette d'ici à la fin de décembre 2016 pour en améliorer la gestion et assurer un meilleur équilibre entre emprunts intérieurs et extérieurs.

Politiques monétaire et de change

Les services du FMI et les autorités sont d'accord que la politique monétaire accommodante actuelle, suite à la réduction du taux directeur de 50 points de base en octobre 2015, est appropriée, compte tenu de la tendance à la baisse de l'inflation, de l'écart de production existant, de la croissance relativement faible du crédit et en dépit des dernières augmentations de salaire. La Banque centrale de Tunisie (BCT) est déterminée à poursuivre une politique monétaire prudente et reste vigilante pour faire face aux pressions inflationnistes potentielles causées par les effets secondaires des augmentations de salaire et de la dépréciation du dinar.

En consolidation des efforts déjà déployés pour améliorer la transmission de la politique monétaire, les autorités lancent d'ambitieuses réformes pour renforcer le cadre de politique monétaire et jeter les bases de l'adoption d'un cadre de ciblage de l'inflation. La récente adoption d'une nouvelle loi sur la banque centrale (action préalable) confirme que la stabilité des prix est l'objectif primordial de la politique monétaire, renforce l'indépendance de la banque centrale et crée un mécanisme de prêteur de dernier ressort qui sera opérationnel d'ici à septembre 2016 (paragraphe 15). Les autorités estiment que la présence de membres du gouvernement au Conseil de la BCT ne compromettra pas l'indépendance de la banque centrale dans l'exécution de son mandat car des sauvegardes sont incluses dans sa nouvelle charte. D'autres réformes sont en cours, avec une assistance technique de la Banque de France et du FMI, en vue de rationaliser les opérations du marché monétaire, d'améliorer la prévision de la liquidité et de développer une courbe de rendement. À la lumière des progrès réalisés dans le renforcement du cadre de politique monétaire, les autorités attendent avec intérêt la substitution d'une clause de consultation de la politique monétaire (MPCC) au critère de réalisation sur les avoirs intérieurs nets de la banque centrale actuellement utilisé dans le cadre du programme, comme peuvent le faire les pays dont le régime de politique monétaire est en évolution.

Les autorités restent résolues à mettre en place une politique de change plus souple pour préserver les réserves internationales et faciliter l'ajustement extérieur. Les modifications opérationnelles récemment introduites sur le marché des changes, notamment un système d'adjudication de devises, encourageront les appels d'offres compétitifs et contribueront à une souplesse accrue du taux de change. La BCT a déjà réduit son intervention sur le marché et est déterminée à la limiter davantage pour lisser les fluctuations de change excessives (paragraphe 17-18). Parallèlement, les autorités ont pris des mesures pour promouvoir la mobilité des capitaux et rationaliser la réglementation des changes, notamment en éliminant tous les plafonds sur les emprunts extérieurs des institutions de crédit du pays et des sociétés qui font uniquement de l'exportation et en supprimant le plafond sur les achats par les étrangers de titres émis par le gouvernement ou des sociétés résidentes.

Réforme du secteur financier

Des progrès ont été accomplis pour promouvoir un solide système bancaire et les autorités continuent de renforcer leurs efforts dans ce domaine. Avec la recapitalisation de trois banques publiques, le ratio de solvabilité du secteur bancaire est passé de 9,4 % en décembre 2014 à 12,2 % en décembre 2015, toutes les banques respectant actuellement le ratio réglementaire minimum d'adéquation des fonds propres de 10 %, à l'exception d'une petite banque privée. En outre, suite aux audits des trois banques publiques, des plans de restructuration ont été formulés et leurs conseils respectifs ont approuvé leurs versions actualisées en mai 2016 (action préalable). Les amendements apportés aux plans de deux des trois banques publiques pour remédier aux insuffisances restantes, que la BCT avait déjà relevées, seront approuvés par leurs conseils d'ici à la fin de juillet 2016 (nouveau repère structurel, voir la Lettre d'intention supplémentaire signée le 17 mai 2016). Pour autant, les prêts non productifs restent élevés à 16 % en décembre 2015 en raison de l'affaiblissement de l'activité économique et de la crise du secteur du tourisme qui est à l'origine de 21 % des prêts non productifs, bien que le provisionnement se soit amélioré de 58 % en décembre 2014 à 65 % en décembre 2015.

Pour renforcer davantage le système bancaire, la stratégie des autorités s'attache à améliorer le cadre législatif et réglementaire, à renforcer la supervision bancaire, à résoudre les prêts non productifs, à achever la restructuration des trois banques publiques et, à moyen terme, à rechercher la participation de partenaires techniques et stratégiques dans les banques publiques moyennant un désengagement de l'État. Sur le front législatif, outre la loi sur la banque centrale récemment approuvée, la loi sur les banques et les institutions financières (loi bancaire) a été approuvée par l'ARP le 12 mai 2016 (action préalable). Elle introduit un cadre de résolution bancaire et un dispositif de garantie des dépôts qui correspondront davantage aux meilleures pratiques internationales une fois que les améliorations auront été adoptées d'ici à la fin d'août 2016 (nouveau repère structurel, voir Lettre d'intention supplémentaire). Une troisième loi sur les procédures de faillite, approuvée en avril 2016 (action préalable), éliminera les obstacles juridiques à la résolution des prêts non productifs par les banques, avec des décrets d'application à publier d'ici au 30 septembre 2016 (repère structurel). Les autorités s'efforceront d'assurer la mise en œuvre adéquate des plans d'affaires des trois banques publiques moyennant des contrats de performance (paragraphe 30).

La supervision bancaire sera davantage renforcée conformément au plan d'action de 2015-20 avec l'assistance technique du FMI et de la Banque mondiale. Comme le détaille le MPEF, le plan comprend, entre autres, un remaniement du cadre réglementaire, une amélioration de l'information sur les transactions au sein des groupes pour assurer la supervision sur une base consolidée, le renforcement des capacités opérationnelles et l'achèvement des étapes intermédiaires de la mise en œuvre d'un système automatisé de communication des informations et d'un mécanisme de notation des institutions de crédit

(SYNTEC - Système de Notation Tunisien des Établissements de Crédit). Les inspections sur place des banques augmenteront avec l'assistance technique du FMI pour couvrir les sept banques privées les plus importantes d'ici à la fin de mars 2017 (repère structurel).

Les autorités s'efforceront d'améliorer l'accès au crédit des PME moyennant différentes mesures notamment : la mise au point d'un cadre juridique pour les bureaux de crédit ; le relèvement du plafond sur les taux de prêt excessifs et la création d'une Banque des régions avec le soutien technique de la KfW pour que les activités de prêts en faveur du développement soient regroupées sous une seule institution.

Réformes structurelles

Reconnaissant la nécessité urgente d'accélérer le rythme des réformes économiques, les autorités ont lancé un large programme de réformes structurelles ambitieuses qui portent sur la fonction publique, la politique fiscale et l'administration fiscale et les subventions énergétiques, de même que sur l'amélioration du ciblage de la protection sociale, le régime des retraites, la gestion des finances publiques, notamment une nouvelle loi de finances organique, et sur le cadre des investissements publics. Le programme de réformes inclut également un cadre de lutte contre la corruption avec la création d'un organe constitutionnel de haut niveau pour lutter contre la corruption et promouvoir la bonne gouvernance. La loi récemment adoptée sur la concurrence et les PPP, de même que les efforts substantiels consentis pour rationaliser les procédures administratives et réduire la bureaucratie, contribueront à améliorer le climat des affaires. Pour faire baisser le chômage, les autorités s'attachent à aligner les compétences sur la demande moyennant une amélioration de l'éducation et de la formation professionnelle et la promotion de l'esprit d'entreprise. La stratégie de la réforme fiscale a été approuvée au conseil des ministres le 9 mai 2016 (action préalable) et la nouvelle loi sur le code des investissements, qui mettra en place des conditions de concurrence équitables pour les investisseurs et minimisera la dichotomie entre la taxation locale et offshore tout en réduisant les disparités régionales, doit être soumise prochainement à l'approbation de l'ARP. Une stratégie exhaustive de réforme des entreprises publiques a été formulée avec la création d'une cellule au sein du Ministère des finances pour suivre les entreprises publiques et superviser leur restructuration.

Les autorités poursuivront la réforme des subventions énergétiques, d'abord moyennant la mise en œuvre d'une formule équilibrée d'ajustement automatique des prix des produits pétroliers (essence, diesel) et deuxièmement, moyennant le relèvement progressif des tarifs d'électricité jusqu'à des niveaux de recouvrement des coûts, avec des tarifs réduits pour les populations dans le besoin. Pour aider les groupes les plus vulnérables de la population, un filet de sécurité sociale plus efficace et mieux ciblé sera introduit en juin 2017 sur la base d'un registre social unique et d'une nouvelle base de données des ménages vulnérables.

Modalités du programme

Les autorités estiment que l'accord proposé est approprié et leur donnera les délais nécessaires pour appuyer leur programme de réformes et catalyser le soutien international. Elles estiment que leur programme est exhaustif et solide, la plupart des textes de loi requis ayant déjà été adoptés au titre d'actions préalables et les autres étant lancés ou activement préparés. Même si l'appropriation du programme sera renforcée, notamment par le biais d'une meilleure communication, certaines des réformes difficiles, telles que celles de la fonction publique et des subventions, exigeront des efforts continus en vue de dégager un consensus. Qui plus est, la mise en œuvre de ce programme difficile de réformes (dont une partie est à réaliser rapidement) exigera une assistance technique adéquate, notamment du FMI.

Conclusion

Les autorités sont très attachées à leur programme de réformes. Même si elles reconnaissent les risques baissiers relevés dans le rapport, elles souhaitent mettre en exergue les risques haussiers associés à un retour plus rapide de la confiance alors que les conditions de sécurité s'améliorent et que le processus démocratique mûrit, donnant lieu à un consensus politique et social accru sur les politiques et les réformes requises. Elles comptent sur un soutien financier adéquat de la communauté internationale et la poursuite d'une coopération étroite avec le FMI.